

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE (CRFD) EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET
ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES DE
L'ÉDUCATION ET INGÉNIERIE ÉDUCATIVE

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

DÉPARTEMENT DE CURRICULA ET
ÉVALUATION



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

DOCTORAL RESEARCH AND TRAINING
CENTRE (CRFD) IN SOCIAL AND
EDUCATIONAL SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH AND TRAINING
SCHOOL IN EDUCATION AND
EDUCATIONAL ENGINEERING

FACULTY OF EDUCATION

DEPARTMENT OF CURRICULUM AND
EVALUATION

**ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL ET
AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DE LA JEUNE
FEMME ENTREPRENEURE DE LA ZONE
RURALE : CAS DE LA MEFOU ET AKONO**

*Mémoire présenté et soutenu publiquement le 8 Juillet 2024 en vue de l'obtention du
diplôme de Master en Management de l'Éducation*

Option : Management de l'Éducation

Spécialité : Conception et Évaluation des Projets Éducatifs

Par

ATANGA Simon Anicet

Licencié en Psychologie cognitive

Matricule : 21V3085



Qualités	Noms et grade	Universités
Président	FOZING Innocent, Pr	UYI
Rapporteur	MGBWA Vandelin, Pr	UYI
Examineur	MEZO'O Gaston Lebeau, CC	UYI

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Educatives de l'université de Yaoundé I n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire, ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

À

Ma regrettée Grand-mère

REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pas pu être achevé et mis sous cette forme sans le soutien énorme et les multiples conseils de plusieurs personnes et personnalités, dont nous avons bénéficié. C'est dans ce sens que nous tenons à exprimer toute notre gratitude à notre Directeur de Mémoire, le Professeur MGBWA Vandelin pour avoir accepté de diriger ce mémoire, et surtout pour le cadre de travail serein qu'il nous a offert ; son accompagnement nous a permis d'identifier des cadres de références pertinents en lien avec la thématique abordée.

Nous remercions Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences de l'Éducation Professeur Bela Cyrille Bienvenu, de Monsieur le chef de département Curricula et Evaluation / Management de l'Éducation, le Professeur Maingari Daouda, ainsi que tous les enseignants du sous département Management de l'Éducation pour leurs disponibilités, conseils, et enseignements de qualité.

Nous remercions toutes les jeunes femmes entrepreneures participantes de cette étude, qui ont humblement acceptés de mettre à notre disposition, une ressource informationnelle, sans lesquelles, ce travail n'aurait pas été réalisé.

Nos remerciements vont à l'endroit de nos aînés académiques, notamment ceux de la salle 36, qui ont participé à la réalisation grâce à leur assistance pluridimensionnelle, en l'occurrence Sondong Joseph et Awono Fabrice, nos camarades de promotion pour le cheminement collectif

Toute notre gratitude à notre tendre épouse Atanga Régine Jamelle, et nos enfants, qui ont parfois enduré d'énormes préjudices, causés par nos multiples absences, en relation avec la réalisation de ce mémoire.

À tous ceux dont la solidarité et la générosité ont été d'un grand apport dans la réalisation de notre travail, nous leur disons merci.

SOMMAIRE

DÉDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	iv
RÉSUMÉ	v
ABSTRACT.....	vi
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
CHAPITRE 1 : PROCESSUS D'AUTONOMISATION DE LA JEUNE FEMME	15
CHAPITRE 2 : ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL COMME VECTEUR D'AUTONOMISATION DE LA JEUNE FEMME ENTREPRENEURE	45
CHAPITRE 3 : APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE.....	72
CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES.....	84
CHAPITRE 5 : INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS ET PERSPECTIVES.....	101
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	116
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	122
ANNEXES	127
TABLE DE MATIÈRES	143

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACEFA	Programme d'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles
AFOP	Programme d'Appui à la rénovation et au développement de Formation Professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches
AGR	Activités Génératrice de Revenus
ASBY	Association des femmes Bayam Selam
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Interaméricaine pour le Développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CIEA	Chartered Institute of Educational Assassors
CPFF	Centre de promotion de la femme et de la famille
CTA	Centre Technique Approprié
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSNFI	Document de stratégie nationale de la finance inclusive
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FAO	Food and agriculture organization
FIDA	Fond international pour le développement agricole
GAD	Gender and Development
GICAM	Groupement Inter patronal du Cameroun
INS	Institut National de la statistique
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINPOSTEL	Ministère des postes et télécommunication
MINPROFF	Ministère de la promotion de la femme et de la famille
NPM	New Public Changement
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PADMR	Programme d'Appui au Développement de la Microfinance Rurale
PAIJA	Programme d'appui à l'installation des jeunes agriculteurs

PAIRPAV	Projet d'Appui à l'Insertion et à la Réinsertion socioprofessionnelle des Populations Autochtones Vulnérables
PANDEF	Plan d'Action National pour l'Entrepreneuriat Féminin
PAPEF	Programme d'Appui à la Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin
PDCVA	Projet de développement des chaînes de valeurs agricoles
PEA-jeunes	Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agropastoral des jeunes
PIDMA	Projet d'investissement et de développement des marchés agricoles
PNUD	Programme des Nations Unis pour le Développement
SEP	Sentiment d'Efficacité Personnel
SND 30	Stratégie Nationale de Développement horizon 2030
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TPE	Très petites entreprises
UNESCO	United Nations Educational, Scientific, and Cultural organization
UNICEF	United Nations Children's Fund
VBG	Violence basée sur le Genre
WID	Women and Development
OIT	Organisation International du Travail
DACC	Dispositif d'Appui à la Compétitivité du Cameroun
GFAC	Groupement des Femmes d'Affaires du Cameroun
PANEJ	Plan d'Action National pour l'Emploi Jeune
APCE	Agence Pour Création d'Entreprises
GOWE	Growth –Oriented Women Entreprises Development

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Tableaux :

Tableau 1 : Modèle d'accompagnement idéal des créatrices des TPE.....	51
Tableau 2 : Tableau synoptique des variables	76
Tableau 3 : Les participantes à l'étude	79
Tableau 4: Grille d'analyse de contenu	82

Figures

Figure 1 Modèle 3E Robert Paturel.....	49
--	----

RÉSUMÉ

Le présent mémoire a pour titre « Accompagnement entrepreneurial et autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure de la zone rurale : cas de la Mefou et Akono ». La question d'autonomisation de la femme est devenue une préoccupation mondiale et factuelle. L'importance de la participation de la femme au développement économique et social dans nos pays n'est plus à démontrer. Son apport est de plus en plus réclamé dans la construction des économies modernes, même lorsqu'on sait ce que celle-ci a subi et continue de subir en termes d'inégalités comparativement aux hommes.. C'est dans ce sens, que la Stratégie National pour le développement horizon 2030 (SND30), dans l'un de ces axes stratégiques fait une part belle à l'agente féminine, dans la mesure où elle entend mettre sur pied une batterie de programmes concourant à l'autonomisation de la jeune femme camerounaise. La solution la plus plausible et la plus efficace concourant à cette autonomisation est sans doute l'entrepreneuriat. L'objectif général de cette étude, est d'évaluer quelques projets des jeunes femmes entrepreneures de la Mefou et Akono et contribuer à l'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure de la zone rurale à travers l'accompagnement entrepreneurial. La jeune femme entrepreneure de la zone rurale, malgré les opportunités et les différents programmes élaborés et mis à sa disposition, ne parvient pas à s'en sortir, pour multiples raisons. L'une d'elle, est qu'elle nécessite un accompagnement efficace, structuré et effectif dans l'accomplissement de ses activités entrepreneuriales. C'est en cela que nous avons pris pour cadre théorique, Lebègue (2015). Selon ce dernier, pour que l'accompagnement entrepreneurial de la jeune femme entrepreneure soit efficace, il doit pouvoir concilier la dimension d'entrepreneur à son identité particulière de femme (Le modèle d'accompagnement idéal des créatrices des TPE). Ainsi, nous nous sommes penchés sur le cas de cinq jeunes femmes entrepreneurs, basées dans le département de la Mefou et Akono, avec lesquelles, nous avons eu un entretien, à partir du guide d'entretien élaboré. Les résultats recueillis ont été soigneusement analysés, grâce à l'analyse thématique. Des conclusions et perspectives, nous retenons que, le respect et l'application des facteurs tels que la temporalité, les pratiques de soutien et les méthodes d'accompagnement entre autres sont un impératif. Un accompagnement entrepreneurial efficace est donc la clé de voute pour une autonomisation effective, et la participation au développement économique et social de la femme.

Mots clés : Accompagnement, autonomisation économique, entrepreneure

ABSTRACT

The title of this dissertation is “ Support Entrepreneurial and economical empowerment of young female entrepreneurs in rural area : case of Mefou end Akono”. The issue of women’s empowerment has become a global and factual concern. The importance of women’s participation in the economic and social development of our countries, no longer needs to be demonstrated. There is a growing demand for women’s contribution to the construction of modern economies, even when we know what women have suffered and continuous to suffer in terms of inequality compared to men. It is with this in mind that the national development strategy, horizon 2030, in one of its strategic area , makes special mention of the female agent, insofar as it intends to set up a series of programs, to help young Cameroonian women become, self-efficient. The most plausible and effective solution to this empowerment is undoubtedly entrepreneurship. The general aim of this study is to evaluate some projects made by young female entrepreneurs in rural areas through entrepreneurial support, for contributing to the empowerment of women in Cameroun. Despite the opportunities and the various programs that have been developed and made available to them, are unable to break through, for variety reasons. One of this is, the need effective, structured, and efficient support carrying out their entrepreneurial activities. That is why we have taken Lebègue (2015) as our theoretical framework. According to Lebègue, for entrepreneurial support for young female entrepreneurs to be effective, it must be able to reconcile the entrepreneurial dimension with her particular identity as a women (Modèle d’accompagnement idéal des créatrices des TPE). We therefore looked at the case of five young women entrepreneurs based in the Mefou and Akono division, with whom we interviewed using the interview guide we had developed. Our conclusions and outlook suggests are that, it is essential to respect and apply factors such as temporally, support practices and support methods, among others. Support participation in the economic and social development of women. Effective entrepreneurship is therefore the key to effective empowerment.

Keywords: Support, economic empowerment, entrepreneur.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

0.1. Contexte et justification de l'étude

Il est possible pour les femmes de se servir de leurs compétences, en vue de prévenir et combattre l'exclusion, non pas au moyen d'une logique d'intégration globalisatrice, mais en promouvant l'insertion par l'initiative individuelle et privée, et donc, leur autonomisation (Tchouassi, 2002). Le Cameroun dispose à son actif de plusieurs documents politiques qui ont le mérite d'intégrer les préoccupations liées à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et qui mettent un point d'honneur sur la nécessité de promouvoir l'égalité des sexes. On peut citer notamment le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP), adopté en 2003, le Vision du Cameroun à l'horizon 2035, le Document de stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Ces documents constituent à l'heure actuelle les principaux cadres de planification du développement du pays. Plus spécifiquement, sur le plan agricole, le Ministère en charge de l'agriculture et du développement rural a élaboré le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural.

La vision d'un Cameroun émergent à l'horizon 2035, soutenue par le DSCE 2013-2020, et renforcé par la SND 30 n'est pas en marge de cette dimension. L'entrepreneuriat des femmes au Cameroun est une réalité qui constitue un sujet riche d'intérêt pour l'économie du pays (Bépede, 2019). Car, la femme occupe une place de choix dans la réalisation des objectifs de développement (Assoumou & Guetsop, 2017). Ce d'autant plus que les femmes représentent 51% de la population du pays.

Des études récentes ont conclu que l'autonomisation des femmes est fondamentale pour la réduction de la pauvreté, une condition préalable au développement économique des états, exploitant la possibilité de modifier considérablement l'évolution du Programme 2030 initié par l'Organisation des Nations Unies (ONU, cité par Ouattara, 2019). C'est ainsi qu'au Cameroun, une attention de plus en plus croissante est portée à l'entrepreneuriat des femmes comme moyen d'autonomisation, mais aussi d'élargissement de leurs opportunités et de création d'emploi. Il peut être considéré comme un processus entrepreneurial dont l'acteur principal est une femme (Hernandez, 1991). En clair, il s'agit d'une « initiative portée par un individu (femme) construisant ou saisissant une opportunité d'affaires, dont le profit n'est pas forcément d'ordre pécuniaire, par l'impulsion d'une organisation pouvant faire naître une ou plusieurs entités, et créant de la valeur nouvelle pour des parties prenantes auxquelles le projet s'adresse » (Verstraete & Fayolle (cités par Messeghem & Verstraete, 2009).

C'est dans ce sens que des actions de soutien à l'entrepreneuriat aussi bien des femmes urbaines que des femmes rurales ont été mises en place par le gouvernement camerounais et des partenaires au développement. Ces soutiens aux femmes entrepreneures sont multiples et se traduisent concrètement de par la mise sur pied des dispositifs d'incubation, des pépinières d'entreprises, des programmes gouvernementaux, des initiatives privées, des organismes internationaux et nationaux telles que des associations. C'est ainsi que le Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat (MINPMEESA) a pris l'engagement de considérer l'entrepreneuriat féminin comme un pilier de la stratégie du développement, d'après le rapport Bureau International du Travail/ Banque Africaine de Développement (BIT/BAD, 2009). Ce qui a conduit à de nombreuses actions, entreprises par le gouvernement camerounais afin de permettre aux femmes entrepreneures de contribuer au développement du Pays à travers le financement de leurs activités.

C'est également le cas de l'élaboration de la politique nationale de l'entrepreneuriat féminin qui promeut les AGR des femmes et des jeunes et la mise en œuvre du Plan d'Action National pour l'Entrepreneuriat Féminin (PANDEF) pour des femmes chefs d'entreprises plus dynamiques, plus nombreuses, capables de gérer des entreprises plus durables et créant des emplois décents pour une sortie de la pauvreté. Le Projet d'Appui au Parcours Entrepreneurial des Femmes (PAPEF), accompagné du document de stratégie nationale de la finance inclusive a été adopté en 2013, en est également un autre exemple. Le but principal de ce dernier, est de réduire la pauvreté en offrant des services financiers et bancaires de base à faible coût pour des personnes exclues des services financiers traditionnels à savoir les femmes et les jeunes, dans la perspective d'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

S'agissant spécifiquement des femmes entrepreneures en zone rurale, de nombreux programmes sont mis en place par le gouvernement à l'effet de les accompagner dans le processus de leur autonomisation. Il s'agit notamment de : programme d'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles (ACEFA), le programme d'appui à l'installation des jeunes agriculteurs (PAIJA), le Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agropastoral des jeunes (PEA-jeunes), le Programme d'Appui à la rénovation et au développement de Formation Professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches (l'AFOP), et dont l'aspect genre est fortement valorisé.

La BAD qui intègre la promotion de l'entrepreneuriat féminin en Afrique comme l'une de ses missions principales, a signé la convention de partenariat pour financer des femmes ayant un potentiel entrepreneurial à travers le Programme GOWE. C'est ainsi qu'elle accorde au cours de l'année 2017, dans le cadre d'un projet de développement des chaînes de valeur agricole, un prêt de 89,29 millions d'euros au gouvernement camerounais en vue de soutenir 240 000 petits producteurs dont 50% ont été consacrés aux femmes. OXFAM-Ottawa, dans le cadre de la coopération Canada-Cameroun a mis en place une coopérative regroupant exclusivement les femmes des secteurs formel et informel. À travers celle-ci, cinq mille projets portés par les femmes ont été financés (DJOUMESSI et al., 2017).

Dans la perspective d'accroître les opportunités d'accès au financement des femmes camerounaises, Organisation des Nations Unies pour les Femmes (ONU femmes), a également mis en place un fonds rotatif pour l'Association des femmes *Bayam Selam* (ASBY). L'Organisation Non Gouvernementale (ONG), Plan Cameroon à travers l'un de ses projets dans la région de l'Est Cameroun, accompagne des femmes en milieu rural. Pour ce qui est des associations, nous pouvons citer Association pour le soutien et l'appui à la femme entrepreneure (ASAFE), qui s'intéresse à la femme vulnérable des zones rurales et urbaines. Cette association travaille par exemple sur le plan individuel, avec des groupes ou des institutions, dans le but d'assurer la durabilité environnementale et financière de leurs projets et initiatives.

Dans la même lancée, quelques incubateurs ruraux se développent au sein des centres de formation ruraux sous l'impulsion du Programme PEA-Jeunes compte tenu de la nécessité de faire des femmes agricultrices ou des femmes vivant en milieu rural de véritables cheffes d'entreprises. ONU femmes assure également le renforcement des compétences organisationnelles, techniques et financières des groupes vulnérables (femmes rurales ou celles exerçant dans le commerce informel et transfrontalier). Cet organisme a également apporté son appui à la constitution de deux coopératives à savoir celle des femmes commerçantes de poisson (Coast Beach Coopérative) d'Idenau et celle des commerçantes de kyossi. Djoumessi et al., (2017).

Au plan local, et précisément dans le département de la Mefou et Akono, nous notons que localité fortement agricole, bénéficie de plusieurs projets de développement agricole. Ces projets concernent pour l'essentiel la production agricole des producteurs avec un accent sur la fourniture en semences et autres intrants. Il s'agit principalement du Projet

d'Investissement et de Développement des marchés agricoles (PIDMA) en ce qui concerne la distribution semence de maïs) ; du Projet de développement des Chaines de Valeurs (PDCVA), entre autres. Pour ce qui est de l'accompagnement entrepreneurial, quelques structures existent dont le Centre d'incubation des Entreprises Agrosylvopastorales (CIEA) de Binguéla créé en 2014 ; le programme ACEFA, avec le projet PCP ACEFA consistant en un appui-conseil, un financement, des projets productifs, une professionnalisation agro pastoral et un développement de l'entrepreneuriat agricole. Ce projet a été mis en œuvre depuis 2008, mais présent dans la localité depuis 2014. En outre, le programme d'appui à la Rénovation et au Développement de la Formation Professionnelle (AFOP), participe à la formation des exploitants agricoles, des entrepreneurs agropastoraux et des maîtres pêcheurs depuis 2008.

La délégation du Ministère de la femme et de la famille quant à elle mène des actions dans le sens de la formation des femmes rurales, mais sans un accent sur le côté entrepreneurial. On peut dès lors dire que « les accompagnateurs sont aussi hétérogènes que l'est le contenu qu'ils offrent ». Pour certaines structures, l'accompagnement est une forme d'assistance technique-conseil aux producteurs (ACEFA) et pour d'autres c'est un appui aux entrepreneurs ou porteurs de projets (CIEA, AFOF) caractérisé par des programmes de formation (technique, managériale, entrepreneuriale, éducation financière entre autres) sur des périodes assez longues. À côté de ces structures formelles d'accompagnement, existent aussi des structures informelles telles que les associations de femmes, la famille et les tontines vers qui les femmes se tournent assez souvent en milieu rural.

Les associations de femmes par contre le font, mais la dimension et la portée sont limitées selon celles-ci. Souvent elles se contentent des petites aides cotisées et octroyées à l'une des adhérentes pour une utilisation personnelle/familiale en grande partie ou lié à son activité. D'autres associations par contre se sont engagées dans des chaînes de valeur de la production jusqu'à la commercialisation en passant par la transformation de certains produits, dont le manioc, de même que la transformation de certains fruits en jus naturels.

0.2. Formulation du problème

Il est tout d'abord important de rappeler que le Cameroun est un pays de l'Afrique Centrale avec une population estimée à 25 millions en 2019, dont près de 51% de femmes (INS, 2020). Parmi les priorités définies dans le DSCE 2013-2020, et prolongées par la SND 30, la thématique de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes occupe une place

importante, tant elle constitue un facteur de sous-développement et un problème majeur à résoudre pour parvenir à l'émergence. C'est dans ce sens que plusieurs actions ont été menées ces cinq dernières années, concourant à l'émancipation et l'autonomisation de la femme. Parmi elles nous pouvons citer: l'amélioration de la scolarisation des jeunes filles dans l'ensemble du territoire national ; le renforcement de la lutte contre les violences basées sur le genre faites aux femmes et aux filles ; le renforcement du pouvoir économique des femmes notamment en milieu rural et l'accès aux infrastructures de base, à la terre et aux finances ; la promotion de l'entrepreneuriat féminin ; l'accès des femmes et jeunes filles aux technologies clefs dont l'informatique et des communications (INS,2020). C'est le cas du programme de formation de 100000 femmes par l'IAI dans les différents métiers de l'informatique.

Dans le domaine de l'éducation, des efforts particuliers sont déployés pour accroître l'accès des filles, en particulier dans la population la plus vulnérable. En 2015, grâce au programme d'apprentissage accéléré en faveur des réfugiés non scolarisés, des populations déplacées internes et des enfants de la communauté d'accueil, 45% des 11 559 enfants touchés étaient des filles. Afin d'améliorer la capacité des enseignants à prendre en compte les questions de genre et à élaborer un programme d'enseignement tenant compte de la problématique hommes-femmes, 894 enseignants (dont 43% de femmes) ont été formés aux méthodologies sexospécifiques : pédagogie différenciée, approches centrées sur l'enfant et psycho-sociales. Les femmes et les hommes ont été sélectionnés en tant que membres des comités de gestion des écoles et d'animateurs communautaires pour la sensibilisation et la mobilisation en faveur de l'adoption de pratiques familiales essentielles, y compris l'hygiène menstruelle des filles et des femmes et leur attitude positive à l'égard de l'éducation des filles. (INS, 2020).

Le Programme d'Appui à l'Insertion et à la Réinsertion professionnelles des Personnes Vulnérables (PAIRPPEV) dont l'une des composantes, le Projet d'Appui à l'Insertion et à la Réinsertion socioprofessionnelle des Populations Autochtones Vulnérables (PAIRPAV) adresse les préoccupations spécifiques à la femme en général. Le PAIRPPEV a pour objet l'Insertion et/ou la Réinsertion professionnelles des personnes vulnérables, à travers les formations sur le tas, la promotion des projets d'auto-emploi et la création de la micro entreprise par l'appui au montage des projets et le suivi-encadrement. C'est dans cette optique que quatre-vingt-dix (90) microprojets socioéconomiques présentés par les PSV ont bénéficié en 2017 de financement, pour un montant global de près de 100 000 000 FCFA (INS,2020).

Pour renforcer l'esprit d'entreprise chez les femmes et jeunes filles, le Gouvernement et ses partenaires ont renforcé des capacités des femmes Chefs d'Entreprise à travers le

programme GERME du Groupement Inter patronal du Cameroun (GICAM). Une initiative qui a permis à ce jour de renforcer les capacités de trois cent vingt-sept (327) femmes entrepreneures en 2017. De même, le MINPROFF organise chaque année des sessions de renforcement des capacités des femmes entrepreneures dans divers domaines ainsi que la formation de des femmes et filles au montage et à la gestion des activités génératrices. A Titre d'exemple au cours de l'année 2018, 27 750 femmes ont été formées en Activités Génératrices de Revenus (AGR) dans les Centres de Promotion de la Femme.

Par ailleurs, L'inclusion numérique visera à combler la fracture entre les hommes et les femmes dans l'accès l'information et aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Il s'agit de donner aux femmes et aux jeunes filles l'autonomie technologique dont elles ont besoin pour une meilleure intégration dans la société de l'information et de l'économie numérique. Dans cette optique, le MINPROFF a signé une convention avec le Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL) pour le raccordement des Centres de promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) ; ainsi qu'avec un opérateur de téléphonie Mobile pour la mise en place de maisons digitales dans ces structures. Ces conventions visent à améliorer la situation socioéconomique des femmes et des filles à travers l'amélioration de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication dans la gestion des activités génératrices de revenus. A ce stage, 20 CPFF sont dotés de « Maisons digitales » et 25 autres seront connectés dans le cadre du projet Central African Backbone soit un total de 49 sur 94 CPFF fonctionnels.

En matière d'inclusion financière, le document de Stratégie Nationale pour la finance inclusive (DSNFI) a et adoptée en 2013. Il propose de favoriser la mise à disposition aux exclus des services financiers traditionnels que sont les femmes et les jeunes, de services financiers et bancaires de base à faible coût leur permettant ainsi d'améliorer leurs conditions financiers (crédit) et non financiers (formation) pour parvenir à leur autonomisation économique. Un Programme d'appui à la mise en œuvre de cette stratégie a été mis sur pied au Ministère en charge des Finance.

A titre d'exemple, le PADMIR comprend des sous composantes spécifiquement dédiées au renforcement des capacités des entrepreneurs ruraux. Il permet de mieux prendre en compte les besoins des cibles dans le développement des produits par les 2tablissements de Micro Finance (EMF). A cet effet, des sessions de formation des formateurs et animateurs en éducation financière ont organisés au profit des bénéficiaires. De même, dans le cadre du projet « Promotion du Genre et Accélération de l'Autonomisation de la Femme le long du

corridor Batchenga – Ntui – Yoko – Léna » (Projet genre/route) prévoit la mise en œuvre d'une ligne de crédit pour le financement des activités génératrices de revenus des femmes. Une ligne de financement est prévue dans les CPFF dans le cadre du Projet d'appui aux femmes pauvres dans les CPFF, de travail à travers l'accès au financement de leurs activités. Il s'agit d'actions spécifiques pour faire sortir les femmes de la pauvreté à travers les services.

Le MINPROFF s'est engagé à assurer cette catégorie sociale une formation de base de qualité dans ses 94 CPFF et les Centre Techniques d'Agriculture (CTA) ouverts sur toute l'étendue du territoire national. L'on y dispense des formations en gestion des projets, en Techniques de l'Information et de la Communication (TIC), en Hôtellerie et Restauration (HR), en Textile et Industrie de l'Habillement (TIH) et en Agropastoral et dans d'autres filières selon le contexte local. Les formations se font, soit de façon permanente (1 ou 2 ans), soit à la carte (01 jour à 03 mois) avec pour objectif de donner un certain nombre d'aptitudes aux jeunes filles déperdues scolaires et aux femmes issues des associations en vue de leur autonomisation.

Selon l'Institut National de la Statistique (INS, 2020), le Gouvernement dans l'optique d'accélérer la qualité de l'éducation formation et apprentissage permanente pour les femmes et les filles, compte :

- inciter les jeunes filles à s'inscrire dans les centres de formation de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle pour celles qui ont quitté prématurément le système scolaire classique ;
- poursuivre l'alphabétisation des femmes et des filles ;
- redéfinir les curricula de formation dans les centres susmentionnés, pour mieux intégrer le genre ;
- renforcer la couverture nationale en structures d'encadrement des femmes (CPFF, CTA) ;
- conduire à terme les reformes curriculaires au niveau du second cycle pour mieux tenir compte des besoins et intérêts différenciels des filles et des garçons ;
- élaborer en collaboration avec les ONG qui luttent contre les VBG un code éthique destiné à mettre fin aux violences en milieu scolaire, la consommation de la drogue, etc.

Les femmes et jeunes filles vivant en milieu rural seront également une priorité. Une évaluation de la situation du Genre dans le secteur de l'agriculture, du développement rural et dans la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole au Cameroun a été effectuée en 2017 par la FAO afin de contribuer à la finalisation du rapport d'évaluation de la situation Genre dans les secteurs de l'Agriculture et du développement rural, par la

combinaison d'une analyse des disparités de Genre dans le secteur de l'agriculture et du développement rural et un diagnostic des politiques et des mécanismes institutionnels sur une base documentaire de l'analyse des données sexo-spécifiques.

A partir de tous ces exemples, il est démontré que tout est mis en place pour que la jeune femme de la zone rurale gagne son autonomisation économique au Cameroun. Or, le constat qui est fait sur le terrain semble ne pas présenter les mêmes conclusions. En effet, malgré toutes ces initiatives international et nationales, l'autonomisation de la jeune femme au Cameroun en général, et dans la Mefou et Akono en particulier n'est pas encore une réalité certaine. En 2001, 60% de pauvres qui ne disposent pas suffisamment de ressources pour satisfaire leurs besoins fondamentaux se trouvent en milieu rural. Le programme de Nations Unies Pour le Développement (PNUD) dans son rapport sur le développement humain de 2009, indique que parmi 1,3 milliard de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour, 70% sont des femmes. Les statistiques sur les sexes de la base de données de la Banque Mondiale (BM) révèlent également que les femmes connaissent un plus gros taux de chômage que les hommes. Elles sont les plus touchées par la pauvreté : 52% des membres des ménages pauvres sont des femmes, la moitié ayant moins de 15 ans. D'après le classement PNUD sur l'indice d'inégalité de genre (IIG), le Cameroun occupe en 2013 le 138ème rang sur 187 pays.

De même, l'INS dans son rapport de la 4ème enquête auprès des ménages (ECAM 4, 2014) mentionne que la pauvreté en milieu rural ne s'est pas améliorée entre 2007 et 2014. Elle reste très prégnante dans ce milieu à savoir 56,8% et touche davantage les femmes. Selon ONUDI (2003), « Les femmes rurales portent le fardeau de la pauvreté du monde ». Elles sont en quelque sorte de véritable machine de la pauvreté. D'après cette étude, « Les femmes en général et les femmes rurales en particulier, ont plus de difficultés à créer ou à développer leurs propres entreprises du fait d'un climat des affaires globalement moins favorable. Et parce qu'elles vivent en milieu rural, elles sont en majorité analphabètes, sont peu ou pas organisées, et par conséquent, arrivent rarement à mettre en synergie leurs forces, leurs capacités et leurs intelligences et tirer le meilleur profit des actions à leur portée ».

Dans la même veine, le manque de compétences techniques, professionnelles et managériales ne leur permet pas de donner de la valeur à leurs produits. En effet, Les femmes accèdent difficilement à l'éducation, à la formation et aux opportunités pour développer leurs compétences. Le rapport de Plan International en 2021 fait état de ce que :

- 132 millions de filles âgées de 6 à 17 ans sont encore privées d'école ;
- 63 % des adultes analphabètes dans le monde sont des femmes ;
- 1 fille sur 4 ne va pas à l'école dans les pays en développement ;
- 63 millions de filles sont astreintes au travail forcé ;
- 12 millions de filles sont mariées de force chaque année avant l'âge de 18 ans, soit près de 33 000 filles par jour ;
- Près de 120 millions de filles, soit 1 fille sur 10 de moins de 20 ans, ont été confrontées à la violence sexuelle.

Selon l'INS (2020), les femmes au Cameroun constituent 51,5% des personnes vivant sous le seuil de pauvreté sur une moyenne nationale de 39%. Pourtant, ces femmes consacrent en moyenne 8,2 heures de plus par semaine aux travaux domestiques non rémunérés et sont à 79,2% en situation de sous-emploi. Le taux de chômage féminin est de 4.5% contre 3.1% chez les hommes. Par ailleurs, **50,6%** de femmes contribuent au financement des dépenses du ménage et 63,2% à leurs dépenses personnelles. Mais elles sont seulement **3%** propriétaires d'une maison sans titre foncier et 1,6% sont propriétaires d'un titre foncier en leur nom. En effet, les statistiques du Ministère en charge des affaires foncières font état de ce que seulement **13,6%** des titres fonciers délivrés au Cameroun depuis 1972 appartiennent aux femmes⁶. On peut donc aisément comprendre que seulement **16,8%** de femmes bénéficient d'un crédit pour un usage quelconque.

Les différentes observations faites sur le terrain, notamment lors de notre stage à l'école pratique d'agriculture de Binguéla vont également dans ce sens. En effet, nous avons eu la chance de voir trois vagues de formation successives en entrepreneuriat agrosylvopastoral. La première que nous avons trouvée comptait un effectif de 121 apprenants, soit 6 femmes et 115 hommes, pour un pourcentage de 04.9%. La deuxième vague concernait les pensionnaires du ministère de la défense. Sur un effectif de 52 pensionnaires, l'on dénombrait une seule femme, soit un pourcentage de 1.9%. En fin, la troisième vague comptait un effectif de 112 apprenants, et où l'on avait qu'une poignée de 11 femmes soit un pourcentage de 9.8%.

Par ailleurs, la situation des femmes engagées dans des activités économiques restent dans l'économie de subsistance. Ceci du fait des obstacles d'ordre socio-culturel, infrastructurel et économique. Ces obstacles font référence aux traditions et coutumes qui généralement ne reconnaissent pas aux femmes le droit de posséder des biens, des terres, ni de

pouvoir en hériter. Le corollaire est qu'elles ont un accès limité aux moyens de production et à l'encadrement technique. Leurs sources de revenus demeurent entre les mains des hommes et à leur mobilité freinée par certaines lois ou pratiques coutumières. En outre, l'accès au crédit leur est difficile (Desjardins et St. Onge, 2009). En plus de ces obstacles, les femmes ne possèdent pas l'information nécessaire pour une meilleure exploitation des opportunités commerciales et la réussite de leurs affaires. « Ce sont des faiblesses qui sont rarement compensées par les femmes elles-mêmes » (Chakroun Marzouki, 2007).

Pour celles qui essaient de se lancer en entrepreneuriat, l'environnement des affaires dans lequel évoluent les entreprises féminines est encore « jugé défavorable » d'après le rapport BIT/BAD (2009). Ce qui fait que les femmes entrepreneures camerounaises tombent dans le groupe financier des « entre-deux oubliés » (Desjardins et St. Onge, 2009) lorsqu'elles essaient de trouver des opportunités pour développer leur entreprise. Les résultats de l'étude menée par Kamdem et Ikelle (2009) permettent de constater que 38% des entreprises enregistrées au Cameroun sont pilotées par les femmes et le taux d'informalité de ces entreprises est d'environ 60% dans les villes de Yaoundé et Douala.

Au regard de tout ce qui précède, nous notons que la jeune femme de la zone rurale en général et celle de la Mefou et Akono en particulier est invitée à participer au développement économique et social de sa localité. Bien que de multiples initiatives et programmes élaborés par le gouvernement camerounais et ses partenaires aient vu le jour pour ce faire, elle tarde à se décoller du joug de la pauvreté ambiante. Elle a de la peine à se prendre en charge, à développer de activités génératrices de revenus, à s'émanciper, à trouver un emploi stable, bref, à s'autonomiser. Lorsque l'on sait que, son autonomisation économique est essentielle non seulement au bien-être des familles et des communautés rurales, mais également à la productivité économique locale, régionale et nationale. D'où la pertinence du problème que soulève notre étude, celui de « la faible autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure de la Mefou et Akono ». Par quel mécanisme, la jeune femme entrepreneure de la Mefou et Akono peut-elle impulser, valoriser ou accroître son autonomisation économique ?

Ce questionnement invite à davantage d'actions en faveur de la femme rurale de la Mefou et Akono dans la mesure où, elles sont aussi le meilleur canal pour pouvoir lutter contre la pauvreté dans leur milieu. De ce fait, l'une des stratégies est de les accompagner à être de véritables entrepreneures rurales à travers des activités génératrices de revenus ou

micro entreprises car l'on sait que l'accompagnement améliore les chances de survie des entreprises (Bépédé, 2019). C'est dans cette même logique que nous estimons qu'un accompagnement entrepreneurial efficace peut contribuer à l'amélioration de l'autonomisation économique de la jeune femme de la zone rurale au Cameroun.

0.3.Question de recherche

Les questions de recherche sont des questionnements, voire des interrogations préalables qui permettent d'explorer le phénomène central d'une étude. Dans le cas de notre étude, nous aurons au total, une question de recherche dite principale, et trois autres questions dites spécifiques.

0.3.1. Question principale de recherche

Comment améliorer l'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure de la Mefou et Akono à travers l'accompagnement entrepreneurial ?

0.3.2. Questions spécifiques :

- **QS1** : Comment la temporalité dans l'accompagnement contribue-t-elle à améliorer l'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure de la Mefou et Akono ?
- **QS2** : Comment les pratiques de soutien d'accompagnement apportées à la jeune femme entrepreneure de la Mefou et Akono favorisent-elles son autonomisation économique ?
- **QS3** : Comment les méthodes d'accompagnement favorisent-elles l'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure de la Mefou et Akono ?

0.4.Objectifs de l'étude

C'est une déclaration claire et concise des buts et objectifs spécifiques d'une étude ou d'une recherche (Nick Jain, 2023). En réalité, les objectifs d'étude décrivent ce que le chercheur a l'intention d'accomplir, et ce qu'il espère apprendre ou découvrir grâce à sa recherche. Dans le cadre de notre recherche, nous avons deux types d'objectifs : Un objectif général et trois objectifs spécifiques

0.4.1. Objectif général

Il s'agit de façon globale ce que vise notre recherche. En menant cette étude, notre objectif est d'évaluer quelques projets des femmes de la Mefou et Akono et contribuer à l'amélioration de l'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure de la zone rurale à travers l'accompagnement entrepreneurial.

0.4.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques traduisent de manière claire, l'ensemble des actions que nous aurons à mener sur le terrain. Il s'agit :

- **OS1** : Comprendre l'impact de la temporalité d'accompagnement sur l'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure de la Mefou et Akono.
- **OS2** : comprendre l'impact les pratiques de soutien d'accompagnement apportées à la jeune femme entrepreneure de la Mefou et Akono sur son autonomisation économique ;
- **OS3** : Comprendre l'impact les différentes méthodes d'accompagnement sur l'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure de la Mefou et Akono.

0.5.Intérêt de l'étude

C'est la plus-value d'une étude. Dans le cadre de notre recherche, nous avons trois types d'intérêts. Il s'agit d'intérêt scientifique, politique et socioéconomique.

0.5.1. Intérêt scientifique

Notre étude s'inscrit dans le champ des sciences de l'éducation, avec une orientation en conception et évaluation des projets. Elle entend à partir des connaissances empiriques en produire de nouvelles pour l'avancement des sciences de l'éducation.

0.5.2. Intérêt politique

L'un des axes stratégiques de la SND30 est la promotion d'emploi jeune, et donc de la jeune femme. L'accompagnement entrepreneurial serait donc un levier efficace pour cette cause. L'Etat pourrait de par cette recherche, mieux orienter ses politiques en matière développement économique.

0.5.3. Intérêt socioéconomique

La perspective que notre étude offre en ce qui concerne le plan socioéconomique n'est plus à démontrer. En effet, cette recherche entend à terme, proposer une arme efficace pour lutter contre la dépendance totale de la jeune fille et favoriser son épanouissement au sein de la société qui l'intègre. C'est également le cas pour l'Etat, de trouver ici, un moyen permettant la mise en œuvre de sa politique, à savoir, la participation de tous dans le développement économique du pays (SND 30).

0.6. Délimitation de l'étude

En raison des contraintes, de temps, et même de connaissances éparses, il est nécessaire de circonscrire notre recherche afin de lui donner un caractère plus pertinent. Ainsi, cette circonscription se fera en trois dimensions : une dimension géographique, une dimension temporelle et une dimension thématique.

0.6.1. Délimitation Géographique et temporelle

Parlant de l'aspect spatial, notre recherche s'effectue dans le département de la Mefou et Akono, dans la région du centre au Cameroun, précisément dans la localité de Mbankomo. Vu l'importance et la nécessité en ce qui concerne l'aspect temporel, la présente étude sur l'intervalle 2023 à 2024 soit deux années pour des raisons de disponibilité des données.

0.6.2. Délimitation thématique

Notre sujet intitulé « Accompagnement entrepreneurial et autonomisation de la jeune de la jeune femme entrepreneure en zone rurale », s'insère dans le grand thème entrepreneuriat féminin. Cependant, pour un souci de temps, car, le temps imparti correspondant à deux années d'études de Master, nous nous sommes focalisés sur la jeune femme entrepreneure de la Mefou et Akono.

**CHAPITRE 1 : PROCESSUS D'AUTONOMISATION DE LA JEUNE
FEMME**

Lorsqu'elles sont économiquement et socialement autonomes, les femmes deviennent de puissants vecteurs de changement (FIDA, 2011). De ce fait, le souci, de rendre la femme en général et la jeune fille en particulier autonome est une préoccupation mondiale. L'autonomisation encore identifiée sous le vocable de « *empowerment* » en Anglais, ne trouve pas de consensus en ce qui concerne sa définition (Ouattara, 2019). Ainsi, l'autonomisation des femmes, et donc de la jeune fille peut s'entendre comme un processus par lequel celles-ci augmentent leur capital humain, financier et matériel au fur et à mesure qu'elles bénéficient des opportunités économiques (CEA, 2017). La Banque Islamique de Développement (BID) la définit en termes « d'expansion des droits, des ressources, et de la capacité des femmes à prendre des décisions et à agir de façon indépendante dans les sphères sociales, politiques et économiques ». Cependant, si rendre la femme autonome est un problème qui se pose avec acuité de nos jours, il importe d'examiner les mobiles et principes de base conduisant à cette autonomie de la jeune femme en Afrique subsaharienne, et plus précisément en zone rurale. C'est dans ce cas que nous nous intéresserons premièrement aux problèmes inhérents au développement de la jeune femme, notamment la scolarisation de la jeune fille. Par la suite, nous aborderons quelques conventions en faveur de la femme, et dont l'objectif est de réduire considérablement les inégalités entre homme et femme. Enfin ce chapitre est clôturé par la présentation des formes des formes de scolarisation, en mettant en exergue le pouvoir qu'a le savoir en termes d'économie de la connaissance, et surtout les modalités d'acquisition de ce savoir à travers le concept d'apprenance

1.1. Education de la jeune femme : une obligation institutionnelle

Pour Namouki (2016), le développement d'une société modèle passe par la réussite scolaire des jeunes. Cependant, d'après l'UNESCO (1991), les filles demeurent le principal groupe de la population défavorisée sur le plan éducatif. Or, l'éducation d'une fille est reconnue comme l'un des leviers les plus puissants pour sortir de la pauvreté et pour s'émanciper. Badis (1940) va plus loin, et pense que, s'il y avait lieu de comparaison, il serait préférable d'éduquer la jeune fille par rapport au jeune garçon. Il affirme : « *Eduquer un garçon c'est éduquer un homme, et éduquer une fille c'est éduquer toute une nation* ». C'est en cela que la promotion de l'éducation pour tous, et en particulier, celle de la jeune fille est l'une des principales missions dévolues aux nations. Ainsi, la scolarisation de la jeune fille constitue un défi majeur pour la société mondiale toute entière de manière général, et pour les pays en voie de développement en particulier. En effet, de nombreuses jeunes filles éprouvent encore des difficultés d'accès à l'école. Selon Plan International en 2021, 132 millions de

filles âgées de 6 à 17 ans sont encore privées d'école ; 63 % des adultes analphabètes dans le monde sont des femmes ; 1 fille sur 4 ne va pas à l'école dans les pays en développement. De même que les parcours scolaires de celles qui ont les possibilités d'y accéder sont, généralement entachés de difficultés d'ordres religieux, économiques, culturels et sociaux ethniques (Namouki, 2016). Il s'impose donc, une nécessité impérieuse en matière d'éducation de la jeune fille, non seulement pour s'arrimer à la donne mondiale, mais également, impulser la croissance économique de notre pays.

1.1.1. Problèmes inhérents au développement de la jeune femme

D'après ONU Femmes (2014), pour créer un monde juste et durable et renforcer le rôle des femmes dans le soutien de leurs familles et communautés, il est primordial de parvenir à l'égalité des sexes. Dans la même fougue, Stevens (2010) souligne que : « un nombre croissant d'études indiquent que les inégalités entre les sexes entraînent des coûts économiques élevés et conduisent à des inégalités sociales et à une dégradation de l'environnement dans le monde entier ». D'autre part, le rapport de la Banque mondiale en 2010, en rapport avec la performance des femmes, fait état de ce que, l'autonomisation des femmes et l'égalité des chances des hommes et des femmes sont des préalables fondamentaux pour réduire la pauvreté, la faim et la malnutrition. D'où le rôle capital de l'éducation et de la formation dans cet élan de dynamisation de la femme, afin de réduire considérablement le fort taux d'analphabétisme qui prévaut parmi les femmes, notamment en zone rurale (Banque mondiale, 2010).

Aborder la question du développement de la femme ne peut se faire sans faire mention des approches fondamentales militantes pour la cause de la femme. Il s'agit, notamment de l'approche des femmes dans le développement (WID) qui appelle à accorder plus d'attention aux femmes dans les politiques et les pratiques de développement et souligne la nécessité de les intégrer dans le processus de développement. L'approche genre et développement (GAD) quant à elle se concentre sur les différences socialement construites entre les hommes et les femmes et sur la nécessité de remettre en question les rôles et les relations existantes entre les sexes. Enfin, l'économie intelligente qui est une approche visant à définir l'égalité des sexes et le rôle des femmes en tant que partie intégrante du développement économique et vise à stimuler le développement en investissant plus efficacement dans les femmes et les filles. Elle souligne que le fossé entre hommes et femmes en matière de capital humain, d'opportunités

économiques et de pouvoir, constitue un obstacle majeur à la réalisation d'un développement plus efficace.

Malgré les différences dans la manière dont les femmes peuvent être intégrées dans le processus de développement des nations, toutes ces approches théoriques considèrent généralement la femme comme un acteur clé et un catalyseur du développement. Il va sans dire qu'elles ont pour but ultime, la réduction à leur plus simple expression des multiples inégalités que subies l'agent(e) féminine, et qui la défavorisent et freinent son développement, voire son épanouissement. En effet, les femmes sont handicapées par le manque d'instruction, l'inégalité des droits de propriété et l'impossibilité ou presque d'accéder aux ressources (FIDA en 2011). Selon ledit rapport, la femme considérée comme subalterne à l'homme draine avec elle un lourd fardeau qui freine son développement.

Les conceptions religieuses des parents peuvent constituer un obstacle à l'éducation des filles. Dans le cadre du Cameroun, ce facteur est plus accentué dans certaines régions que dans d'autres, spécialement dans la partie du grand Nord du pays, habitée par des musulmans, des chrétiens et des animistes. Dans ces communautés, on ne permet pas à la femme de sortir du cadre traditionnel dans lequel elle est assignée à résidence. On attend d'elle qu'elle soit "dans ce monde, sans pour autant en faire partie » (Tchombé 1993). Cette attitude est renforcée par une vision du monde qui est essentiellement restrictive dans ses attentes et introvertie dans sa manière de percevoir les choses. Dans la mesure où les préceptes et valeurs du Coran et de la Bible fournissent une solide justification morale à une vie dite d'ascète. Les communautés musulmanes, animistes et même chrétiennes tendent à s'organiser selon ce que l'on pourrait appeler la connivence des anneaux concentriques de la réalité sociale, dans le cadre d'un système "fermé", comme on pouvait s'y attendre du reste (Tchombé, 1993).

Pour ceux-ci, l'éducation occidentale, avec son exhibitionnisme exacerbé et son système de valeurs agressif, est considérée comme incompatible avec les principes de la religion. Après tout, selon l'Islam et la Bible, les choses terrestres ne sont durables et, par conséquent, sans importance pour l'édification de l'homme, de la famille et même de la société. Si l'on peut permettre aux garçons le luxe de se soumettre à l'éducation occidentale, les filles, quant à elles, doivent être protégées de ses conséquences néfastes car, elles sont censées, en tant que futures mères, rester vierges jusqu'au moment du mariage et être relativement jeunes pour jouer leur rôle de gardiennes des valeurs culturelles de la famille et donc, de tout le clan, ou de toute l'ethnie.

1.1.2. Conventions et traités en faveur de l'agent(e) féminine

La Convention occupe une place importante parmi les traités internationaux relatifs aux droits de la personne humaine. Car, elle rappelle les droits inaliénables des femmes, moitié de la population mondiale. L'esprit de la Convention s'inspire des principes fondamentaux des Nations Unies qui ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine et dans l'égalité de droits des hommes et des femmes. En analysant en détail la signification de la notion d'égalité et les moyens de l'atteindre, la Convention, en plus d'être une déclaration internationale des droits des femmes, énonce aussi un programme d'action pour que les Etats garantissent l'exercice de ces droits. Ainsi, nous pouvons citer entre autres :

➤ **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes :**

Adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies, elle entre en vigueur en tant que traités internationaux le 3 septembre 1981 après avoir été ratifiée par 20 pays. Dix ans après son adoption, en 1989, c'est presque une centaine de pays qui se sont engagés à respecter ses clauses. Dans son préambule, la Convention reconnaît explicitement que "la discrimination généralisée contre les femmes existe toujours" et souligne qu'une telle discrimination "viole les principes de l'égalité des droits et du respect de la dignité humaine". D'après l'article premier de la Convention, on entend par discrimination "toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine". La Convention réaffirme le principe de l'égalité en demandant aux Etats parties de prendre "toutes les mesures appropriées, y compris des mesures législatives, pour assurer le plein épanouissement et le progrès des femmes en vue de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes" (art. 3).

D'une manière générale, les schémas culturels qui définissent le domaine public comme celui de l'homme et le foyer comme celui de la femme sont énergiquement remis en cause dans toutes les clauses de la Convention, qui affirment l'égalité des responsabilités des deux parents dans la vie de la famille et l'égalité de leurs droits en ce qui concerne l'éducation et l'emploi. Prise dans son ensemble, la Convention fournit ainsi un cadre de travail très complet pour lutter contre les diverses forces qui ont créé et maintenu les discriminations fondées sur le sexe.

➤ **Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes :**

Adoptée en 1993, par l'assemblée générale de l'ONU suite à la conférence des droits humains à Vienne, cette convention contient également des précisions relatives à la violence contre les femmes. La déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes reconnaît que la violence à l'égard des femmes « traduit des rapports historiquement inégaux entre homme et femme. Ces rapports privilégiant la suprématie de l'homme et freinant la promotion de la femme, la rendant ainsi subordonnée à l'homme.

➤ **Protocole à la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique.**

Il a été adopté le 11 juillet 2003 par l'Union africaine, et est entré en vigueur le 25 novembre 2005. Il a été ratifié par 43 États jusqu'à l'heure actuelle. Ce document renferme au total 31 articles des droits spécifiques à la protection des femmes et des filles en Afrique en tenant compte des conditions socioculturelles. Le protocole de Maputo est venu révolutionner et faire la promotion de la femme en Afrique. Il stipule entre autre : la garantie et la reconnaissance des droits civils, politiques, économiques et culturels pour les femmes ; la garantie pour les femmes de tous les droits humains fondamentaux et internationaux reconnus ; La protection contre des pratiques traditionnelles dangereuses pour la santé à l'instar des mutilations génitales féminines ; le droit à la paix et à la protection des femmes lors des conflits armés ; L'égalité des droits de territoire et de possession. ; L'égalité de traitement des femmes et des hommes. La prise en considération des femmes dans le droit matrimonial, en particulier en ce qui concerne la polygamie, les mariages forcés et précoces, et les droits des veuves...

1.2. Concept de scolarisation

La scolarisation, l'éducation et la formation sont à la fois une nécessité et une contrainte pour l'évolution des pays en développement, car le développement durable exige l'accès au savoir et à la culture moderne et technologique Mapto, (2011). Il se dégage là, un argument solide en faveur de la scolarisation de la jeune fille. Etymologiquement, le mot scolarisation est un substantif féminin, dérivé du verbe « Scolariser ». C'est l'action de scolariser un enfant, ou l'état d'une personne scolarisée (Dictionnaire de la langue française). Action de donner une instruction scolaire, action de pouvoir scolaire, pouvoir d'écoles et d'un système régulier d'enseignement primaire d'une région ou d'un pays (*Educ*, 1979). Il désigne

également selon le Dictionnaire *Larousse* le fait d'admettre un enfant, un groupe à suivre l'enseignement d'un établissement scolaire. La scolarisation est le fait de recevoir, de suivre et de poursuivre un enseignement scolaire dans un établissement apte à remplir des fonctions et des missions qui lui sont assignées (Legendre, 2005).

1.2.1. Scolarisation de la jeune fille : un problème universel

Tout le monde accrédite l'idée que la scolarisation serait un droit autant pour les filles que pour les garçons (Pilon, Martin et Carry, 2010). Comme nous l'avons souligné plus haut, en 2021, 132 millions de filles âgées de 6 à 17 ans sont encore privées d'école ; 63 % des adultes analphabètes dans le monde sont des femmes ; 1 fille sur 4 ne va pas à l'école dans les pays en développement. Or, l'éducation est un droit humain fondamental pour tous les enfants. Cela a été reconnu il y a 60 ans dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, reconnue et acceptée par de nombreux gouvernements à travers le monde. De fait, l'amélioration de la scolarisation des filles s'inscrit dans cette optique pour atteindre les objectifs de « L'éducation pour tous », comme cela a été déclaré à la

Conférence de Jomtien de 1990 et renouvelé au forum de Dakar en avril 2000. Cette scolarisation est un pas vers l'égalité, l'équité et la parité entre les sexes (UNICEF, 1998). Car, l'égalité comme valeur est encouragée, afin que l'éducation et l'école ne deviennent une barrière de genre (Banque mondiale, 2003). C'est d'ailleurs le cheval de bataille des agents de mutation et de déconstruction sociales tels que : les organismes internationaux, les organisations non gouvernementales et les associations féministes qui s'emploient à dénoncer l'exclusion des filles et des femmes et à décrier «la domination masculine » dans les statuts et les rôles sociaux (Yana, 1997).

L'amélioration de la condition de la femme passe par sa participation à l'éducation (Filmer et Schady, 2008 ; Banque mondiale, 2003). C'est pourquoi la grande question, au mieux le gros du problème à résoudre lors de la conférence de Jomtien, est celui de rendre l'éducation pour tous possible, et accessible dans tout le monde entier. Il s'agit en effet d'universaliser l'éducation (Mapto Kengne, 2011). Pour ce dernier, l'école est devenue une préoccupation importante dans toutes les sociétés en raison de son rôle, de son influence, de son apport et de ses conséquences sur l'éducation des enfants, des adultes et de la société toute entière. Aujourd'hui, l'école pour les filles, avec les filles, par les filles est une préoccupation majeure pour certaines sociétés.

L'occident est très souvent pris à titre d'exemple pour illustrer la possibilité de scolarisation de la jeune fille partant de l'école maternelle à l'Université. En occident, les jeunes filles au même titre que les jeunes garçons, ont accès aux savoirs et sont encouragées aux professions dont elles ont été longtemps exclues (Ollagagnier & Solar, 2006). Cependant, bien que cette égalité d'accès soit réelle, elle n'est néanmoins pas identique dans tous les pays en développement. La situation de scolarisation de la jeune fille varie en fonction des régions et des niveaux de scolarisation. C'est le cas de l'école primaire qui est meilleure en Asie de l'Est et en Océanie comparativement aux autres régions.

En outre, plusieurs sociétés africaines ont tardé à reconnaître les avantages sociaux et les retombées économiques de la scolarisation des filles (Tchombé, 1993). C'est d'ailleurs ce qui justifie la pléthore de recherches concernant la femme et la jeune fille. Dans les pays en voie développement, la scolarisation en général soulève bien des questions pour tous les enfants (Birger et Craissati, 2009). En Afrique subsaharienne, une minorité de filles poursuit la scolarisation jusque dans l'enseignement supérieur (Mazzocchetti, 2009 ; Locoh, 2007). L'affirmation récurrente des disparités géographiques, des facteurs socio-économiques, des particularités sociales et culturelles et de la dichotomie fille-garçon rend complexe l'analyse du domaine (Glick et Sahn, 2000). A priori, l'on sait que la scolarisation, l'éducation et la formation sont à la fois une nécessité et une contrainte pour l'évolution des pays en développement, car le développement durable exige l'accès au savoir et à la culture moderne et technologique (Mapto, 2011).

D'ailleurs, l'éducation des filles contribue à améliorer la santé maternelle, réduire la mortalité infantile, améliorer la situation nutritionnelle des ménages, et augmenter la force de travail potentielle et les possibilités de croissance économique. Surmonter les obstacles à l'éducation des filles est donc essentiel pour s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté. Des millions d'enfants en Afrique, en particulier les filles, sont toujours privés de leur droit à l'éducation et n'ont pas la possibilité d'accéder aux connaissances, compétences et capacités nécessaires qui leur permettraient d'être autonomes et de jouer un rôle plus égalitaire dans la société. Cette violation des droits fondamentaux est injuste et doit être changée. En plus d'être un droit intrinsèque de l'homme, la recherche a toujours démontré que l'éducation, en particulier l'éducation des filles, est l'un des moyens les plus efficaces de développement, non seulement pour les filles elles-mêmes, mais également pour leurs familles, les communautés et la société en général.

Comme nous venons de le souligner, la scolarisation des filles demeure un problème en Afrique subsaharienne. Les indicateurs de scolarisation de l'Unesco et de la Banque mondiale, de même que les travaux sur la scolarisation des filles en Afrique subsaharienne en font foi. Selon les statistiques de l'UNESCO, de l'UNICEF et de la Banque mondiale, la scolarisation des filles dans les pays en développement accuse un retard d'au moins 30 ans par rapport à la scolarisation des filles dans les sociétés développées (Mapto 2011). La scolarisation des filles dans les pays en développement, et en Afrique subsaharienne en particulier, reste un problème pour les systèmes éducatifs et un problème social (Banque mondiale, 2003).

Le Cameroun par exemple est un pays de l'Afrique subsaharienne où la scolarisation des filles présente certaines caractéristiques d'inégalités (Mapto kengne, 1999). Signalons que, l'enseignement primaire dure six ans, le premier cycle de l'enseignement secondaire quatre ans, le second cycle de l'enseignement secondaire trois ans. Quant à l'enseignement supérieur, il se subdivise en trois ans pour une licence, deux ans pour une maîtrise et enfin trois ans et plus pour un doctorat (Banque mondiale, 2003b, 2003c ; Lange, 2003). Sans toutefois oublier l'existence du double système éducatif, donc l'un francophone et l'autre anglophone.

Ainsi, selon Mapto, K. (2011), on peut identifier des disparités entre les sexes, dans l'accès à l'école et dans la rétention en cours d'études, sachant qu'il est possible que les facteurs explicatifs de l'un ou l'autre de ces deux aspects de la scolarisation soient effectivement différents. De manière générale, et ce malgré quelques contextes où les filles persévèrent, ce sont les garçons qui finissent par être plus représentés dans les deux sous systèmes éducatifs. De plus, dans les deux contextes, nous sommes très éloignés de l'accès universel et de la scolarisation universelle autant pour les filles que pour les garçons (Kengne 2011). L'accès, la rétention et l'achèvement à l'école sont diversifiés en zone rurale et en zone urbaine. Le problème de la rétention scolaire des filles reste critique. En réalité, les disparités territoriales rejoignent les disparités sociales dans le cas camerounais, bien que l'on ne puisse généraliser ce constat à toute l'Afrique subsaharienne sans tenir compte des variations contextuelles (Ndem, 2008).

En ce qui concerne la scolarisation des filles au Cameroun, nous assistons à l'émergence de trois sortes de problématiques : aux niveaux individuel, social et institutionnel (Mapto kengne, 2011). La première part de l'accès des filles à l'école. La deuxième a trait à la

rétenion des filles, et elle se pose une fois que les filles ont eu la chance d'entrer dans une école. La troisième est liée aux contraintes de l'accès et aux impacts de la rétenion sur l'achèvement. Pour achever un cycle, il est nécessaire de combiner les modalités d'accès et le phénomène de rétenion. Le problème de rétenion est majeur lorsqu'on étudie la scolarisation des filles sous un angle national. Pour réussir un parcours scolaire, il interroge davantage les processus qu'exigent les environnements, les contextes culturels et familiaux, de même que la personnalité des participantes.

1.2.2. Formes de scolarisation de la jeune fille au Cameroun

Le Cameroun comme la majorité des pays en voie de développement fait recours à divers modes d'éducation pour se mettre en phase avec les objectifs du millénaire pour le développement ; notamment l'Objectif du développement durable numéro 4. N'ayant pas la capacité et les moyens nécessaires pour assurer la forme parfaite de scolarisation, l'Etat fait recours à des formes dites palliatives, afin d'essayer de combler le gap en matière de demande de l'éducation. Il s'agit notamment de la scolarisation formelle, de la scolarisation non formelle, et de la scolarisation informelle. Cependant, bien que les formes d'éducation que l'on retrouve au Cameroun de nos jours soient « modernes », il est essentiellement établi que les formes de scolarisation de la jeune fille au Cameroun s'arriment à l'évolution politique du pays tout entier. Ainsi, le Cameroun dans son évolution a connu trois grandes phases et forme d'éducation : l'éducation traditionnelle, l'éducation coloniale, et l'éducation post coloniale.

1.2.2.1. Education traditionnelle ou précoloniale

Selon, Rigobert Mbala Owono, la naissance de la jeune fille dans les sociétés traditionnelles est accueillie différemment que celle du garçon. En effet, alors que la naissance du garçon est annoncée par les voisins à l'aide de deux cris de joie, celle de la jeune fille en revanche est annoncée par un seul cri de joie. En d'autres termes, l'éducation est orientée fonctionnellement et repose sur deux considérations fondamentales à savoir : la maternité et la vie efficiente en mariage. Initier par sa mère ou sa tante. Cependant, contrairement aux filles, l'éducation des garçons se déroulait sous l'arbre ou école sous l'arbre. C'était un lieu de repos après une dure journée de travail intense, mais aussi un lieu de causeries éducatives, de contes, de devinettes...

Ainsi dans le cadre collectif, la jeune fille est à la charge de toute la collectivité pour son éducation et sa vie future de femme. Elle faisait les commissions des adultes sans

réticence et de manière naturelle. Elle peut aussi être punie lorsqu'elle désobéit ou encore quand elle n'est pas soumise. Dans le cadre familial, l'entourage se préoccupait de sa bonne tenue, sa conduite afin de mieux servir sa société, sa famille et enfin son époux. Quant à l'éducation de la jeune fille, elle se faisait dans les maisons familiales 'Nda Bot'. Elles étaient réservées non seulement au repos après une dure journée de travail, mais aussi un lieu de causeries éducatives. Ici, la mise en valeur de la scolarisation du garçon est plus efficiente car, celui-ci après ses études pouvait faire évoluer le village et la fille quant à elle était bonne pour le mariage.

Elle fait naturellement et sans réticence les commissions des adultes. Celle-ci se devait d'être obéissante et soumise. Il n'est pas rare que de nos jours on retrouve certains parents qui disent que : « la place de la femme c'est dans la cuisine » ce qui nous amène à dire que d'une certaine manière, la place de la gente féminine occupe dans l'organisation sociétale de ces populations, mettant ainsi en exergue des pesanteurs culturelles quant à l'éducation de la jeune fille d'une manière globale et sur le plan scolaire en particulier. A côté de l'influence de la tradition, on a également l'aspect social.

L'aspect social quant à lui, renvoie à la formation du caractère et à l'acquisition des qualités morales qui revêtaient une grande importance : il fallait faire d'elle une bonne épouse. La jeune fille dont la tranche d'âge variait entre 03-06 ans, devait suivre les activités quotidiennes de la maman et autre adulte, ensuite avec les enfants de son âge se devait d'accompagner la maman ou tout autre aîné à faire commissions. Au fur et à mesure ces activités sociales s'élargissent car, la jeune fille à partir de 06 ans commence à : cuisiner certains plats sans d'éventuelles difficultés, aller faire des commissions seule, participer aux travaux champêtres ; pêcher dans les étangs³⁵. Cette participation de la jeune fille à la production, préparait donc cette dernière sur plusieurs plans à savoir : le plan matériel qui mettait en exergue l'aspect pratique de l'acte de la production, ensuite le plan spirituel qui encourage le goût du dur labeur enfin, le plan communautaire qui favorise le travail par équipe, l'abnégation de soi à savoir recevoir autrui. Par ailleurs, il est à noter que l'éducation traditionnelle va subir certaines modifications pendant la période coloniale. Ainsi, la scolarisation de la jeune fille connaît de nombreux changements avec la mise en valeur des écoles par les colonisateurs.

1.2.2.2.Education Coloniale

Au cours des premières années de la colonisation au Cameroun, l'administration coloniale allemande n'avait pas pour mission première la création des écoles car pour eux, c'était la découverte. Julius Ngo dans son ouvrage énumère les premières écoles créées dans les localités ci-après : Douala et Victoria en 1887, Garoua 1906, Yaoundé 1908. C'est dire que la région du Sud n'en avait aucune. Ce qui nous emmène à dire que le taux de scolarisation était nul tant pour les filles que pour les garçons. L'action des missionnaires dans la mise en place des écoles primaires n'a pas été propice. Ces. Suite donc à la première guerre mondiale, les Allemands sont chassés et remplacés par les français en 1916.

Pendant la période coloniale française, le réseau des écoles primaires n'a pas connu d'essor considérable dans la région du Sud Cameroun. On constate que l'analphabétisme est plus élevé chez les femmes que chez les hommes, ce qui est certainement une conséquence de la priorité que le colonisateur a accordé à la scolarisation des garçons. Toutefois, le mandat accordé à la France par la Société des Nations (SDN) pour administrer le Cameroun encourage la mise sur pieds des écoles. Pour donc assurer la scolarisation, l'administration va mettre sur pied comme partout ailleurs des écoles.

1.2.2.3.Education Post-coloniale

Dès son accession à l'indépendance et à la souveraineté nationale, le Cameroun opter pour une expansion rapide de l'éducation. La conférence des états africains pour le développement de l'éducation tenue à Addis-Abeba en mai 1961 marque le point de départ dans la mise en œuvre de cette politique. De cette conférence, on note le manque de cadres nationaux dans les jeunes administrations d'une part. d'autre part, jil en ressort la certitude que l'éducation soit un facilitateur pour le développement économique et social. Ainsi, l'on assiste à une multiplication des établissements et d'élèves au Cameroun.

- Scolarisation dite formelle

L'éducation formelle se déroule dans le cadre du système scolaire formel. Elle renvoie donc à un espace de production de modèles éducatifs impersonnels. Les curricula sont en effet conçus loin des préoccupations individuelles. Les projets familiaux n'y ont pas une place. Cette forme éducative produit des connaissances selon un schéma reproductif et répétitif. Elle est portée par un système rigide fait d'un échelonnement chronologique des connaissances à

transmettre. Ce système se base sur des moules préconçus par lesquels tous les apprenants passent. Ils sont ainsi évalués de la même façon avec des résultats qui procèdent à leur classement distinguant les moins bons des meilleurs. Le but ultime des processus dans lesquels le système engage les apprenant et la formation des citoyens capables de servir l'Etat, dans l'un quelconque de ses divers secteurs et selon ses besoins ou les besoins des structures parapubliques ou privées formelles qu'il a généré.

L'éducation formelle est la forme portée par les pouvoirs publics. Elle mobilise l'essentiel de l'investissement public consacré à l'éducation. « Dans nombre de pays, les efforts déployés, jusqu'ici, pour atteindre l'objectif de généralisation de l'enseignement primaire, notamment à travers l'expansion et le renforcement du système scolaire formel, n'ont pas donné les résultats escomptés » (M'obiang, 2017, p. 94). Dans ce type d'éducation, le processus d'apprentissage est un processus d'osmose entre l'apprenant et son environnement. C'est un fait que la plus grande partie des connaissances et des savoir-faire qu'acquiert un individu au cours de son existence se réalise, dans un environnement non structuré, grâce à ce système d'éducation (M'obiang, 2017).

La scolarisation formelle est un enseignement institutionnalisé, volontaire et planifié au travers d'organismes publics et d'entités privées reconnues qui ensemble constituent le système éducatif formel d'un pays. Les programmes d'enseignement formel sont donc reconnus en tant que tels par les autorités nationales compétentes pour l'éducation ou des autorités équivalentes, c'est-à-dire toute autre institution en coopération avec les autorités nationales ou infranationales compétentes pour l'éducation. L'enseignement formel se compose principalement de l'enseignement initial. L'enseignement professionnel, l'éducation répondant à des besoins spéciaux et certaines parties de l'éducation des adultes sont souvent reconnus comme appartenant au système éducatif formel.

Les diplômes de l'enseignement formel sont par définition reconnus et donc pris en compte dans la portée de la cité. On parle d'enseignement institutionnalisé quand une organisation fournit un cadre éducatif structuré, tel qu'une relation et/ou une interaction élève-enseignant, spécifiquement conçu pour l'éducation et l'apprentissage. L'enseignement formel se déroule dans des établissements d'enseignement conçus pour offrir un enseignement à temps plein à des étudiants dans un système organisé offrant un parcours continu d'enseignement. C'est ce que l'on appelle l'enseignement initial, défini comme

l'enseignement formel des individus avant leur entrée sur le marché du travail, c'est-à-dire pendant qu'ils bénéficieront normalement d'un enseignement à temps plein.

L'enseignement formel comprend aussi l'enseignement à tous les groupes d'âge avec un curriculum et des certifications équivalentes à celles de l'enseignement initial. Les programmes qui se déroulent en partie ou intégralement sur le lieu de travail peuvent aussi être considérés comme faisant partie de l'enseignement formel s'ils débouchent sur une certification reconnue par les autorités nationales compétentes pour l'éducation (ou des autorités équivalentes). Ces programmes prennent souvent la forme d'une coopération entre les établissements éducatifs et les employeurs (par exemple l'apprentissage).

Deux sous systèmes d'éducation existent au Cameroun, avec deux types de structures, de programmes et d'examens. Il peut y avoir des similitudes dans certains aspects des contenus de l'enseignement, mais les principes et pratiques en matière d'organisation et d'évaluation de l'apprentissage sont différents (Tchombé 1993). Quant à la légalisation, des tentatives ont été entreprises depuis l'indépendance dans certains domaines de l'administration scolaire, sous forme d'arrêtés et de décrets ministériels, en vue de l'unification des deux systèmes, sans succès jusqu'ici, en raison de l'attachement (plutôt inutile et irréaliste) des uns et des autres aux structures héritées de la colonisation. Pour ce qui est de la durée des études, le sous-système anglophone compte sept années d'école primaire, cinq de premier cycle de l'enseignement secondaire et deux de second cycle. Le sous-système francophone compte quant à lui six années d'enseignement primaire, quatre de premier cycle secondaire et trois de second cycle. Dans les deux sous-systèmes, la durée des études dans les collèges techniques est la même (quatre années de premier cycle et trois de second cycle). Le recrutement dans cette dernière filière se fait sur concours et s'adresse aux élèves ayant obtenu leur diplôme de fin d'études primaires.

Outre les écoles de type classique et les collèges d'enseignement technique, il existe une troisième catégorie d'établissement post-primaire dans les deux systèmes. Ce sont les sections artisanales rurales (SAR) et les sections ménagères (SM). Ces établissements ont été conçus pour transmettre à ceux qui sortent de l'école primaire des compétences directement utilisables dans le secteur productif (charpenterie, bonnèterie, électricité, bâtiment, cuisine, etc.). Les études durent de deux ans. A tous les niveaux, le taux d'inscription constitue l'élément qui détermine l'augmentation du nombre d'établissements des différents types

d'enseignement, même si toutes les régions ont connu une certaine expansion, notamment dans l'enseignement primaire. Ceci est évident pour le Centre, l'Ouest, le Littoral, le Nord-

Ouest et l'Extrême-Nord. Le taux de scolarisation est élevé dans ces régions. Cette situation peut s'expliquer par le caractère cosmopolite des quelques-unes des principales villes de ces régions, en raison surtout de leur importance économique, stratégique et administrative. Le fait que la scolarisation des enfants est de loin plus élevée au primaire chez les garçons que chez les filles est également important.

- **Scolarisation informelle**

Selon IMOROU et TAMA (2019), le secteur éducatif informel regroupe un ensemble complexe d'activités d'instruction non structurées, et se déroulant donc dans des échelles sociales de taille réduite. Evans (1981) estime que l'éducation informelle est celle dans laquelle le processus d'apprentissage est un processus d'osmose entre l'apprenant et son environnement. Il estime que c'est de l'éducation informelle que relève la plus grande partie des connaissances et des compétences qu'acquiert un individu au cours de sa vie. Il s'agit donc d'un espace éducatif dans lequel se transmettent les compétences pour la vie pour l'ensemble des individus.

Mais alors, quel que soit le type d'éducation auquel les groupes sociaux souscrivent, l'éducation informelle apparaît comme une extension incontournable dans l'outillage des individus. L'éducation informelle se déroule dans des espaces sociaux hétéroclites d'apprentissage pour de nombreuses compétences à la vie. Les plus significatifs de ces espaces sont ceux d'apprentissage des enfants hors de l'école et correspondent à un certain nombre de secteurs de production. Il en résulte que les milieux propices à l'éducation informelle sont la famille, les secteurs productifs familiaux, le secteur associatif, les églises, la vie professionnelle, les médias de masse, l'internet, les musées, les jeux, etc.

L'agriculture constitue par ailleurs la principale activité pratiquée dans de nombreuses localités rurales et semi-rurales et mobilisent un nombre important de sujets mineurs en cours d'éducation/socialisation. La production agricole est très souvent couplée à l'élevage dans de nombreuses régions du pays. Ce secteur mobilise d'autant plus d'enfants que les bœufs y sont utilisés comme animaux de trait et que les enfants sont le plus souvent sollicités dans l'élevage de ces animaux de trait. Le secteur agricole constitue un secteur d'éducation

informelle qui procède à une reproduction sociale importante dans la mesure où les enfants de paysans qui y sont engagés deviennent eux-mêmes paysans.

Les enfants d'éleveurs sont largement mobilisés dans l'élevage. Ils sont éduqués dans ce secteur qui absorbe de plus en plus du travail infanto-juvénile. Le refus de scolariser les enfants est donc lié chez certains groupes sociaux, notamment les Peuls, à ce besoin de les occuper aux activités de pastoralisme. Pour certains enfants la vie semble ainsi être réglée d'avance et réduite aux activités des parents. En effet, l'activité professionnelle de certains parents éleveurs ou cultivateurs est un facteur de non inscription des enfants à l'école. Ils font l'option d'une forme éducative qui ne traduit nullement de l'ignorance de l'importance de l'école. Ce choix s'inscrit dans une logique de pérennisation de l'activité parentale.

Dans les localités lacustres ou en bordure d'eau où les activités de pêche constituent la principale source de revenus, certains parents qui ne croient pas à la finalité de l'école éduquent leurs enfants de façon à faire d'eux des pêcheurs. Les enfants sont alors très tôt engagés dans cette activité sous forme initiatique. L'organisation sociale mise en place dans ces milieux fait que le garçon aîné est très tôt préparé pour une carrière de pêcheur et la fille pour une carrière de commerçante de produits halieutiques. Ces activités nécessitent des formes diverses d'initiation et de socialisation avec les univers de leur pratique. En conséquence les enfants qui s'y trouvent sont souvent engagés dans un long tissu d'initiations qui dure toute leur enfance et absorbe ainsi l'âge de la scolarisation.

Il en est de même des formes d'apprentissage qu'on note dans de nombreux secteurs de l'artisanat. En général les enfants sont faiblement sollicités dans ces activités quand ils sont en cours de scolarisation. Ceux d'entre eux qui le sont, on ne les y observe que les jours ou les heures de repos scolaires. Les enfants observés en dehors des circuits scolaires sont souvent engagés dans les activités de socialisation productive (pâturage, maraichage, petit commerce, artisanat familiale, etc.). Les contraintes familiales, les difficultés financières, les occupations productrices, les difficultés d'accès à l'école et le désenchantement de l'école sont entre autres arguments ceux évoqués par les parents pour justifier de garder leurs enfants loin du circuit scolaire.

- **Scolarisation non formelle**

L'éducation non formelle est un concept utilisé depuis pour désigner un ensemble de processus qui concernent beaucoup plus l'éducation des adultes, celle en relation avec

l'éducation permanente (Hamadache, 1993, p. 9). Il indique qu'elle a très peu considéré les approches novatrices visant à élargir l'accès à l'enseignement des enfants qui en sont privés. Et même si cette tendance semble être corrigée par des expériences d'écoles de seconde chance, il s'agit d'expériences embryonnaires. Il convient cependant de remarquer que ces expériences, quoique faiblement rependues, ajoutées aux expériences d'éducation des adultes donnent une épaisseur significative aux espaces d'éducation non formelle.

L'intérêt pour le non formel dans les sciences sociales résulte d'un certain nombre de facteurs évoqués par Hamadache (1993) quand il pense que « l'école n'est plus considérée comme le seul lieu d'enseignement et ne peut plus prétendre assumer seule les fonctions éducatives de la société. Il constate que l'éducation ne relève plus uniquement des seules instances éducatives institutionnalisées et formalisées. Il estime qu'on note également d'autres services et institutions que cette observation est plus significative dans le domaine du développement. De même, le contexte général est marqué par le fait qu'en dépit de l'intérêt toujours plus grand du diplôme, l'éducation et l'apprentissage ne sont plus considérés comme devant se dérouler dans le seul cadre de l'école. Ce point de vue va de pair avec les difficultés d'insertion professionnelle des diplômés de l'école. L'éducation non formelle est ainsi perçue dans certains cas comme un cadre de transmission des savoirs complémentaires à ceux transmis dans les cadres scolaires.

Dans d'autres cas, elle se présente comme un substitut de l'école qui ne réussit pas à mobiliser des groupes sociaux. Pour de nombreux groupes sociaux en effet, il y a un intérêt évident pour l'éducation non formelle. Et cet intérêt est d'autant plus important qu'il se fonde sur des arguments basés sur le désenchantement de l'école formelle. Les avantages que présente, pour le développement socio-économique et/ou socioculturel, l'éducation non formelle s'expliquent dans une large mesure par les résultats décevants d'une école dont le contenu éducatif, ambitieux sur le plan académique, n'est ni pratique ni concret, sans relation avec la vie quotidienne des apprenants et dont les coûts restent élevés et, de ce fait, limitent son expansion. Ce sont ces limites quantitatives et les difficultés à réaliser les idéaux humains socialement valorisés par le seul secteur éducatif scolaire qui obligent à recourir de façon importante aux formes éducatifs parallèles (Imorou & Tama, 2019).

Les secteurs d'activités employant ce mode de scolarisation est l'artisanat, les écoles coraniques, les couvents, BIT (2012). Le secteur de l'apprentissage dans l'artisanat est présenté comme le cadre par excellence de mobilisation des enfants dans l'éducation non

formelle. On y retrouve en effet, de nombreux enfants en situation d'apprentissage. Ce secteur apparaît aux yeux des acteurs locaux comme offrant des alternatives significatives à l'école. Les secteurs de métiers où l'on retrouve les enfants hors école sont : la couture, la coiffure, la broderie, la mécanique et la vulcanisation (Tama, 2019). Les enfants y sont engagés dans le cadre d'un apprentissage devant aboutir à leur insertion socioprofessionnelle. La plupart des enfants concernés sont des déscolarisés filles ou garçons. Les enfants ont souvent été placés en apprentissage chez des chefs d'atelier en fonction du métier de leur de choix.

Les écoles coraniques sont des centres protéiformes qui accueillent de nombreux enfants non scolarisés filles comme garçons. Elles varient de simples madrasas dans les cours des maîtres coraniques à des centres de formations plus structurés offrent des services éducatifs non formelles dans une large mesure. Les enfants qui y sont formés ne sont pas considérés comme dans les circuits scolaires formels sauf ceux d'entre eux qui sont dans les écoles franco-arabes. Les enfants Talibé y sont plus nombreux. Les nombreuses filles des madrasas sont orientées dès la tendre enfance vers ces sanctuaires des préceptes islamiques supposés leur garantir une vie de couple irréprochable conformément aux prescriptions religieuses. Elles ne transitent donc pas par l'école. On trouve aussi quelques déscolarisés orientés vers ce domaine après des échecs successifs à l'école. La plupart de ces enfants alimentent le réseau de la mendicité.

Les couvents sont des centres d'éducation, de diverses formes, tenus par des communautés religieuses. Ces communautés religieuses peuvent être de diverses obédiences, principalement chrétiennes et endogènes. Les couvents d'obédience endogène sont des espaces qui participent au long tissu d'initiation qu'est l'éducation dans de nombreux groupes sociaux africains au sud du Sahara. Les sujets qui passent par les couvents y obtiennent une série de compétences pour la vie. Mais, il ne s'agit pas de compétences formelles sanctionnées par un quelconque document formel. Au Bénin, des expériences d'intégration de certaines de ces compétences dans les cadres éducatifs formels sont en expérimentation par endroit. Ce n'est pas pour autant que ces expériences s'engagent dans un processus de formalisation de ces compétences.

L'éducation non formelle pour conclure, repose sur un pragmatisme social qui compose avec la réalité. En effet, dans ce type, le processus puise les mécanismes de son déroulement en tenant compte des exigences de l'environnement. La plus grande partie des connaissances qui y sont transmises renvoie aux savoirs et au savoir-faire indispensable à la

vie quotidienne. Les éléments en lien avec la conception de la vie, la religion et la réalisation des idéaux humains valorisés dans les groupes sociaux sont valorisés dans l'éducation non formelle. Il s'agit donc d'une éducation qui façonne le sujet humain en tenant compte des exigences de son environnement social, économique politique et culturel. Elle prend en compte toute la vie humaine et met en évidence assez d'éléments qui ne sont nullement valorisés dans les pratiques autour de la scolarisation des enfants. Il en résulte une conception plus ou moins désenchantée de l'école.

La scolarisation formelle est perçue comme n'offrant pas de réelle possibilité d'insertion dans la vie socioprofessionnelle. La forte adhésion à l'éducation non formelle s'explique dans une large mesure par cette difficulté de l'éducation formelle à combler les attentes des populations. D'ailleurs les mutations souvent attendues pour l'école restent les initiatives susceptibles de remédier à la faible capacité d'insertion du système scolaire comme le souligne Walther (2006, p. 27).

1.3.Scolarisation et accès à l'économie de la connaissance.

Avec le renouveau des théories de la croissance à la suite des modèles d'Harrod-Domar de Solow, le rôle de l'éducation, de la formation et aujourd'hui de la connaissance apparaît indispensable au processus de croissance (Vérez, 2009). L'économie de la connaissance s'est constituée comme une spécialité à partir d'un double phénomène : D'une part, l'accroissement des ressources consacrées à la production et à la transmission des connaissances (éducation, formation), et d'autre part, l'avènement des NTIC (Vérez, 2008).

1.3.1. Economie de la connaissance

Selon Foray (2009), l'économie de la connaissance correspond essentiellement au secteur d'activités de production et de service fondés sur les activités intensives en connaissances.« Devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique, capable d'une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion social », est l'objectif que s'est donné l'union européenne, en 2000 au sommet économique et social européen tenu à Lisbonne. Comme nous l'avons souligné, l'économie fondée sur la connaissance résulte d'un choc et d'une relation étroite entre une tendance relative à l'accroissement de la part du capital intangible c'est-à-dire, l'éducation, la formation, le capital humain, la recherche le développement..., et la diffusion de nouvelles technologies de l'information et de la

communication. En effet, ce choc, voire cette relation a considérablement modifié les sources et la vitesse de l'innovation et du changement technologique.

Le rapport de l'OCDE en 1997, fait état de ce que, la valeur ajoutée du secteur des entreprises provenait en moyenne, des secteurs fondés sur le savoir dû à l'augmentation significative des travailleurs hautement qualifiés. L'introduction de Nouvelles technologies de la communication a permis à l'économie de la connaissance, d'avoir une base technologique appropriée, entraînant une consolidation mutuelle entre l'essor des activités intensives en connaissances, et la production et la diffusion des nouvelles technologies. La connaissance est un bien économique particulier qui possède des propriétés différentes de celles qui caractérisent les biens conventionnels. Le travail intellectuel, immatériel est à la base organisationnelle de toute structure, notamment les biens matériels et impulse l'innovation et la créativité. En d'autres termes, les biens économiques matériels dont dispose une entreprise ne peuvent seuls s'organiser et donner des résultats probants. A cela doit s'ajouter l'intelligence humaine, une main d'œuvre qualifiée dont la compétence est avérée, capable d'agencer avec efficacité, ces biens matériels, afin d'optimiser la productivité.

Par ailleurs, signalons que dans l'économie de la connaissance, les agents économiques ne sont considérés comme rivaux. En fait, le fait d'acquérir des connaissances et de les transmettre est un jeu dont les retombées sont positives. La connaissance est considérée comme un bien non exclusif qui doit être diffusé et partagé afin d'améliorer les compétences de chacun dans le souci d'efficacité, de productivité et de compétitivité (Verez, 2009). Ainsi, la connaissance est créée, codifiée et diffusée. Il est de plus en plus clair que l'avantage compétitif repose avant tout sur les compétences de ses ressources humaines et la capacité à se doter d'une organisation apprenante ayant pour principal ressort, la dynamique du savoir et des compétences.

Selon Archambault (2004), plusieurs facteurs caractérisent l'économie de la connaissance. Notamment : l'innovation, l'accélération du rythme des innovations, la capacité à innover qui suppose réactivité et qualité. Un autre facteur, est le caractère collectivement distribué du mode de production de la connaissance, dont le rôle s'accroît sans cesse. Ainsi donc, la gestion et le développement des connaissances deviennent de plus en plus objectif en soi. Il est nécessaire voire impératif de les capitaliser. Pour ce faire, il faut tout d'abord, la repérer, la préserver et la conserver. Ensuite, la mettre au service de l'entreprise (valorisation), en la rendant accessible selon les règles de confidentialité, les diffuser, les exploiter, les

combiner et en créer de nouvelles (actualisation). On parle généralement du Knowledge management (Verez, 2004).

Dans le même sillage, l'économie de la connaissance a permis l'apparition spontanée ou sous l'impulsion du management, des communautés des pratiques, des communautés professionnelles. Celles-ci facilitent à la fois la transmission de savoirs tacites basés sur l'expérience et des savoirs explicites acquis par la formation. La circulation de ces connaissances crée un savoir collectif qui peut servir de base de perfectionnement professionnel, et à la résolution de problèmes dans l'action (Verez, 2009). In fine, l'économie de la connaissance encore appelée économie du savoir ou capitalisme cognitif sont parfois préférées à économie de la connaissance concerne, dans une conception large, les activités de production de nouvelles connaissances, ainsi que l'étude des mécanismes d'acquisition et de transferts des savoirs. Dans une conception plus restrictive, elle concerne l'étude des connaissances qui ont le pouvoir d'engendrer par elles-mêmes de nouvelles connaissances, avec pour piliers la recherche et l'éducation (Foray, 2000). Elles correspondraient à la "nouvelle économie" de nos jours.

En outre, au-delà du problème de distribution de la connaissance, les pays en voie de développement sont confrontés au problème de production de la connaissance qui nécessite des moyens financiers assez énormes. D'où le coût élevé de leur mise en circulation par les producteurs. Si l'usage de la connaissance, une fois qu'elle a été produite est fixé à un taux dérisoire, et que le producteur ne parvienne à en dégager une marge de bénéfice jugée suffisante, comme dans la majorité des cas, ce dernier est découragé, et l'incitation à la production de la connaissance annihilée.

1.3.2. Apprenance

De prime à bord, il faut souligner que la société actuelle présente un contexte dans lequel on est quasiment "obligé" d'apprendre. Il faut se former, être autonome, développer ses compétences, tout ceci pour garantir que l'on crée ou maintienne son niveau d'employabilité. Une des caractéristiques de cette situation est que l'on demande de plus en plus aux personnes de se "débrouiller" pour acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires à son maintien de la vie active. On demande quasiment aux gens d'être autodidacte dans tous les domaines. Le problème, c'est que la démarche de se former n'est pas innée pour tout le monde, et peut parfois même être une épreuve quand elle est une contrainte. D'où le terme apprenance

apparu dans les années 90, en réponse à la transformation des activités d'apprentissage, en particulier dans le domaine de la formation professionnelle, en entreprise trouve tout son sens.

Plusieurs définitions sont disponibles, et convergent toutes vers une idée que l'apprenance désigne avant tout, une attitude vis à vis de l'apprentissage qui demande de mobiliser la volonté d'apprendre, la possibilité d'apprendre et la capacité d'apprendre. Selon Carré (2005), l'apprenance est une attitude nouvelle, c'est-à-dire un état personnel de préparation à l'acte d'apprendre, un ensemble de dispositions favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations. En d'autres termes, le terme apprenance exprime une volonté d'apprendre et d'apprendre ensemble. Il s'agit en réalité d'une redéfinition des conditions d'apprentissage. Comme le souligne Cosnefroy (2010), au-delà de la mise en œuvre de stratégies pédagogiques, il faut assurer dans la conception de formations, que l'on mobilise suffisamment, activement et durablement les ressources de l'apprenant. Pour ce faire, tout acte d'apprentissage se doit d'être efficace, par le maintien de la motivation de l'apprenant. C'est à dire assurer qu'il ait la volonté d'apprendre, et surtout la volonté de maintenir son effort de travail.

Le concept d'apprenance permet de répondre à ces contraintes, dans la mesure où il propose de redéfinir l'acte d'apprentissage. On va passer d'une méthode où l'enseignant est un "transmetteur" de savoir, s'adressant à un élève "absorbeur" de savoir, vers un modèle centré sur l'apprenant, dans lequel ce dernier est acteur, en quête de savoir. C'est l'apprenant qui va chercher la connaissance. Ainsi, l'enseignant ou formateur, plutôt que de se concentrer sur son cours, va devoir porter toute son attention sur l'apprenant cible, et le contexte dans lequel il apprend. En d'autres termes, l'apprenance est une nouvelle définition de la formation, qui répond à une réalité. Elle suppose un apprenant qui apprend tout le temps et partout. De manière plus condensée, il s'agit de l'ensemble des éléments et attitudes qui permettent de créer une formation dans laquelle l'apprenant peut aller chercher tout le temps et partout le savoir dont il a besoin.

En outre, s'il est vrai que l'apprenance renvoie à une nouvelle façon d'appréhender la formation, sa définition selon Carré, P. (2005) met en exergue les différentes sphères qui la constituent. Notamment : la sphère cognitive, affective et conative. Comme il le dit, c'est « un ensemble stable de dispositions cognitives, affectives et conatives favorables à l'acte d'entreprendre dans toutes les situations formelles, ou informelles, de façon expérientielle ou didactique, autodirigée ou non, intentionnelle ou fortuite ». Ainsi, la sphère cognitive fait

référence à l'ensemble des processus mentaux qui sont mis en œuvre dans la fonction de connaissance. Cela inclut entre autres la mémoire, le langage, le raisonnement etc. La dimension cognitive dans ce contexte correspond à l'ensemble des capacités de l'apprenant qui vont lui permettre de gérer son apprentissage. La dimension affective quant à elle, comprend à tous les sentiments, émotions, positifs ou négatifs qui peuvent être ressentis par l'apprenant au cours de son parcours d'apprentissage, et qui vont influencer sa capacité à apprendre, sa motivation à continuer. Enfin, la sphère conative fait appel à des synergies de facteurs de sources variées "à l'origine du déclenchement et de l'orientation des conduites" (Reuchlin, 1990). Il s'agit de l'ensemble des moyens de motivation mis en œuvre par l'apprenant pour s'engager dans son projet de formation.

1.3.3. Sentiment d'efficacité personnelle

La théorie du SEP mise sur pied par Albert Bandoura en 1977, estime que les croyances d'efficacité personnelle constituent le facteur clé de l'action humaine. En effet, un fonctionnement efficace nécessite à la fois des aptitudes et des sentiments d'efficacité pour mieux les exploiter (Lecomte, 2004). On entend par sentiment d'efficacité personnelle, la croyance relative qu'une personne entretient face à sa capacité à avoir une bonne performance dans un domaine donné. En d'autres termes, c'est la croyance en la possession des aptitudes et capacités pour faire face et bien composer avec les différents événements de la vie (Bandoura, 1977,2003).

De fait, des personnes différentes avec des aptitudes identiques, ou la même personne dans des circonstances différentes, peuvent donc obtenir des performances faibles, bonnes, ou remarquables, selon les variations de leurs croyances d'efficacité personnelle (Lecomte, 2004). La croyance en ses capacités et ses aptitudes est très importante, dans la mesure où elle motive les actions de la personne. Plus la personne croit en elle-même, plus elle se fixe des buts adaptés à ses capacités, et met en place le comportement adéquat pour atteindre ses buts, et persévère dans ses efforts malgré les obstacles. Ainsi, une personne qui croit fortement en ses possibilités aborde les tâches difficiles comme des défis à relever plutôt que comme des menaces à éviter. C'est en cela qu'elle augmente l'intérêt qu'elle y trouve.

Par ailleurs, la personne se fixe des objectifs stimulants et conserve une forte implication à son égard. Elle investit beaucoup d'efforts et les augmente en cas d'échecs ou de reculs. Elle demeure centrée sur la tâche et raisonne stratégiquement en face des

difficultés. Elle attribue l'échec à un effort insuffisant, ce qui favorise une orientation vers le succès, et elle récupère rapidement leur sentiment d'efficacité après un échec ou une baisse de performance. Enfin, elle aborde les menaces potentielles avec la confiance qu'elle peut exercer un certain contrôle sur eux. Cette perspective efficace améliore les performances, réduit le stress et diminue la vulnérabilité à la dépression (Lecomte, 2004).

A l'opposé, l'on note que, les aptitudes personnelles peuvent être facilement limitées voire annulées par des doutes sur soi, de telle sorte qu'un individu talentueux peut faire un piètre usage de ses aptitudes dans des situations qui sapent leurs croyances en eux-mêmes (Lecomte, 2004). Cette personne évite les tâches difficiles dans les domaines où elle doute de ses capacités. Elle a du mal à se motiver et diminue ses efforts ou abandonne rapidement devant les obstacles (Bandura, 2002). Ladite personne a des aspirations réduites et s'implique faiblement vis-à-vis des objectifs qu'elle décide de poursuivre. C'est le cas des situations éprouvantes, où elle s'appesantit sur ses insuffisances, sur les difficultés de la tâche à accomplir et sur les conséquences problématiques de l'échec.

Le corolaire est que ces pensées perturbatrices ruinent ensuite ses efforts et sa capacité d'analyse en aliénant son attention de la meilleure manière d'exécuter les activités et l'orientant vers les insuffisances personnelles et les malheurs éventuels. Elles retrouvent difficilement leur sentiment d'efficacité à la suite d'un échec ou d'une performance amoindrie. Ayant tendance à assimiler performance insuffisante et aptitude déficiente, il leur suffit de quelques échecs pour qu'elles perdent foi en leurs capacités. Ce sont des victimes désignées du stress et de la dépression. Notons au passage qu'il ne faut pas confondre sentiment d'efficacité personnelle et estime de soi. Lorsqu'il est question d'activités ayant de la valeur aux yeux du sujet, il y a de fortes probabilités pour que ces deux aspects de l'expérience humaine soient en corrélation positive (Lecomte, 2004).

Pour Bandura (1977, 2003), quatre éléments influencent le développement du sentiment d'efficacité personnelle chez un individu. Il s'agit Premièrement de l'expérience de succès. En effet, plus une personne obtient du succès, plus elle se croira capable d'en avoir d'autres. Le rappel constant des succès engrangés booste et conduit nécessairement à l'obtention d'autres succès. Le second élément dans cette liste est l'observation des pairs qui réussissent. En effet, le fait de voir que d'autres y arrivent augmente la croyance de réussite chez l'observateur et si d'autant plus, ces pairs ont des caractéristiques similaires ou semblables à celles de l'observateur. D'où généralement la question du « pourquoi pas

moi ? » Le troisième élément fait référence à la rétroaction sociale. Le fait que d'autres personnes croient aux capacités de la personne l'encourage vivement, et le pousse à la réussite. Enfin, le dernier élément dont fait mention Bandura dans le développement du sentiment d'efficacité personnelle est l'interprétation de ses états physiologiques et émotionnels. Car, le fait d'interpréter ses réactions physiologiques et psychologique générées par la réponse de stress comme des signes de faiblesse ou de vulnérabilité peut nuire au développement ou au maintien du sentiment d'efficacité personnelle.

D'autre part, Bandura identifie divers domaines d'application du sentiment d'efficacité personnelle. Il s'agit entre autres des domaines scolaire et professionnel. Selon la théorie de Bandura (1977, 2003), la croissance de l'intérêt personnel est stimulée par des réactions émotionnelles et d'efficacité personnelle. Les gens manifestent un intérêt pour des activités où ils se sentent efficaces et qui leur procurent de l'autosatisfaction. Or, la plupart des activités scolaires présentent des défis toujours croissants. Ainsi, dans la scolarité, plus les croyances d'efficacité des élèves sont fortes, plus les défis scolaires qu'ils se fixent sont importants, et plus leur intérêt intrinsèque en matière scolaire est grand (Pintrich et DeGroot, 1990). Les croyances d'efficacité personnelle prédisent le niveau d'intérêt pour différents objectifs professionnels (Lens, 1989). Comme le souligne Lecomte (2004), le sentiment d'efficacité personnelle contribue fortement à l'orientation vers tel ou tel métier. Il prédit l'éventail d'options professionnelles considérées, l'intérêt et la préférence pour une profession, la persévérance et le succès dans le domaine choisi (Lens et Hackett, 1987).

1.4. Autonomie de la jeune femme

1.4.1. Etymologie et concept d'autonomie

Le terme autonomie vient du grec « *auto* » qui signifie soi-même, et « *nomos* » qui signifie la loi. De ce fait, l'autonomie désigne la possibilité de se gouverner soi-même par ses propres lois, et par extension, reconnaître ce droit aux autres. Pour Lebeau et al. (1980), l'autonomie désigne le pouvoir d'agir ou de ne pas agir, donc de choisir l'orientation de sa conduite selon ses propres règles et celles établies socialement - correspond ici à la notion d'indépendance comportementale. Ainsi, elle apparaît comme une notion articulant et rendant compte de l'individu et du collectif (Olivier, 2002). Le concept d'autonomie peut se décliner sous plusieurs angles : état psychologique, une variable personnelle, une attitude, une valeur, voire une norme (Auzoult, 2008). Dans son sens premier et usuel, l'autonomie renvoie à la notion d'autodétermination (Lynch, 1989). C'est-à-dire, la capacité de trouver en soi, l'origine

de ses conduites. En d'autres termes, il s'agit de la capacité de trouver en soi la satisfaction de ses besoins et des réponses aux questions que l'on se pose (Dubois et Beauvais, 2012). Comme ils l'affirment, « pour bien savoir se débrouiller dans la vie, il faut savoir ne compter que sur soi-même, et non pas savoir tirer les bonnes sonnettes » (Dubois et Beauvais, 2002, p.19).

Dans cette logique, l'autonomie peut s'appréhender comme une forme d'indépendance, s'opposant aux notions d'influence, de pouvoir, de contrainte ou de dépendance (Memmi, 1979). Ou encore, la propension à agir en opposition à des influences et des contraintes exercées par autrui. Par ailleurs, Chirkov et al. (2003) considèrent l'autonomie comme l'expression dans les conduites et les décisions de la personne de ses intérêts, ses valeurs, ou ses désirs. Ainsi, pris dans ce sens, l'autonomie ne s'oppose plus nécessairement à la dépendance, mais traduit plutôt l'aliénation de l'expression de soi par autrui. Cette dimension de l'autonomie peut être comprise comme un processus par lequel, l'individu intègre les moyens mis à sa disposition dans un contexte donné pour y agir efficacement (Auzoult 2008). En outre, l'accompagnement vers l'autonomie consisterait à aider la personne dans la prise de conscience de la place sociale qu'elle occupe, ainsi que des contraintes objectives et subjectives qui déterminent ses jugements et ses conduites (Chabrol, 2000). En effet, l'autonomisation, consisterait donc à trouver ses propres limites, à modifier éventuellement le jeu d'équilibre qui structure sa relation à soi et à la situation.

1.4.2. Formes d'autonomie

Comme nous l'avons souligné plus haut, l'autonomie vient du grec *autonomos*, c'est-à-dire, qui se régit par ses propres lois. C'est en effet le droit, la capacité qu'a un individu à déterminer librement les règles auxquelles, il se soumet. Selon Sylvie, A et Muriel, L. (2021), on distingue cinq formes d'autonomie : autonomie physique, autonomie psychique, autonomie économique, autonomie sociale et autonomie juridique. Ainsi, l'autonomie physique renvoie à la capacité sans aucune aide à se déplacer, à réaliser seul les gestes de la vie quotidienne, et à s'adapter aux situations rencontrées. Elle s'oppose à la diminution que connaît l'individu dans certaines situations telles que la maladie, l'accident, le handicap... La personne est confrontée de façon temporaire à une diminution de ses capacités. L'autonomie psychique fait référence à l'aspect psychique. C'est-à-dire, avoir un comportement et des règles de conduite librement choisis. Il s'agit en réalité de la capacité à faire les choix. La personne a des capacités cérébrales lui permettant de maîtriser les actes de la vie courante.

L'autonomie sociale donne la capacité de maîtriser les actes de la vie sociale. C'est la possibilité de maintenir une vie sociale et une ouverture sur le monde. C'est la capacité d'établir des liens avec sa famille, ses amis, des loisirs, et des échanges avec l'extérieur. L'autonomie juridique est la capacité à gérer ses biens et ses affaires, à prendre des décisions net assumer pleinement les conséquences de ses actes. Il s'agit d'avoir des facultés mentales permettant d'être responsable de ses actes. Cette forme d'autonomie est la propriété de toute personne majeure. Cependant, l'altération des facultés mentales peuvent dans une certaine mesure compromettre cette autonomie.

L'autonomie économique réfère à la capacité des personnes à pouvoir elles-mêmes pourvoir à leurs besoins, ainsi qu'à ceux des personnes qui dépendent d'elles, et à décider de la meilleure façon d'y parvenir. Le renforcement de l'autonomie économique a pour but de permettre aux personnes de tous âges, de toutes capacités et de tous milieux d'avoir accès à des opportunités sociale et économiques, et d'en profiter, et ainsi d'être en mesure de contribuer pleinement à leur développement à celui de leur communauté. L'autonomie économique réduit la vulnérabilité financière de femmes et des hommes, en augmentant leurs capacités de cultiver, d'entreprendre, de prendre soin de leurs proches et faire face aux chocs. C'est d'ailleurs cette forme d'autonomie qui fait l'objet de notre attention tout au long de nos travaux.

1.4.3. Formation et autonomie

De prime à bord, il est important de souligné que dans cette section, l'autonomie s'approprie comme un résultat d'un processus d'autonomisation, et donc la formation. Ainsi, être autonome, c'est avoir « la faculté d'agir par soi-même en se donnant ses propres règles de conduite » (Labonde, 2015). Chez Linard (2003), le concept d'autonomie s'entend comme un mode plus moins indépendant de fonctionnement et d'action, en relation avec son environnement. Ainsi, le système éducatif se doit de la considérer comme une finalité essentielle de la formation, et donc, favoriser son développement. De fait, L'autonomie implique la liberté d'action, mais également la gestion, le contrôle et la responsabilité. En effet, les milieux professionnels attendent une autonomie accrue de la part des acteurs pour s'adapter aux changements technologiques et organisationnels. C'est pourquoi, dire que l'on est autonome, c'est savoir se fixer des objectifs, que l'on peut atteindre et gérer son temps et ses activités en fonction de ces objectifs au sein d'un ensemble plus grand qui détermine ce qui est possible de ce qui ne l'est pas (Giordan, 2015).

Par ailleurs, la formation permet d'acquérir les compétences nécessaires pour accéder au marché du travail et, par conséquent, de sortir les travailleurs de la pauvreté grâce à l'emploi et à la création de revenus (OIT, 1996). Elle joue le rôle de la transmission des habiletés permettant la réalisation à court, à moyen ou à long terme des problèmes relevant du domaine professionnel, ou tout simplement de la vie courante. La formation est un tremplin, où l'individu s'approprie des stratégies d'ordres général, spécifique, à travers un apprentissage systématique qui lui permettent d'être efficace et efficient en toute situation. En entreprise par exemple, au-delà de la délégation et ses atouts pour le manager, le développement de l'autonomie au travail est un facteur permettant d'assurer ou de faire évoluer l'implication, la motivation et les conditions de travail des salariés au sens large.

C'est d'ailleurs le cas de l'accompagnement entrepreneurial donc nous faisons dans cette étude, et qui vise à prémunir, à doter, inculquer, transmettre, voire même immerger l'accompagné d'un ensemble de méthodes, techniques et procédés qui lui permettent d'agir efficacement par soi-même. En d'autres termes, l'accompagnement entrepreneurial favorise la liberté de choix, de décision et de contrôle dans le domaine entrepreneurial. In fine, l'on retient que la formation a pour but de capaciter l'individu qui se forme. Elle a pour but de qualifier, et donc de valoriser le capital humain. A travers elle, l'on devient indépendant dans ses choix et ses actes, et donc autonome

1.4.4. Apport des centres de formation des femmes

La formation professionnelle de qualité est conçue par le gouvernement camerounais comme le meilleur instrument de l'insertion professionnelle et de création de revenus stables et suffisants pour combattre la pauvreté et assurer le mieux-être des populations. En effet, la formation professionnelle permet d'accroître la productivité du travail, et donc d'améliorer la compétitivité du Cameroun qui ne manque pas de ressource pour entrer de plein pied dans la mondialisation. Cette lourde mission a été selon la loi N 2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du gouvernement a été confiée à différents ministères qui interviennent et président aux destinées de la formation professionnelle au Cameroun. Il s'agit notamment : du ministère de l'emploi et de la formation professionnelle Qui est la véritable cheville ouvrière dans ce secteur, accompagné et soutenu par le ministère de la jeunesse et de l'éducation civique, le ministère des affaires sociales, et dans une certaine mesure, le ministère des petites et moyennes entreprises.

D'une manière plus précise, ces différents ministères ont une grande part de responsabilité en ce qui concerne non seulement le devenir des jeunes d'une manière générale, et des jeunes femmes en particulier. D'où la mise sur pied de multiples unités dévolues à cette tâche. De nombreux centres de formation professionnelle et centres d'incubation ont vu le jour. Les missions au mieux le rôle que ceux-ci jouent sont multiples. Nous avons entre autres : L'amélioration des perspectives pour l'avenir des jeunes femmes issus des milieux défavorisés ; L'offre d'une formation professionnelle de qualité ; le renforcement de l'éducation de base ; la favorisation de l'insertion professionnelle de la jeune femme, et l'accès aux ressources financières et donc, son autonomisation. Ainsi, de nombreuses jeunes femmes sont capacités dans des domaines divers, tels l'hôtellerie, coiffure, couture, restauration, pâtisserie, esthétique, aquaculture, pisciculture, agriculture, informatique...

Cependant, selon le rapport d'évaluation du projet d'appui à la réforme de la formation professionnelle au Cameroun en 2003, le sous-secteur de la formation professionnelle en général a été négligé. Le corolaire de cette opacité est que le pays connaît une pénurie en matière de travailleurs qualifiés dans presque tous les secteurs d'activités. En effet, la formation professionnelle au Cameroun souffre d'un déficit organisation administrative et financière. Le potentiel de la formation professionnelle pour la promotion des objectifs économiques, sociaux et personnels est immense et loin d'être exploité au Cameroun.

Par ailleurs, l'évaluation de formation a pour but de mesurer l'efficacité du dispositif pédagogique et sert à vérifier l'adéquation entre les besoins et la validation des acquis par l'apprenant. Régie par une obligation légale, l'évaluation des formations est aussi importante pour l'employeur que pour le formateur ou le stagiaire. Elle apporte la confirmation ou non du bénéfice de la formation et du retour sur investissement pour l'entreprise. Ainsi, le rapport de l'organisation internationale du travail en 2019 identifie 1600 structures s'occupant de la formation professionnelle au Cameroun. Parmi elles, seulement 13 % appartiennent à l'Etat camerounais. Des conclusions de ce rapport, il est clairement établi que le sous-système de la formation professionnelle n'est pas assez développé. L'entrepreneuriat et les petits métiers ne sont pas suffisamment pris en compte dans le système formel. L'on identifie un déficit quantitatif et qualitatif des enseignants dans les centres de formation professionnelle. Le manque d'équipement et de matériel didactique spécialisé est notoire.

Dans le même sillage, Walther (2018) parle d'équipements vétustes, inadaptés et insuffisants ; la non maîtrise par les formateurs des centres en pratique des référentiels de ces métiers. D'autre part, l'agence Ecofin dans son rapport 2020 fait état d'une insuffisance de ressources financières allouées au sous système de la formation professionnelle qui diminue au fil des années. En effet, le budget alloué à la formation professionnelle est estimé à 0.025 % alors que l'ONU le recommande dans les proportions de 20%. Le financement que l'Etat accorde aux centres de formation professionnelle ne leur permet pas de couvrir efficacement leurs cahiers de charges, et atteindre les objectifs pour lesquels ils ont été créés. Comme le signale le rapport de l'organisation internationale du travail en 2019, la conséquence de toutes ces insuffisances et difficultés est la formation au rabais du capital humain, la compromission de l'insertion des apprenants dans le marché du travail et la stagnation du développement économique (Mauger, 2016). Ainsi, malgré la volonté de l'état à améliorer la situation des centres de formation professionnelle à travers des actes tels que les réformes apportées dans le secteur en 2018, les centres de formation professionnelle en général, et ceux de la jeune fille en particulier au Cameroun sont toujours mal en point.

En somme, nous dirons qu'il est question dans ce chapitre d'analyser le concept du « processus d'autonomisation de la jeune fille ». Il ressort d'une manière globale, que l'autonomisation illustrée et entendue comme l'ensemble des facteurs et moyens conduisant à l'indépendance a pour base la scolarisation. De nos jours, le problème de scolarisation de la jeune est d'une portée universelle. En effet, tel que le souligne la déclaration universelle des droits de l'Homme, l'éducation constitue un élément fondamental de tous les êtres humains sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue ou d'origine sociale et sa violation est un manque à un devoir universel. L'accès à l'éducation des jeunes filles est une obligation institutionnelle, encadrée par un certain nombre de conventions. De tout temps, cet idéal reste et demeure un combat perpétuel, dans la mesure où jusqu'à ce jour, une grande franche de la population féminine est non scolarisée. La scolarisation, voire l'éducation capacite l'individu et le libère de toute aliénation. Ce qui lui donne le sentiment de vainqueur de tout obstacle.

CHAPITRE 2 :
ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL COMME VECTEUR
D'AUTONOMISATION DE LA JEUNE FEMME ENTREPRENEURE

Opposé au terme d'hétéronomie, l'autonomie selon le Larousse se définit comme « La liberté de se gouverner par ses propres lois, être libre ». Pour le Petit Robert, c'est « le droit pour l'individu de déterminer librement les règles auxquelles il se soumet ». Chirkov et al. (2003), la considèrent comme l'expression dans les conduites et les décisions de la personne de ses intérêts, ses valeurs, ou ses désirs. Notons que, l'autonomie n'est pas innée, et moins encore, se produit de manière spontanée chez un individu. Elle obéit à des règles et des conduites bien déterminées, qui facilitent son développement. On parle donc d'un processus d'autonomisation ; c'est-à-dire, un ensemble de pratiques, qui visent à rendre un individu autonome. Ainsi donc, plusieurs stratégies et outils sont employés pour développer l'autonomie chez un individu. C'est le cas de l'accompagnement entrepreneurial qui vise à doter l'individu d'un ensemble de capacités, d'aptitudes et d'habiletés, lui permettant d'être économiquement indépendant, et donc autonome. Il sera donc question pour nous dans ce chapitre, d'aborder entre autres, les concepts d'accompagnement et d'autonomie, voir dans quelle mesure l'accompagnement entrepreneurial peut être considérée comme une stratégie d'autonomisation, établir les formes d'autonomie ; et enfin évoquer quelques théories relatives à notre étude. Notamment la théorie de la structuration d'Anthony Giddens, et le New Public Management (NPM).

2.1. Concept d'accompagnement

L'expression accompagnement est ancienne et existait dans le champ des soins palliatifs des années 1970 (Verspieren, 1984). Il prend son essor et envahit le champ professionnel dans les années 1990, dans des domaines d'activités variés comme la santé, le social et même l'éducation. Selon Barreyre et al. (1995), le terme accompagnement est constitué du préfixe « ac » qui signifie en Latin, « rapprochement, proximité » ; et de la racine compagnon, formée à partir de « cum » (avec) et « panis » (pain). Ce qui donne l'expression, « qui mange son pain avec ».

Selon le dictionnaire latin Lexilogos, et le dictionnaire étymologique de la langue française, Accompagnement vient du verbe accompagner. Il s'agit également de « se joindre à quelqu'un pour aller où il va en même temps que lui, conduire, escorter, guider, mener... » (Dictionnaire de la langue française, 2004. Dans le même ordre d'idées, Motaz (2012) souligne, que le terme accompagnement apparaît au XIII^{ème} siècle dans le vocabulaire du droit lors d'un « contrat de pariage » ; puis au XVI^{ème} siècle pour signifier un ensemble de gens accompagnant un personnage généralement de haut rang. Au XVIII^{ème} siècle apparaît le

terme de « compagnonnage » définit comme le : « Temps pendant lequel un ouvrier, après son apprentissage, doit travailler comme compagnon chez un maître avant de devenir maître lui-même » ... Par ailleurs, Maela (2007) expose les quatre temps forts l'accompagnement. Il s'agit notamment du diagnostic de la situation d'accompagnement, de l'ébauche d'un projet d'accompagnement ; la mise en œuvre du projet d'accompagnement ; et enfin l'évaluation du projet d'accompagnement.

Par ailleurs, le mouvement pour l'accompagnement et l'insertion sociale (1995) pense que : « accompagner une personne en difficulté, c'est l'aider à réaliser son projet personnel, en milieu ordinaire, c'est respecter sa différence, en l'inscrivant dans une réelle citoyenneté. Accompagner c'est accomplir une action dynamique permanente, allant vers le mieux-faire et le mieux-être de l'utilisateur ». D'une manière globale, nous pouvons dire qu'il s'agit de l'ensemble des moyens utiles concourants à une assistance, une aide, ou une prise en charge des individus en situation de handicap.

2.1.1. Formes d'accompagnement

Il faut noter que l'accompagnement peut prendre de formes diverses selon le contexte (Potvin, 2016). Ainsi, selon Potvin et al. (2016), l'accompagnement peut être individuel collectif, psychosocial ; il peut inclure de la formation, y être intégré ou y faire suite ; il peut en fin faire partie du processus d'implantation d'une nouvelle pratique, d'un nouveau programme... De ces formes découlent certains modes d'accompagnement des individus qui se chevauchent tant au niveau des objectifs que par rapport aux techniques de communication utilisées. À cet égard, Maela (2007) parle de la « nébuleuse de l'accompagnement », constituée d'un réseau enchevêtré de similarités et de différences. Il n'est donc pas surprenant que tous ne s'entendent pas sur les définitions des différentes approches d'accompagnement pour le développement des individus.

S'il est vrai que le pratique d'accompagnement comme un signe des temps actuels, notamment en réaction au sentiment d'isolement dans un monde en mutation (Boutinet, Pineau et Robi, 2007), l'accompagnement collectif repose sur l'idée de se joindre à l'autre et de le soutenir (Caparros-Mencacci, 2007). Il s'agit d'une situation d'interdépendance des pairs qui établissent ainsi une relation dite d'asymétrie, l'un vis-à-vis de l'autre. De ce fait, une complémentarité des expertises respective de la personne accompagnée, net de la personne accompagnatrice. Cependant, la personne accompagnatrice demeure centrée sur la

façon de guider, ou de conduire la personne accompagnée, tout en évitant qu'il ne prenne la place de suiveur. Ainsi, l'accompagnement collectif a ceci de particulier, qu'il permet de donner un sens à cette transition que vit toute personne au regard de son développement personnel ou professionnel. Il peut également s'agir d'un groupe ou d'une équipe conduisant un projet professionnel.

En ce qui concerne l'accompagnement psychosocial, notons tout d'abord que le mot psychosocial est une notion relative à l'interaction entre ce qui est psychologique de ce qui est social. La notion de psychosocial renvoie aux incidences des démarches qui visent au rétablissement de la résilience et des liens sociaux des personnes victimes d'exclusion et de marginalisation sociale (Madiesse, 22). Il peut également s'agir des interactions entre les individus et la société humaine qui les entoure, tout en considérant que l'individu et le collectif sont deux réalités sociales indissociables. Comme le souligne Nguettia, (2009), l'accompagnement psychosocial est alors, une démarche qui vise aux rétablissements des personnes avec une approche centrée sur la connaissance et le soutien à la satisfaction des besoins individuels tout au long d'un processus de sortie d'une situation fâcheuse, dans l'optique de les conduire vers l'autonomie. D'où le tableau ci-dessous.

Dans le même ordre d'idées, Dokou (2001) détermine les formes d'accompagnement auxquels il attribue le mot « soutien ». Ainsi, le premier type est constitué des soutiens financiers. Le deuxième type est constitué, des soutiens stratégiques. C'est le cas d'une société mère qui aide une entreprise créée par externalisation ou essaimage. Enfin, le troisième type est formé de soutiens, commerciaux. Ces derniers permettent de débiter la production avec des commandes importantes. Ces soutiens peuvent être articulés autour d'un réseau susceptible d'offrir à l'entrepreneur des compétences plurielles. Par-là, nous notons donc qu'il existe différentes formes d'accompagnement, quel que soit l'angle sous lequel l'on se trouve.

2.1.2. Modèles d'accompagnement

La littérature concernant les modèles d'accompagnement est très abondante. En ce qui concerne notre étude, nous retiendrons quatre principaux modèles d'accompagnement des entrepreneurs. Il s'agit : du modèle des 3E de Paturel, du modèle des " 3P ", du modèle d'accompagnement idéal des créatrices des TPE selon Lebègue, (2015), et enfin du modèle d'accompagnement performant pour les femmes selon Brière et al.

2.1.2.1. Le modèle des 3E de Paturel

Elaboré par Paturel en 1997, ce modèle a pour objet de décrire la problématique de la création « ex nihilo » ou de la « reprise d'entreprise » ou pour mesurer la performance des organismes d'accompagnement. Comme le souligne Masmoudi (2007), Ce modèle, largement utilisé, est très pédagogique grâce à sa simplicité. En effet, l'auteur distingue plusieurs zones auxquelles un projet peut appartenir. De manière globale, ce modèle est constitué de :

- **E1** qui représente le porteur de projet et ses aspirations, il exige un diagnostic personnel approfondi du créateur (seul ou en équipe) ;
- **E2** constituant les ressources et les compétences possibles à intégrer à l'entreprise ou d'une façon globale à l'organisation ;
- **E3** enfin qui résume les possibilités offertes par l'environnement qu'il soit global, spécifique ou local (de proximité).

C'est la confrontation des trois groupes de variables, à savoir les aspirations du porteur (E1), les compétences et les ressources qu'il parvient à mobiliser (E 2) de son côté et les facteurs hiérarchisés de son environnement externe (E 3), qui justifiera l'intérêt d'un appui (Ndeme, 2019). Ainsi, un projet placé au centre de la zone d'intersection des trois bulles schématisant ces trois groupes de variables, réussira sans accompagnement. Par contre, ceux placés dans une zone représentant l'intersection de deux groupes de variables (zone B, C et D) devront recevoir une aide afin de les faire pénétrer dans la zone de cohérence (A), qui est la seule pouvant donner des chances de succès au projet (Paturel 2009, p 566). Selon Paturel (2009), la pertinence du modèle s'apprécie en fonction des différentes étapes du processus d'incubation. Ce modèle est illustré comme ci-après :

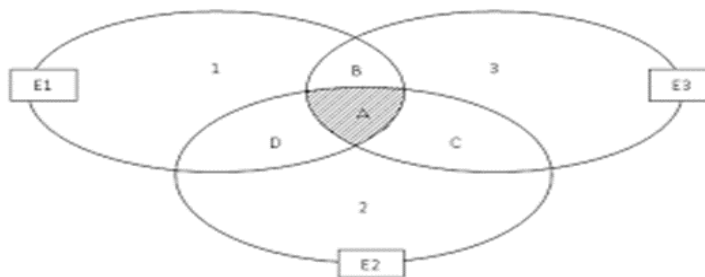


Figure 1 : Modèle 3E Robert Paturel

Source : Paturel (2009)

2.1.2.2. Le modèle des " 3P "

Mis au point par Levy-Tadjine & Paturel en 2005, le modèle des 3P a pour postulat que « l'accompagnement ne peut être appréhendé indépendamment des autres acteurs qui gravitent autour de l'entrepreneur et de son projet ». Il se fonde sur trois éléments fondamentaux, à savoir ; le porteur du projet ou entrepreneur potentiel, (P 1), les portants, c'est-à-dire, les experts ou partenaires qui valideront, infléchiront le projet, (P 2) et enfin, les Portés qui synthétisent le projet lui-même et les partenaires qui en sont tributaires sans avoir la possibilité d'en influencer directement la réalisation immédiate, (3). Le cas " FAK " révèle que la logique de création ne se résume pas à une interface simple sujet-projet comme cela est fait d'habitude. Il faut étudier les relations sujets-projet-objet. L'accompagnement entrepreneurial peut aussi être vu comme une interrelation entre 3pôles, lesquels peuvent aussi déterminer la performance de l'accompagnement (Bepede, 2019).

2.1.2.3. Le modèle d'accompagnement idéal des créatrices des TPE selon Lebègue, (2015).

Mis sur pied en 2015, le modèle d'accompagnement idéal des créatrices des TPE fait par belle à l'agente féminine. Ce modèle part du constat selon lequel : « les structures généralistes peinent à offrir aux femmes un accompagnement qui répond à leurs attentes ». Il serait fondamental que l'approche d'accompagnement proposée aux femmes parvienne à concilier à la fois leur identité de femme et celle d'entrepreneure (Jennings et Brush, 2013 cité Lebègue 2015). En termes clairs, les femmes souhaitent acquérir des compétences techniques liées à leur rôle d'entrepreneures et des compétences comportementales liées à la gestion de leurs différents rôles. Par ailleurs, l'accompagnement des femmes doit être pensé sur une durée suffisamment longue, coïncidant avec leurs différents besoins. Elles veulent que leurs proches (conjointes et leurs enfants...), soient intégrés dans l'accompagnement. La démarche à adopter devrait être personnalisée et intégrative. Les accompagnateurs devraient les guider dans les sphères personnelles et professionnelles avec un accent fort sur le coaching entrepreneurial féminin. Le modèle est une somme d'éléments dont il est important de prendre en compte pour l'accompagnement des femmes entrepreneures. Le tableau ci-dessous en fait l'économie.

Tableau 1 : Modèle d'accompagnement idéal des créatrices des TPE

Approche de l'accompagnement Engloba	de	Considération de la femme entrepreneure dans les sphères professionnelles et personnelles Intégration de la dimension genre
Thématique de l'accompagnement	de	Développement personnel (Valorisation de soi, conciliation des vies personnelle et professionnelle, gestion du temps, relation à l'argent) Développement professionnel (Comptabilité, relations aux clients)
Temporalité		Longue : une année avant le démarrage et 2 années après le démarrage
Méthodes		Séances individuelles et collectives Modules spécifiques réservés aux femmes Séances avec les proches de l'entrepreneure (conjoint, enfants, etc.)
Pratiques de soutien		Coaching Formation Accompagnement par les pairs
Relation d'accompagnement		Alliance Action Adaptation

Source : Lebègue, 2015.

2.1.2.4. Modèle d'accompagnement performant pour les femmes selon Brière et al.

Le modèle élaboré par Brière et al., (2013) met l'accent sur le contexte spécifique des femmes entrepreneures, notamment la situation familiale. Laquelle devrait davantage orienter le soutien aux entrepreneures aussi bien sur le plan de la nature des services, de l'approche utilisée que de l'accessibilité des services. Dans ce modèle, il y a inter-influence entre trois dimensions à savoir : le contexte, le support et la performance et un nécessaire alignement

entre eux afin d'offrir un accompagnement adéquat aux entrepreneures. Ce modèle souligne d'après elles :

« L'importance de repenser l'approche privilégiée pour soutenir les femmes entrepreneures par une approche collective plutôt qu'individuelle. La femme entrepreneure reste au cœur de tout projet d'entreprise, mais l'importance de l'environnement, du contexte et des structures inégalitaires pour la création, la croissance et la survie des entreprises souligne la nécessité pour les communautés de s'impliquer et de s'engager ». Brière et al., (2013)

On sort ici du modèle standardisé d'accompagnement.

2.2. Concept d'entrepreneuriat

Entrepreneuriat dérivé du mot français « entreprendre » qui signifie, « poursuivre des opportunités », « répondre aux besoins et aux désirs grâce à l'innovation et aux entreprises phares » (EduNote, 2024). Selon le dictionnaire français Larousse, l'entrepreneuriat est l'activité, la fonction d'un entrepreneur. Il apparaît dans le dictionnaire pour la première fois en 1723. Joseph Schumpeter en 1934 pense que « l'entrepreneuriat est tout type de fonction innovante qui pourrait avoir une incidence sur le bien-être d'un entrepreneur ». Il s'entend également comme l'activité intentionnelle d'un individu ou d'un groupe d'individus associés, pour initier, maintenir ou accroître le profit par la production ou la distribution des biens et services économiques. AH Cole (1959). Dans la même foulée, Ronstadt (1984) le définit comme le processus dynamique de création de richesse.

Par ailleurs, notons que le concept d'entrepreneuriat, comme d'autres concepts économiques, fait l'objet de nombreux débats, et c'est en cela qu'il est insaisissable. Certains auteurs le qualifiant de risque, et d'autre par contre considère son innovation ou la recherche de sensations fortes. En tout état de cause, il n'existe pas de définition consensuelle du mot entrepreneuriat parmi les experts. Mais, celles-ci varient en fonction des spécificités mis en vus par chaque auteur.

D'après Ouattara (2019), l'entrepreneuriat ou encore l'esprit d'entreprise est un phénomène multidimensionnel d'où la complexité à vouloir tenter une approche définitionnelle. De facto, le phénomène est hétérogène, complexe, équivoque et porte parfois à confusion, d'où la multiplicité de définitions qui le caractérisent. L'état de l'art fait

apparaître de nombreuses acceptions et une profusion de thématiques où prennent place des notions ou concepts qui ne peuvent fonder la spécificité de l'entrepreneuriat (Manika, 2011). C'est un processus dynamique de création de la richesse supplémentaire. Il est important de souligner que l'entrepreneur crée des activités pour lutter contre la pauvreté, pour produire des biens et services utiles à la société également pour atteindre une certaine autonomie financière, voire économique. Ainsi, pour Ben Cheikh, l'entrepreneuriat est sans doute la suite logique de l'empowerment (Ben, 2015).

Selon Bloy (2013), l'entrepreneuriat apparaît comme un ensemble des connaissances portant sur une activité humaine qui consistent à développer des initiatives visant à réaliser des biens ou des services à travers la mise en place d'une organisation spécifique. Pour le Global Entrepreneurship Monitor (GEM), l'entrepreneuriat se définit comme : « Toute tentative de création d'entreprise ou de création de nouvelles entreprises, comme le travail autonome, une nouvelle organisation commerciale ou l'expansion d'une entreprise existante, par un individu, équipe d'individus ou une entreprise établie ». La fonction entrepreneuriale consiste à identifier les demandes et à diriger la production pour satisfaire la demande.

2.2.1. Entrepreneuriat féminin

Le champ de la recherche sur l'entrepreneuriat féminin est encouragé par le nombre croissant d'entreprises et d'organisations qu'elles gèrent (Ilo, 2012). De ce fait, les travaux portant sur l'entrepreneuriat féminin et l'autonomisation des femmes commencent à prendre de l'ampleur (Hughes et al, 2012). L'entrepreneuriat féminin est souvent labellisé dans la littérature, au même titre que l'entrepreneuriat dit immigré, comme l'entrepreneuriat des minorités (Ouattara, 2019). Rappelons d'emblée que les recherches sur l'entrepreneuriat féminin semblent être traversées par deux objectifs d'études distincts (Lebègue, 2011). D'une part, le souhait des chercheurs de lui conférer une place au sein du champ de l'entrepreneuriat. D'autre part, dans le souci de comprendre la réalité des femmes entrepreneures et de lui préconiser des outils adaptés, ce qui conduira à une approche méthodologique qui devra contribuer à alimenter (Manika, 2011).

Les femmes entrepreneures jouent un rôle essentiel dans le développement socioéconomique de l'Afrique (Organisation Internationale du Travail-OIT, 2009). L'entrepreneuriat féminin qui est défini comme la création et le développement d'entreprises

par les femmes, a pris depuis plusieurs années une importance croissante dans la plupart des pays développés, mais aussi des pays en voie de développement et notamment au Cameroun, avec souvent pour ces derniers, des spécificités distinctes. Alors, l'entrepreneuriat féminin englobe toutes les activités économiques des femmes, y compris celles de production, de commercialisation. Grâce à l'entrepreneuriat féminin, les femmes développent leurs esprits d'initiative qui se manifeste par une multitude d'activités concourant à leur autonomisation économique.

Cependant, les femmes ont tendance à s'organiser compte tenu des ressources disponibles pour satisfaire leurs besoins. D'une manière généralisée, il est admis que les femmes, parce que « mères de famille », sont naturellement portées à entreprendre pour la survie de toute la famille ainsi que pour leur propre autonomie financière (Tchouassi, 2017). C'est ce qui fait la particularité de l'entrepreneuriat féminin, ajoutés à cela, les modes de financement particuliers de ce dernier. Ainsi, pour certains auteurs, l'entrepreneuriat féminin demeure le point d'entrée clé pour améliorer l'autonomisation des femmes à travers le monde, dans la mesure où, l'autonomisation des femmes est devenue un vecteur majeur pour atteindre leur bien-être, leur permettre d'acquérir des droits et réduire la pauvreté du ménage (Golla & al. 2011).

Par ailleurs, l'entrepreneuriat a des faces cachées dont les effets sur l'empowerment peuvent non seulement ne pas aboutir, mais conduire à des effets pervers (Djodjo et al. , 2017).

Pour Goffee & Scase (1985), on peut identifier trois types d'entrepreneures : les conventionnelles, des domestiques et des innovatrices. Les « conventionnelles », créent une entreprise dans le but de compléter un revenu familial insuffisant. Elles choisissent souvent des secteurs dans le prolongement de leur rôle traditionnel dans le contexte familial. Les « domestiques », sont des femmes dont la motivation principale est le besoin de flexibilité en cohérence avec l'exercice des responsabilités. « Les innovatrices » quant à elles, sont des femmes ambitieuses qui saisissent des opportunités en dehors de leurs domaines d'expérience. Pour elles, le travail est un thème central, plus important que le fait d'assumer le rôle traditionnel des femmes (Akrikan & al. , 2016).

Néanmoins, il faut souligner que les motivations liées à l'intention entrepreneuriale diffèrent d'une femme entrepreneure à une autre. Ainsi, les femmes sont dans la plupart des

cas, attirées par des facteurs positifs ou pull et des facteurs négatifs ou push. Les facteurs positifs traduisent le besoin d'indépendance, le goût d'entreprendre, l'épanouissement personnel, le besoin de flexibilité sous-tendant l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie de famille (Verheul & al, 2010). Les facteurs négatifs résultent par contre d'une contrainte liée à une situation conjoncturelle, comme le chômage, un revenu familial faible, l'insatisfaction au travail. (Voir à ce propos le schéma ci-dessous réalisé par Duchenaud et Orhan, 2000).

Pour d'autres auteurs comme Tribou, Orhan... ce sont plutôt l'environnement familial, le statut matrimonial, la dimension culturelle et religieuse, qui constituent les facteurs majeurs qui influencent l'intention entrepreneuriale des femmes. L'entrepreneuriat féminin, au-delà du phénomène économique et social, comporte aussi une dimension socioculturelle, qui influence de façon significative l'intention entrepreneuriale des femmes. Ils, estiment que les sociétés ayant une attitude positive vis-à-vis de l'entrepreneuriat féminin constituent un terreau plus favorable à l'esprit d'initiative des femmes. Un autre élément fondamental relevant du champ religieux est largement associé aux pratiques entrepreneuriales (Dichéneaut et Orhan, 2002). Ainsi, l'analyse de Tribou (1995), renforce le point de vue selon lequel la religion musulmane comme celle des protestants ont un impact sur les comportements entrepreneuriaux.

➤ **Nana Benz comme exemple d'entrepreneuriat féminin en Afrique**

Le néologisme Nana Benz est constitué de deux mots. Originaire du Togo en Afrique de l'ouest, le terme Nana communément employé désigne les opulentes revendeuses de tissus, et par extension les riches commerçantes. Le Na dans la langue mina au sud du Togo signifierait « mère » ou « grand-mère », mais qui aujourd'hui prendrait la connotation de politesse et de respect due à leur position sociale. Rivière (1973) apporte plutôt une autre dimension d'assertion du terme Nana, qui renverrait plutôt à la dimension des pratiques magiques dont elles sont sujettes, et de la possession de pouvoir occulte qui leur permettrait de réussir dans les affaires et d'amasser d'énormes sommes d'argent. Le terme Benz leur est attribué, dans la mesure où toutes ces femmes roulent des Mercedes Benz, véhicule très prisée et luxueux de leur époque. D'où leur surnom, les « Nana Benz ».

L'histoire révèle que tout est parti, lorsque des femmes togolaises ont décidé d'aller au Ghana pour acheter des pagens pour ensuite les revendre au Togo. Alors que Ghana est frappé

par la crise, celles-ci saisissent l'opportunité et se mettent à vendre le tissu dans la sous-région. Notamment au Benin, en côte d'Ivoire et même au Ghana. En effet, les premières revendeuses de tissu, pionnière de la profession, ont fait leur apparition entre 1940-1960. Elles importaient les tissus au Ghana, pour les commercialiser dans les maisons de négoce installées au Togo. Les Nana Benz sont les premières femmes africaines à devenir millionnaires, voire milliardaires. De ce fait, une Nana Benz est une femme qui a aidé le Togo et l'Afrique par son acharnement au travail. Femmes très puissantes, elles avaient des relations très poussées dans le milieu politique qu'elles influençaient d'ailleurs. Ainsi, elles se voient affecter les mêmes caractères que les hommes, dans la mesure où elles posséderaient les mêmes attributs que ces derniers : voitures de luxe, villas ou résidences somptueuses, prise en charge financière des dépenses domestiques, et même l'éducation de leurs enfants, inscrits dans les meilleures écoles et instituts de la place ou à l'étranger. Dans l'imagerie, collective, ce sont elles qui assument l'autorité réelle au foyer à la place des hommes.

La première génération des Nana Benz, était constituée des noms tels que : Laura Doe Bruce, Julie Bocco, Nadou Lawson, Ayélé Santana, Manavi Sewoa, Dédé Rose Crépy, Patience Sanvee, Eunice Adabunu etc. Celles-ci avaient l'exclusivité de l'importation du tissu au Togo et le vendaient en tant que grossiste. A leur suite, on retrouve les demi-grossistes qui avec ou sans exclusivité se ravitaillent en partie auprès des firmes de négoce, et en partie auprès des grossistes au grand marché de Lomé, considéré comme leur centre d'affaires. En troisième lieu, se trouve une légion de détaillants qui travaillent pour elles-mêmes, ou pour une patronne grossiste ou demi-grossiste. Il est important de noter que les Nana Benz apparus comme nous l'avons dit vers les années 40, a connu son apogée vers les années 70.

S'étant spécialisées dans la vente du tissu imprimé à la cire néerlandaise, leur particularité est leur ténacité dans le travail et leur succès dans le monde des affaires. De ce fait, elles ont pu s'adapter face à concurrence du tissu chinois, et d'autre pays en réinventant et en modélisant le tissus wax. C'est ainsi que de nos jours, nous retrouvons certaines créations comme : « mon mari est capable », « l'œil de ma rivale », ou encore les « nanettes » qui connaissent un succès sans pareil. Ce succès a marqué le début de l'émancipation des femmes africaines.

2.2.2. Entrepreneuriat féminin au Cameroun

Au Cameroun, comme dans la plupart des États de l'Afrique au sud du Sahara, on s'est largement intéressé jusqu'ici à la relation entre le développement économique du pays et l'entrepreneuriat féminin, s'agissant notamment de sa contribution au recul de la pauvreté et des inégalités par la création d'emplois et surtout à l'autonomisation des femmes (Onana 2000, Tchouassi, 2017). On ne peut parler d'autonomisation des femmes sans faire recours à l'entrepreneuriat féminin, car les deux concepts sont indissociables. C'est d'ailleurs dans ce sens que les gouvernants camerounais encouragent l'entrepreneuriat féminin, considéré comme la « clé de voute » pour atteindre l'autonomisation des femmes et l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035. Car, les bénéfices de l'autonomisation des femmes vont jusqu'aux générations futures. A travers l'autonomisation des femmes, c'est l'éducation, la santé des enfants ou généralement les conditions de vie des enfants qui se trouvent positivement affectées (Onana, 2000). Ainsi, la littérature accorde une place de choix à l'entrepreneuriat comme source de revenu nécessaire à ces femmes de s'autonomiser (Hoffman, 2003). Cependant, l'entrepreneuriat a des faces cachées dont les effets sur l'empowerment peuvent non seulement ne pas aboutir, mais conduire à des effets pervers (entrepreneuriat pull) comme signifié précédemment.

➤ Les Big women du Groupement des femmes d'Affaires du Cameroun

Engagées dans le secteur informel ou dans des entreprises un peu plus structurées, les femmes camerounaises veulent davantage participer au développement si certains obstacles sont levés (Ecofin, 2012). Le groupe des femmes d'affaires entrepreneures du Cameroun fut créé en 1984 par Madame Françoise Foning. Célèbre femme d'affaires au Cameroun depuis les années 70, Madame Foning était préoccupée par la position et la considération que l'on attribuait à la femme. C'est ce sentiment de révolte qui la conduit à mettre sur pied, une organisation bâtie autour sept objectifs majeurs.

Constitué de 480 femmes entrepreneures environ, le GFAC vise premièrement à assurer la représentation des femmes actives vis-à-vis des pouvoirs publics et organismes privés. Le second objectif lui accorde la mission de veiller à l'application du principe assurant à la femme des droits égaux à ceux de l'homme. Le troisième objectif visé par cette organisation est de faire campagne pour informer les femmes actives des fonctions qui leur seront ouvertes. Il entend également assurer l'information et la formation de la femme sur les

activités existantes et leur environnement, leur apporter l'assistance nécessaire, d'où l'ouverture de son centre d'incubation pour accomplir cette mission. Par ailleurs, le groupe des femmes d'affaires entrepreneures du Cameroun s'octroie l'objectif d'informer, et documenter les membres sur toutes les questions d'ordre général concernant leur double qualité de femme et de chef d'entreprise. En fin, Il décide de mettre en œuvre tous les moyens propres à promouvoir et consolider des investissements, à faciliter ou à développer les activités commerciales et à améliorer ou les résultats de ces activités (Ecofin, 2012).

D'après le recensement de l'institut national de la statistique en 2016, 37% des entrepreneurs au Cameroun sont des femmes. Elles sont de plus en plus entrepreneurantes et dynamiques. Les associations de femmes chefs d'entreprises veulent s'imposer et participer au développement du Cameroun en particulier, et du monde en général. Le Groupement des femmes affaires entrepreneures du Cameroun vise donc d'une manière générale à assurer l'émergence d'une génération de femmes entrepreneures camerounaises autonomes dans leurs activités économiques, plus dynamiques, plus nombreuses et capables de créer des entreprises durables (DACC, 2023). Pour atteindre cet objectif, différentes actions sont menées et envisagées. Elles portent sur le renforcement des capacités managériales et entrepreneuriales des femmes entrepreneures pour plus de productivité et de compétitivité, l'amélioration de leur accès aux facteurs de production et aux mécanismes financiers diversifiés et adaptés à leurs besoins, la promotion des partenariats en faveur des femmes entrepreneures sur les opportunités d'affaires et de développement économique, et en fin, renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du GFAC.

En outre, le groupement des femmes d'affaires entrepreneures du Cameroun ne roule pas que sur du velours. Des obstacles sont multiples comme le relève la présidente exécutive. En effet, s'il est vrai que le gouvernement appuie déjà l'entrepreneuriat féminin, Le financement l'entrepreneuriat féminin par l'Etat est encore utopique. Il est impératif que l'Etat mette en place un fonds de garantie ou encore des banques d'investissements. Car le principal obstacle des femmes entrepreneures, c'est l'obtention des financements. Le plus gros problème c'est le financement de l'entrepreneuriat féminin. Les hypothèques, les femmes n'en ont pas. Or, les femmes sont les meilleures en matière de remboursement. Actuellement, les femmes ont des problèmes pour garantir leurs prêts dans les banques commerciales, car elles n'ont pas de titre foncier. Ce qui rend difficile l'obtention des prêts. Mais en plus des financements, les femmes entrepreneurs ne bénéficient pas de surcroît d'un accompagnement

structuré, ce qui n'offre in fine que des moyens de subsistance pour une grande majorité des promotrices (Ecofin, 2012).

2.2.3. Accompagnement entrepreneurial comme stratégie d'autonomisation de la jeune femme.

Qu'il s'agisse de démarrer une entreprise, ou de la consolider, les conseils opportuns d'un expert peuvent faire toute la différence. La littérature concernant les stratégies et outils d'accompagnement est très abondante. Comme nous l'avons souligné plus haut, et comme l'évoque Maela Paul en parlant de « Nébuleuse d'accompagnement », des formes d'accompagnement découlent une multitude de stratégies, de modes et voire des techniques d'accompagnement. De nombreuses stratégies et approches ont fait leurs preuves dans le processus de libération ou d'autonomisation des individus et des organisations. Parmi elles, nous identifions l'accompagnement entrepreneurial.

Le champ de l'accompagnement entrepreneurial a fortement évolué ces derniers temps. Comme le souligne L'Ecuyer, J. (2017), se lancer en affaires est synonyme de bénéficier d'un large éventail d'aide au démarrage d'entreprises ou d'organisations. L'accompagnement entrepreneurial s'inscrit de ce fait, dans la perspective de l'aide au conseil, à la création et au management stratégique, fondé sur la décision stratégique. Il se définit comme « une pratique d'aide à la création d'entreprise fondée sur une relation qui s'établit dans la durée et n'est pas ponctuelle entre un entrepreneur et un individu externe au projet de création. À travers cette relation, l'entrepreneur va réaliser des apprentissages multiples et pouvoir accéder à des ressources ou développer des compétences utiles à la concrétisation de son projet » (Cuzin & Fayolle, 2005). Selon ces deux auteurs, l'accompagnement revêt trois formes à savoir : psychologique (besoins focalisés sur l'individu) ; technique (besoins qui touchent au projet) ; global ou méthodologique (besoins adéquation individu et son projet).

Mais surtout c'est une « relation d'aide » qui doit permettre aux créateurs de faire mûrir leur projet en leur offrant un guide de réflexion pour l'action, il facilite l'accès à l'information et à la connaissance (Sammut, 2003). De plus, il augmente significativement les chances de succès des entreprises créées (Lebègue, 2015). Leger-Jarniou (2008) voit dans l'accompagnement un processus qui consiste à « faire passer » une personne d'un état à un autre, voire à l'influencer pour qu'elle prenne des décisions. Paul (2004), distingue trois

approches/postures de l'accompagnement à savoir : conduire, guider et escorter. Pluchart (2014) voit dans le concept d'accompagnement entrepreneurial un ensemble de relations et/ou médiations inscrites dans le temps et dans l'espace, visant à apporter les ressources matérielles et immatérielles nécessaires au créateur d'entreprise. Et cette relation d'accompagnement est contingente au contexte du fait des espaces socioculturels et cognitifs souvent différents. Ce d'autant plus que la performance de l'accompagnement est fondée sur les proximités sociales et cognitives entre l'accompagné et l'accompagnant (Sammut, 2003).

L'écosystème de l'accompagnement entrepreneurial réunit les politiques publiques, les structures d'accompagnement généralistes ou spécialistes, les experts (comptables, avocats, consultants etc.), les organismes de recherche et de financement ainsi que les clubs d'entrepreneurs et des événements pour sensibiliser et renforcer l'entrepreneuriat (Theodoraki, 2019). D'après le « club » des jeunes entrepreneurs de demain », le concept d'accompagnement entrepreneurial désigne une activité sur le court ou le long terme, où les jeunes entrepreneurs peuvent bénéficier de l'expérience d'intervenants expérimentés et d'entrepreneurs accomplis pour le démarrage de leur projet. De facto, l'accompagnement entrepreneurial vise à faciliter le développement et l'appropriation des connaissances théoriques et pratiques afin de favoriser l'ajustement ou la mise en place de nouvelles pratiques (Potvin, 2016).

De plus, l'accompagnement réduit ou aide à résoudre certaines difficultés qui font obstacle à l'intégration des connaissances et à leur application. C'est une méthode fondée sur l'heuristique de la décision et sur la systémique (Julien, 1997). En réalité, cette approche se veut collective et encourage le créateur ou le dirigeant à reproduire progressivement sa propre démarche intellectuelle dans le cadre des impératifs organisationnels et du contexte socio-économique général (Gartner, 1989). La pertinence des investigations qualitatives permet de mieux approcher cette démarche d'intériorisation des pratiques d'accompagnement.

D'après les études réalisées par l'Agence Pour la Création d'Entreprise (APCE, 1998), la démarche choisie pour préparer le projet entrepreneurial va déterminer la survie de la jeune entreprise. Plus on prend de conseils, plus les chances de survie de l'entreprise créée augmentent. Ainsi, elles sont de 67% si on consulte un conseiller, contre 56% si on ne consulte personne. Avant le lancement de leur entreprise, 80% des créateurs sollicitent les conseils d'un spécialiste. Mais ils ne sont que 17% à en consulter plusieurs. Les conseillers

publics sont sollicités par 44% des créateurs qui sont 43% à consulter des cabinets juridiques. Les conseils favorisent la pérennité de la jeune entreprise.

Pour une création sans conseils, le taux de survie est de 41% contre 81% si on a consulté au moins quatre conseils. En reprise, les observations sont identiques. Ce taux est de 62% pour les repreneurs qui n'ont consulté personne, contre 96% pour ceux qui ont préparé leur projet avec au moins quatre conseillers. De plus, si l'on veut avoir un prêt, il est aussi recommandé de consulter des conseillers. En création, 27% des bénéficiaires de prêts ont eu recours au conseil, contre 18% qui ne le font pas. En reprise, 51% des bénéficiaires ont eu recours au conseil, contre 38 % pour les autres (Dokou, 2001).

D'une manière générale, l'accompagnement entrepreneurial sensibilise le créateur à cerner la multiplicité des facteurs qui interviennent dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de son projet. Ainsi, l'on dénombre une multiplicité de soutiens, au mieux de types d'accompagnement entrepreneurial. L'Ecuyer (2017) dénombre en effet cinq types d'accompagnement entrepreneurial susceptible d'apporter de l'aide, à tous ceux qui souhaite se lancer dans l'aventure entrepreneuriale. Il s'agit : de la formation, du conseil, du mentorat, du coaching et de l'orientation.

La formation est considérée comme la forme ou le type d'aide le plus facilement applicable, que l'on soit initié ou non. La formation vise à développer chez le participant, de nouvelles connaissances et de nouvelles compétences, développées et transmises par le formateur. En entrepreneuriat, l'on distingue deux types de formations. D'une part, nous avons les formations dites générales visant à outiller le participant spécifiquement pour le démarrage de son entreprise. Elles font cheminer le formé à travers les différentes étapes d'une démarche de lancement d'entreprise. D'autre part, les formations spécialisées qui traitent en profondeur des aspects liés au management des organisations. Elles traitent d'un sujet spécifique, et peuvent être de courte durée ou de moyenne durée, mais moins longues que les formations générales.

Selon L'Ecuyer, P.(2017), le Conseil est une forme d'aide à travers laquelle, l'expert, ou le consultant outille l'entrepreneur dans un domaine particulier, lui transmettant l'expertise nécessaire et utile pour son aventure entrepreneuriale. Contrairement à la formation qui est utile en démarrage, le conseil est plus usité pour mieux sophistiquer son management

stratégique à différents niveaux de son organisation. En un mot, nous disons que le conseil, ou alors la consultation est une offre très spécialisée.

Le Coaching est également nécessaire en démarrage d'entreprise, dans la mesure où il est appelé à examiner l'ensemble de la démarche entrepreneuriale. En effet, la spécialité d'un coach en démarrage d'entreprise, c'est de transformation d'un non entrepreneur, en un entrepreneur. Ce dernier bénéficiera donc d'un accompagnement sur l'ensemble de son projet. Ainsi, le coach a pour rôle de comprendre ce que souhaite réaliser l'entrepreneur, et de l'aider à y arriver.

Le Mentorat quant à lui au cours des dernières années, est devenu une chose commune dans le milieu entrepreneurial (Jean-Philippe L'Ecuyer, 2017). Car, on peut dire qu'aujourd'hui, chaque entrepreneur a son mentor. En effet, le mentor est celui qui développe les aptitudes entrepreneuriales d'un autre entrepreneur nouveau dans le domaine. Il s'agit d'un type d'accompagnement entrepreneurial basé sur un partage d'expérience du mentor à son « mentoré ». Le mentor qui est le miroir dans ce cas, transfère un brin de son vécu entrepreneurial. Ainsi donc, si l'entrepreneur a besoin de ressources financières pour lancer son projet, le mentor est celui qui l'aide à utiliser adéquatement et efficacement ces ressources (L'Ecuyer, 2017).

L'écosystème entrepreneurial est vaste et complexe, en plus d'être en expansion et en transformation (L'Ecuyer, 2017). Les services d'**orientation** sont de ce fait nécessaires pour chaque entrepreneur qui veut voir avancer son projet d'affaires. La question de l'accompagnement entrepreneurial étant ainsi absorbée, nous poursuivons par la suite en présentant de manière succincte ce que nous entendons par Entrepreneuriat, en suite, aborder la question de l'entrepreneuriat féminin, pour boucler enfin avec quelques exemples d'entrepreneures féminines, notamment les « Nana Benz » au Togo et les « Big women » au Cameroun.

Par ailleurs, en tant qu'un nouvel entrepreneur, il est important de prendre du temps d'explorer ce que le milieu a à offrir, car vous risquez de passer à côté des ressources vitales pour le démarrage de votre entreprise (Jean-Philippe L'Ecuyer, 2017). Il existe une panoplie de ressources. Elles peuvent être humaines, matérielles et surtout financières. Dans le cas des ressources financières, l'on identifie : les capitaux propres, les emprunts, les dotations, le crédit-bail... qui servent au financement de l'activité de l'entrepreneur.

2.2.4. Accompagnement entrepreneurial de la jeune femme au Cameroun

L'accompagnement des femmes entrepreneures, une des missions prioritaires, en vue de leur autonomisation et leur participation au développement économique et social est la priorité de l'Etat camerounais ces dernières années. En effet, de nombreuses possibilités d'accompagnement des entrepreneures ont été mises à disposition, que ce soit à travers des dispositifs d'incubation, des pépinières d'entreprises, des programmes gouvernementaux, des initiatives privées, des organismes internationaux et nationaux. Lorsqu'on sait que, plus que, le taux de survie des entreprises s'élève à moins de 30%. C'est dans ce sens que, le plan d'action national pour l'emploi des jeunes (PANEJ) élaboré et validé en 2008 et révisé en 2014 s'inscrit dans le cadre des mesures prises par le gouvernement pour répondre au problème de l'emploi jeune devenu très préoccupant. L'une des orientations stratégiques du PANEJ est la promotion et le développement de l'entrepreneuriat jeune, en vue de leur autonomisation (BIT, PNUD 2015).

La résultante de cette action est la mise sur pied de différents programmes d'accompagnement entrepreneurial. Nous pouvons l'exemple du programme ACEFA (programme d'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles), du programme PAIJA (programme d'appui à l'installation des jeunes agriculteurs), du PEA-jeunes (Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agropastoral des jeunes), dont l'aspect genre est fortement valorisé. Sans toutefois oublier, le Programme AFOP (Programme d'Appui à la rénovation et au développement de Formation Professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches).

Dans la même lancée, des incubateurs se développent au sein des centres de formation, sous l'impulsion du Programme PEA-Jeunes compte tenu de la nécessité de faire des personnes porteuses de projets, de véritables cheffes d'entreprise. Ainsi, l'accompagnement entrepreneurial est un moyen favorisant la création de bonnes conditions de rentabilité et de pérennité des entreprises (Léger-Jarniou, 2008). En ce qui concerne les organisations internationales, la Banque Africaine de Développement (BAD) a intégré la promotion de l'entrepreneuriat féminin en Afrique comme l'une de ses principales missions. S'illustrant par la signature une convention de partenariat pour financer des femmes ayant un potentiel entrepreneurial à travers le Programme GOWE. Au cours de l'année 2017, dans le cadre d'un projet de développement des chaînes de valeur agricole, elle a accordé un prêt de 89,29

millions d'euros au gouvernement camerounais en vue de soutenir 240 000 petits producteurs dont 50% ont été consacrés aux femmes.

L'exemple d'OXFAM-Ottawa, dans le cadre de la coopération Canada-Cameroun a mis en place une coopérative regroupant exclusivement les femmes des secteurs formel et informel. À travers celle-ci, cinq mille projets portés par les femmes ont été financés (DJOUMESSI et al., 2017) en fait illustration. De même, ONU femmes dans la même lancée, assure le renforcement des compétences organisationnelles, techniques et financières des groupes vulnérables (femmes rurales ou celles exerçant dans le commerce informel et transfrontalier). Cet organisme a également apporté son appui à la constitution de deux coopératives à savoir celle des femmes commerçantes de poisson (Coast Beach Coopérative) d'Idenau et celle des commerçantes de Kyossi. Djoumessi et al., (2017).

En définitive, dans la perspective d'accroître les opportunités d'accès au financement des femmes camerounaises, ONU femmes a mis en place un fonds rotatif pour l'Association des femmes Bayam Selam (ASBY). De même, L'ONG Plan Cameroon à travers l'un de ses projets dans la région de l'Est Cameroun, accompagne également des femmes en milieu rural. Les associations, nous pouvons ne sont pas également en reste. C'est l'exemple d'ASAFE qui s'intéresse à la femme vulnérable des zones rurales et urbaine. Elle travaille sur le plan individuel, avec des groupes ou des institutions, dans le but d'assurer la durabilité environnementale et financière de leurs projets et initiatives.

2.2.5. Accompagnement entrepreneurial de la jeune femme en zone rurale : cas de la Mefou et Akono

L'accompagnement entrepreneurial en milieu rural existe à travers des programmes ou dispositifs d'incubation au Cameroun. La réalité de l'accompagnement de la femme entrepreneure/porteuse de projets ou d'initiative économique en milieu rural laisse voir qu'il y a une volonté de la part des différentes structures de contribuer à leur autonomisation à travers un renforcement de capacités techniques, entrepreneuriales, managériales et un financement entre autres (Bépédé, 2019). Le département de la Mefou et Akono, n'est en marge de toutes ces initiatives. En effet, c'est une localité fortement agricole, qui abrite plusieurs projets de développement local.

Ces projets concernent pour l'essentiel la production agricole des producteurs, avec un accent sur la fourniture en semences et autres intrants. Il s'agit principalement du PIDMA

(distribution semence de maïs) ; PDCVA (Développement des chaînes de valeur) entre autres. Pour ce qui est de l'accompagnement entrepreneurial, quelques structures existent dont le CIEA créé en 2014 ; le programme ACEFA, avec le projet PCP ACEFA consistant en un appui-conseil, un financement, des projets productifs, une professionnalisation agropastorale et un développement de l'entrepreneuriat agricole. Ce projet a été mis en œuvre depuis 2008, mais présent dans la localité depuis 2014.

Par ailleurs, le programme AFOF participe à la formation des exploitants agricoles, des entrepreneurs agropastoraux et des maîtres pêcheurs depuis 2008. La délégation du Ministère de la femme et de la famille quant à elle mène des actions dans le sens de la formation des femmes rurales, mais sans un accent sur le côté entrepreneurial. On peut dès lors dire que « les accompagnateurs sont aussi hétérogènes que l'est le contenu qu'ils offrent ». Pour certaines structures, l'accompagnement est une forme d'assistance technique-conseil aux producteurs (ACEFA) et pour d'autres c'est un appui aux entrepreneurs ou porteurs de projets (CIEA, AFOF) caractérisé par des programmes de formation (technique, managériale, entrepreneuriale, éducation financière entre autres) sur des périodes assez longues. À côté de ces structures formelles d'accompagnement, existent aussi des structures informelles telles que les associations de femmes, la famille et les tontines vers qui les femmes se tournent assez souvent en milieu rural.

Mis à part la délégation de la promotion de la femme et de la famille, les autres structures formelles n'accompagnent pas spécifiquement la femme rurale. Les associations de femmes par contre le font, mais la dimension et la portée sont limitées selon celles-ci. Souvent elles se contentent des petites aides cotisées et octroyées à l'une des adhérentes pour une utilisation personnelle/familiale en grande partie ou lié à son activité. D'autres associations par contre se sont engagées dans des chaînes de valeur de la production jusqu'à la commercialisation en passant par la transformation de certains produits, dont le manioc, de même que la transformation de certains fruits en jus naturels.

2.3. Théories relatives au sujet.

La théorie selon Parsons est un système de loi. C'est une manière de concevoir et de percevoir les faits et d'organiser leur représentation. Elle sert à conceptualiser et à expliquer un ensemble d'observations systématiques relatives à des phénomènes et des comportements complexes. La théorie permet de définir, décrire, comprendre, expliquer, représenter et prédire

un phénomène particulier et un ensemble de relations propre à ce phénomène ; suite à la vérification d'un certain nombre d'hypothèses. La théorie permet de concevoir de percevoir de comprendre et d'expliquer un aspect du réel de manière logique et formelle. Une théorie est faite de concepts et d'explications. Dans le cadre de notre étude, nous nous intéressons à deux principales théories qui nous servent de base, afin de mieux cerner l'objet de notre étude. Il s'agit de la théorie de la structuration d'Anthony Giddens, et celle du New Public Management.

2.3.1. Théorie de la structuration

Mise au point par Anthony Giddens en 1984, le point de départ de la théorie de la structuration est une conception particulière de l'acteur social qui s'inscrit en synthèse des vues traditionnelles. Elle s'oppose aux sociologies de l'action et fonctionnalisme ou structuralisme qui prônent soit la domination de l'acteur individuel, soit celle des structures sociales. En effet, la théorie de la structuration permet de combiner de nombreux courants de recherche en sciences humaines net de les organiser en fonction de leur capacité à renseigner de comment l'individu est structuré, des interactions entre différents acteurs, et bien évidemment, celles concernant leur organisation (Kechidi, 2005).

Pour mieux exposer son point de vue, il part du principe qui implique que la société est auto-organisée, au sens proposé par Dupuy (1992). C'est à dire qu'elle émerge de façon autonome, en comportements propres, mais non contrôlés et non contrôlables par les acteurs car trop complexes. Il en résulte, suivant Giddens (1984), que les activités sociales des acteurs sont récursives et recrées sans cesse par eux, en faisant usage des moyens qui leur permettent de s'exprimer en tant qu'acteurs qu'elles ont elles-mêmes créés. Les agents produisent et reproduisent les conditions mêmes qui rendent leurs activités possibles. La récursivité implique qu'il n'existe pas de relations univoques « cause-effet » mais bien des relations circulaires, des anneaux de causalité, dans la terminologie de Weick (1979).

Par ailleurs, Kechidi (2005) estime que l'idée fondamentale du modèle de structuration des systèmes sociaux proposé par Giddens, est que les structures, entendues comme l'ensemble de règles et des ressources, organisent les activités, tout autant que les activités les organisent et leur donne un sens et une finalité. En effet, l'une des notions essentielles de la théorie de la structuration est celle de la dualité du structurel, qui implique que les règles et les

ressources mobilisées dans l'action individuelle ou collective sont en même temps le résultat de l'action et la condition de celle-ci (Kechidi, 2005).

Pour Giddens (1987), l'étude de la structuration des systèmes sociaux est celle des modes par lesquels, ces systèmes qui s'ancrent dans les activités d'acteurs compétents, situés dans le temps et dans l'espace et faisant usage des règles et des ressources dans une diversité de contextes et d'actions, sont produits et reproduits dans l'interaction de ces acteurs, et par elles. Cependant, les comportements des acteurs ne sont pas déterminés, ils ont des raisons de faire ce qu'ils font et sont capables d'exprimer ces raisons de façon discursive, y compris en mentant, ou bien évidemment en se trompant (Kechidi, 2005). Elle ne peut se concevoir que placée dans le temps et dans l'espace en tant que durée, comme un flot continu de conduites et dans le cadre de contextes dans lesquels elle s'insère continuellement et qui la mettent en forme.

De manière plus condensée, nous retenons en définitive que la théorie de la structuration mise sur pied par Giddens s'oppose aux théories classiques et marxistes qui prônent l'unicité structurale de toutes les organisations. En effet pour ces dernières, toute l'organisation quelque soit leur taille, leur localisation, leur secteur d'activité... doivent avoir en commun un même squelette, une même structure. Pour Giddens, la structure d'une entreprise ou d'une organisation est fonction de trois facteurs incontournables. Il s'agit notamment de : la taille de l'organisation (l'effectif des employés, les activités et l'étendue), L'environnement de l'organisation, c'est-à-dire, sa localisation (ville, campagne, zone à conflits...), et enfin la technologie usitée (Machines, technologie de pointe...). Toutes les organisations ne pourraient donc avoir la même structure. De ce fait, la théorie de la structuration permet à chaque entrepreneur de mieux structurer son organisation en l'adaptant aux circonstances réelles évoquées ci-dessus.

En outre, la théorie de la structuration nous fournit des éléments assez pertinents dans la compréhension de notre étude. Cette théorie comme son nom l'indique s'occupe de la structuration, ou de l'agencification des processus, de leur mise en forme, leur agencement, et même de leur exécution, afin de les rendre plus efficace. L'accompagnement entrepreneurial étant admis comme processus, ne saurait être en marge de ce principe. Par ailleurs, l'objectif visé par l'accompagnement entrepreneurial, à savoir former des acteurs compétents est l'un des principes d'action de la théorie de la structuration. En effet, comme le souligne Giddens (1987), l'individu quitte le statut d'agent, pour intégrer celui d'actant, à travers sa capacité de

créer la différence en renforçant et agissant sur la structure sociale toute entière. S'il est vrai que les structures sociales contraignent l'action individuelle, le structurant est un gage pour l'insertion et l'adaptation de l'individu dans la sphère sociale.

2.3.2. Le New public management

Dans le souci de s'arrimer à l'évolution rapide du monde, les organisations se doivent d'accroître leur performance en matière de gestion. Ceci leur permet non seulement d'augmenter leur efficacité, mais également d'être efficaces. D'où la nécessité d'application des principes du New Public Management. Fondé sur les principes et les théories diverses, le New Public Management est né vers les années 1980 au royaume uni, avant de se reprendre dans tout le monde entier aux vues de ses prouesses. En effet, Il a pour postulat que le secteur public, organisé selon les principes de la bureaucratie wébérienne est inefficace, et qu'il est souhaitable de transposer dans le secteur public, les méthodes de gestion du secteur privé qu'il trouve efficaces (Haepereen, 2012).

Comme le souligne Amar & Bertier (2007), le New Public Management oppose un secteur public reposant sur trois E « Economie, Efficacité, Efficience », capables de répondre à moindre cout aux attentes des citoyens, désormais devenus clients, à la rigidité d'une administration bureaucratique centralisée, focalisée sur son propre développement. Il s'agit en réalité de transformer le mode de gestion des administrations et structures publiques excessivement bureaucrates, en introduisant la gestion des entreprises publiques, trop bureaucrates, des traits relevant du secteur privé. C'est ainsi que s'est diffusé dans différents niveaux des administrations publiques, le New Public Management (NPM).

D'après Haepereen (2012), l'une des manifestations de cette transformation structurelle des services publics est leur déconcentration. Ainsi, bien que les décisions stratégiques demeurent concentrées entre les mains des administrations centrales, les différentes politiques sont mises en application par des entités autonomes. Ces dernières qui ne peuvent voir le jour que si et seulement si, une politique d'accompagnement entrepreneurial efficace est définie et appliquée. L'incitation et la libération du marché que prône le New public Management ne pourra être efficaces que si au préalable, il ya une disponibilité d'agent compétents, issus d'un processus d'accompagnement entrepreneurial.

Par ailleurs, le New Public Management apparait comme un construit hybride, processuel et évolutif (Emery-Douzans, 2008), ou comme un slippery label (Manning, 2000).

C'est d'ailleurs pour cette raison que Dunleavy & al. (2006), fait une analyse bidimensionnelle du New public management. La première dimension fait ressortir des idées maitresses du NPM dérivant de la théorie du public choice que sont : la désagrégation, la concurrence, et l'incitation. La désagrégation fait recours à l'éclatement des hiérarchies qui caractérise les grandes administrations publiques, en structures autonomes, moins hiérarchisées. L'introduction de la concurrence diminue les couts et améliore la qualité des services offerts. En fin, une incitation financière liée à des performances spécifiques.

La deuxième dimension de cette analyse est constituée d'un foisonnement d'idées, d'inventions spécifiques provenant de l'application des nouveaux principes économiques et managériaux du New Public Management, en réponse à des problématiques propres au secteur public. Il s'agit notamment de : l'agencification, le découplage des systèmes politiques, l'amélioration de la mesure de performance. Concernant la concurrence, nous identifions : la sous-traitance, la dérégulation, les quasi-marchés, la libéralisation du marché produit. L'incitation quant à elle fait appel à la privatisation du capital, les partenariats public/privé, la rémunération liée à la performance (Haepereen, 2012).

Par ailleurs, vu sous l'angle des fonctions de l'État, le New Public Management est transdisciplinaire : il touche à la fois les fonctions stratégiques, finances, marketing et ressources humaines (Amar & Berthier, 2007). « Le New Public Management pousse l'État à s'interroger sur son rôle et ses missions. Celles qu'il se doit d'assurer, celles qu'il peut déléguer ou confier à des agences ou des entreprises privées, et celles qu'il peut organiser en partenariat avec le secteur privé » (Amar & Berthier, 2007, p. 3). En réalité, le New Public Management impose la mise en place de nouveaux instruments de pilotage et de supervision des activités des services publics orienté sur l'efficacité et la performance.

En outre, le new public management a démontré quelques faiblesses, et les aspects les plus criques sont liés à son premier pilier, la désagrégation. En effet, l'agencification de la fonction publique désigne la création intensive d'organismes autonomes auxquelles sont confiées des fonctions d'exécution et de gestion des politiques en réponse à la volonté de dissocier les responsabilités stratégiques conservées par l'administration centrale, et fonctions opérationnelles confiées à ces structures. Bien que lesdites structures soient affranchies des lourdeurs hiérarchiques et proposent des services de qualité aux usagers, ceci est dû à leur souplesse, leur flexibilité et l'inventivité qui les caractérisent, l'on note quelques difficultés. La première difficulté est liée aux mécanismes de contrôle obsolètes et non adaptés au New

Public Management. La deuxième faiblesse est liée à la difficulté de coordination de ces structures autonomes entraînant la difficulté de pilotage des politiques, lorsqu'elles deviennent nombreuses. Effectivité du contrôle des agences et efficacité du pilotage des politiques, remettent quelque peu en question les avantages liés à l'autonomie de gestion des agences et méritent donc une attention particulière (Haepere, 2012).

En somme, nous disons que, bien que certaines limites sus évoquées ont été descellées dans l'application du New Public Management, cette théorie reste et demeure efficace. Elle nous est d'autant plus utile dans pour notre étude, dans la mesure où certains de ses principes d'application nécessitent au préalable, une politique d'accompagnement entrepreneurial efficace des acteurs. En effet, aucune incitation, aucune libération de marché des produits, ou création d'entreprises privées ne peut être possible que s'il ya une disponibilité d'acteurs compétents, fruit de l'accompagnement entrepreneurial.

En somme, nous notons que dans ce chapitre, il est question pour nous de montrer comment l'accompagnement entrepreneurial peut-être un levier pour l'autonomisation de la jeune femme en zone rurale. Pour ce faire il paraît tout d'abord nécessaire de s'appesantir sur le concept « accompagnement », en présentant son étymologie, ses formes, ses modèles. Par la suite, nous nous intéressons au concept d'entrepreneuriat, notamment l'entrepreneuriat féminin à l'instar du cas du Cameroun. Ceci nous permet de déboucher sur l'accompagnement entrepreneurial comme une stratégie d'autonomisation. Par-là, nous retenons que l'accompagnement entrepreneurial est cette batterie de soutien qui visent à capaciter, doter ou inculquer à un individu, les aptitudes, les habiletés, voir les compétences nécessaires, lui permettant d'agir de manière indépendante et efficace, à la création et le pilotage des organisations. C'est dans cet élan que nous avons fait mention de l'accompagnement entrepreneurial de la jeune femme au Cameroun, en mettant en exergue le cas de la Mefou et akono. Par-là, nous retenons que le gouvernement camerounais fournit des efforts considérables dans l'accompagnement des femmes entrepreneures et porteuses de projet en général. La mise sur pied de différents programmes et initiatives y vont dans ce sens. Cependant, la prise en compte de l'aspect genre, des contraintes et spécificités de l'environnement de la jeune femme de la zone rurale demeure un goulot d'étranglement. Nous avons développé le concept d'autonomie, en insistant sur ses formes, mais aussi en démontrant le lien entre celle-ci et la formation. En fin, nous abordons certaines approches théoriques qui sous-tendent, et confortent l'accompagnement entrepreneurial comme un

processus. Il s'agit de, la théorie de la structuration d'Antony Giddens, et l'approche du New Public Management.

CHAPITRE 3 : APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE

Dans le précédent chapitre, il était question de construire l'objet de notre étude. Le chapitre que nous abordons a pour objectif de présenter le cadre dans lequel, la réalisation de notre travail sera effective. Comme le souligne Fonce, Chafik et Boma (2014), il s'agit de « l'ensemble des méthodes et techniques qui orientent l'élaboration d'une recherche et qui guide la démarche scientifique ». Pour ce faire, ce cadre s'étale sur quatre articulations à savoir : la description des référents constituée, de la question de recherche, de l'hypothèse de recherche, de l'hypothèse générale et les hypothèses de recherche. En d'autres termes, il s'agit d'un ensemble des méthodes et des techniques d'un domaine particulier. D'une façon plus générale, il s'agit de la collecte, de l'analyse et de l'interprétation des données, permettant d'infirmer ou de confirmer les hypothèses de recherche élaborées.

3.1. Rappel de la question de recherche

Comme nous l'avons souligné précédemment, la nécessité pour les femmes d'être autonomes économiquement n'est plus à démontrer. Lorsque l'on sait quelles sont appelées à participer de manière active au développement. L'une des stratégies permettant d'aboutir à cette autonomisation serait donc de les accompagner à être de véritables entrepreneures rurales à travers des activités génératrices de revenus ou micro entreprises car l'on sait que l'accompagnement améliore les chances de survie des entreprises (Bépédé, 2019).

C'est dans cette même logique que nous estimons qu'un accompagnement entrepreneurial efficace peut contribuer à l'amélioration de l'autonomisation économique de la jeune femme de la zone rurale au Cameroun. La question de recherche qui surgit est celle de savoir : *Comment améliorer l'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure de la Mefou et Akono à travers un accompagnement entrepreneurial ?*

3.2. Variables de l'étude et formulation des hypothèses de recherche

L'approche qualitative qui guide cette recherche s'inscrit dans une vision holistique, globale du contexte étudié (Muchielli, 2009). En d'autres termes, l'hypothèse formulée dans cette étude n'a pas besoins d'être « vraie » pour être scientifique. « Son caractère scientifique tient à la démarche plutôt qu'à une question de vérité. Ainsi donc, confirmée ou infirmée, elle se déduit toute entière de la recherche des données qu'elle essayera de synthétiser » (Girard, 2004, p.103).

Notre recherche est constituée, d'une hypothèse générale comprise comme un énoncé dans lequel une réponse est donnée à la question de recherche précédemment posée. Par la suite, trois hypothèses spécifiques ont été formulées à partir de l'opérationnalisation des variables.

3.2.1. Hypothèse générale

Pour répondre à la question de recherche préalablement formée, une hypothèse générale est émise, à savoir : *l'accompagnement entrepreneurial idéal contribue à l'amélioration de l'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure en zone rurale.*

3.2.2. Variable de l'hypothèse générale

D'emblée, notons que l'hypothèse générale se construit à partir de l'intrication des concepts. Il s'agit en réalité de mettre en parallèle ce que ces concepts appelés variables, renferment comme dimension. En effet, la variable est une unité susceptible d'être décomposée en modalités, qui elles-mêmes se fractionnent en indicateurs, décomposables en indices et empiriquement observables. C'est ainsi que dans le cadre de notre étude, nous avons procédé à une opérationnalisation de variables de notre hypothèse générale. Il en ressort ce qui suit :

(i) VI : Accompagnement entrepreneurial

Modalité 1 : La temporalité d'accompagnement

Indicateur1 : Court terme

Indice : 0 à 12 mois

Indicateur 2 : Moyen terme

Indice : 12 à 24 mois

Indicateur 3 : Long terme

Indice : 24 à 36 mois

Modalité 2 : Les pratiques de soutien d'accompagnement

Indicateur 1 : Coaching

Indices : Evaluation, Conseils, directives...

Indicateur 2 : Formation

Indices : Séminaires, conférence, recyclage...

Indicateur 3 : accompagnement par des pairs

Indices : aide ou apport d'un collègue, d'un camarade, ou d'un confrère

Modalité 3 : Les méthodes d'accompagnement

Indicateur 1 : Séances individuelles et collectives.

Indices : Personnalisées, intégratives

Indicateur 2 : modules spécifiques, réservés aux femmes

Indice : Séances de travail avec les femmes uniquement

Indicateur 3 : Participation des proches de l'entrepreneure aux formations

Indice : conjoint, enfants...

(ii) **VD : Autonomisation économique**

Modalité 1 : Efficacité

Indicateur 1 : nombre de structures créées

Indice : Au moins 1

Indicateur 2 : Nombre d'emplois créés

Indice : Au moins 5

Modalité 2 : Efficience

Indicateur 1 : Disposition des ressources

Indices : Argent liquide, biens, immobilisations...

Modalité 3 : Effectivité

Indicateur 1 : Satisfaction des besoins personnels et collectifs

Indices : se nourrir, se soigner, se loger, venir en aide à d'autres personnes...

Tableau 2 : Tableau synoptique des variables

VARIABLES	MODALITES	INDICATEURS	INDICES
VI : Accompagnement entrepreneurial	VI1 : Temporalité D'accompagnement	Court terme Moyen terme Long terme	0-12 mois 12-24 mois 24-36 mois
	VI2 : Pratiques de soutien d'accompagnement	coaching Formation	Evaluation, Conseils, directives Séminaire Conférence, Recyclage.
		Accompagnement par les pairs	Aide ou apport d'un collègue, camarade ou d'une consœur
	VI3 : Méthodes d'accompagnement	Séances individuelles et collectives Modules spécifiques réservés aux femmes	Personnalisées, ou intégratives Séances de travail ou de formation avec les femmes uniquement
		Participation des proches de l'entrepreneur	Conjoint, enfants etc...
	VD : Autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure	VD1 : Efficacité VD2 : Efficience VD3 : Effectivité	Nombre d'emplois créés Nombre d'entreprises créées Disposition et accès facile aux ressources Satisfaction des besoins individuels et collectifs

Source : travaux de l'auteur, 2024.

3.2.3. Hypothèses secondaires

De la description de l'hypothèse générale, il ressort les trois hypothèses spécifiques suivantes :

HS1 : Le respect de la temporalité d'accompagnement améliore l'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure de la Mefou et Akono.

HS2 : Les pratiques de soutien d'accompagnement apportées à la jeune femme entrepreneure de la Mefou et Akono favorisent son autonomisation économique.

HS3 : Les méthodes d'accompagnement développent l'autonomisation économique de la jeune femme de la Mefou et Akono

3.3. Type de recherche

Notre étude est de type qualitatif, et plus précisément exploratoire. Il s'agit pour nous de comprendre les attitudes, les comportements, et les besoins permettant à la jeune femme de la zone rurale de gagner son autonomisation économique. En effet, notre étude cherche à établir une relation de cause à effet entre l'accompagnement entrepreneurial et l'autonomisation économique.

3.4. Site de l'étude

Comme nous l'avons délimitée plus haut, notre recherche est basée sur la jeune femme du département de la Mefou et Akono, précisément dans l'arrondissement de Mbankomo.

3.4.1. Présentation du site d'étude

Faisant partie de dix départements de la région du centre, la Mefou et Akono est une circonscription administrative issue de l'éclatement du grand département de la Mefou par décret NØ 92 / 186 du 01septembre 1992. Elle s'étend sur une superficie de 1329km², et couvre quatre arrondissements : Ngoumou, Akono, Bikok et Mbankomo. Ayant pour chef Ngoumou, la Mefou et Akono est l'un des départements limitrophes à la capitale du Cameroun, notamment de par son arrondissement Mbankomo. C'est un département à une population très cosmopolite, estimée à 57051 habitants (2001). Les populations autochtones sont constituées essentiellement des éwondo (Etenga, Mvog fouda, Mvog Essomba Ndana, Tsiga, Mvog atangana Mballa et autres).

Le reste des populations est constitué des ressortissants de toutes les souches du triangle national. Le département de la Mefou et Akono est dominé par l'agriculture en général. Notamment de subsistance, et de culture de rentes (cacao). Du commerce y est également pratiqué par des étrangers. La Mefou et Akono est l'un des rares sites choisis pour abriter un centre d'incubation visant la promotion de l'entrepreneuriat, logé au sein l'Ecole Pratique d'Agriculture de Binguela (EPAB), pôle d'excellence, du développement de l'entrepreneuriat Agrosylviopastoral au Cameroun.

3.4.2. Justification du site de l'étude

La vision d'un Cameroun émergent à l'horizon 2035 Accorde à la femme, une place de choix dans la réalisation des objectifs de développement. Des études récentes ont conclu

que l'autonomisation des femmes est fondamentale pour la réduction de la pauvreté, et la participation au développement économique et social. C'est dans cette logique que notre recherche se positionne comme digne d'intérêt, lorsque l'on sait que l'entrepreneuriat des femmes en général, et de la jeune femme de la Mefou et akono en particulier peut être un levier pour son autonomisation, l'élargissement de ses opportunités, et de création d'emploi

3.5. Population d'étude

3.5.1. Présentation de la population d'étude

Dans le cadre de notre étude, notre population parente est constituée de l'ensemble des jeunes femmes entrepreneures et porteuses de projets de la zone rurale du Cameroun. Notre population cible est constituée de l'ensemble des jeunes femmes entrepreneures et porteuses de projets de la zone rurale du département de la Mefou et Akono. En fin, notre population d'étude accessible, est constituée de l'ensemble des jeunes femmes entrepreneures et porteuses de projets de l'arrondissement de Mbankomo.

3.5.2. Justification du choix de la population

- 1-Être une jeune femme âgée entre 18 et 35 ans
- 2-Avoir une activité entrepreneuriale
- 3-Avoir reçus un accompagnement entrepreneurial
- 4-Résider dans l'arrondissement de Mbankomo

Notre choix porte sur la jeune femme entrepreneure de la localité de Mbankomo, dans la mesure où, les difficultés rencontrées dans l'arrondissement de Mbankomo, sont identiques à celles rencontrées dans tout le département de la Mefou et Akono. Par effet similaire, les problèmes rencontrés par la jeune femme entrepreneure de la localité de Mbankomo, sont les mêmes pour toutes les jeunes femmes de du département tout entier. Les faits donc observables dans une fraction peuvent être inférés à l'autre fraction.

3.6. Echantillonnage et Echantillon

Afin de mieux mener notre étude, et de lui donner un caractère scientifique, il est nécessaire pour nous de constituer un échantillon à partir de notre population d'étude. Pour ce faire, une technique d'échantillonnage est impérative et salutaire.

3.6.1. Méthode d'échantillonnage

La méthode d'échantillonnage employé dans le cadre de notre recherche est une méthode non probabiliste par choix raisonné. C'est-à-dire, que nous avons sélectionné les personnes participantes selon différentes caractéristiques spécifiques préétablies (Fortin et Gagnon, 2010).

3.6.2. Justification de la technique d'échantillonnage

Cette technique est utilisée, dans la mesure où nous elle nous permet d'avoir un groupe d'individus dont ayant des attributs spécifiques, et sur la base de notre connaissance. Cette méthode nous permet de collecter une grande quantité de données qualitatives qui permettent de mieux appréhender notre sujet et d'obtenir des résultats précis. Elle est très précise et pertinente dans le contexte de notre recherche. Le processus de sélection est précis et efficace, car les participantes sont choisies en fonction de leur qualité.

3.6.3. Echantillon de l'étude

Il est considéré comme le sous ensemble fini des individus de la population de base. Il s'agit précisément des individus réellement interviewés sur le terrain. Dans le cadre de notre étude, notre échantillon est constitué de 05 jeunes femmes entrepreneures et porteuses de projets de l'arrondissement de Mbankomo.

3.7. Présentation sommaire des participants

Tableau 3 : Les participantes à l'étude

Numéro d'ordre	Participant	Age	Sexe	Activité entrepreneuriale menée	Expérience dans le domaine
1	Rita	32 ans	Féminin	Elevage des lapins (cuniculture)	5 ans
2	Elodie	34 ans	Féminin	Elevage des escargots (Héliciculture)	5ans
3	Francine	28 ans	Féminin	Elevage des poissons (Pisciculture)	4 ans
4	Irène	33ans	Féminin	Restauration	2ans
5	Marianne	29ans	Féminin	Charbon écologique	4 ans

Source : terrain

Les participantes constituant notre échantillon sont celles qui ont obéi aux critères de sélection sus évoqués. Pour des soucis de n, certains paramètres ont été modifiés, notamment le nom et le lieu de résidence.

3.8. Technique de collecte des données :

Dans le cadre de notre recherche, la technique de collecte des données est l'entretien sémi-directif. Il s'agit selon Blanchet (1987), d'un « *entretien entre deux personnes, un interviewer et un interviewé conduit et enregistré par l'interviewer ; ce dernier ayant pour objectif de favoriser la production d'un discours linéaire de l'interviewer sur le thème défini dans le cadre d'une recherche* ». Nous utilisons cette technique dans la mesure où elle fournit des données d'une grande richesse et fait surgir la complexité du phénomène étudié (Nkoum, 2015).

Etant donc donné notre recherche qualitative, elle est mieux adaptée à la circonstance. Non seulement elle nous donne assez de latitude, mais également nous permet de mieux nous adapter au contexte, notamment, l'environnement, la personnalité de l'interviewé etc. (Lefrançois, 1991, 36).

3.9. Instrument de collecte des données :

Comme son nom l'indique, l'instrument de collecte de données est cet outil qui nous permet de recueillir les informations utiles auprès de notre échantillon. Dans cette recherche, nous aurons pour instrument de collecte de données, le « guide d'entretien ». Comparativement aux autres instruments de collecte, le guide d'entretien à ceci de particulier, qu'il peut être administré à tout type de population. Il permet non seulement de recueillir un large éventail d'informations en précisant les questions le cas échéant, mais aussi de recueillir des données auprès de toutes catégories de populations, même celles éprouvant des difficultés en lecture ou en écriture.

Notre guide d'entretien est composé de :

- **Un Préambule ;**
- **Thème 1** : La temporalité de l'accompagnement entrepreneurial ;
- **Thème 2** : Les pratiques de soutien d'accompagnement Entrepreneurial ;
- **Thème 3** : Les méthodes d'accompagnement entrepreneurial ;
- **Thème 4** : Autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure : Efficacité, efficience et effectivité.
- **Un Identification du répondant**

3.10. Constitution de l'historique des cas

La présentation finale de ce travail ne correspond pas fidèlement à toutes les données et informations recueillies lors des entretiens avec les participantes. Pour certains soucis d'homogénéité, et d'évitement de redondances, elles ont été traitées. Lors des entretiens, nous avons noté que toutes les participantes avaient des récits très émouvants. Elles avouent n'avoir pas mesuré la hauteur des difficultés qui épinglent le domaine de l'entrepreneuriat en général, et l'entrepreneuriat de la jeune femme en particulier. Au départ, elles se sont toutes lancées dans l'entrepreneuriat par opportunité. Seulement, elles y sont de nos jours par nécessité, car n'ayant pas de choix, ou de propositions meilleures. Le souci d'avoir un emploi, de ne pas se trouver désœuvrée, est ce qui les maintiens dans l'entrepreneuriat.

Une autre chose observée, et qui a attiré notre attention chez toutes les participantes est la difficulté à cerner dans sa globalité, le terme « accompagnement entrepreneurial ». Pour elles, l'accompagnement entrepreneurial se résume à la subvention que les organismes étatiques accordent aux jeunes entrepreneur(e), pour le démarrage de leurs activités entrepreneuriales. De plus, de toutes les participantes ayant bénéficié de cet « accompagnement », aucune n'a jusqu'à ce jour, une moindre satisfaction de son activité. Elles parlent toutes de « jonglage au quotidien ».

Il faut noter que toutes ces jeunes femmes entrepreneures, sont promotionnaires de la troisième cohorte du programme PEA-JEUNE, enrôlées, et formées à l'Ecole Pratique d'Agriculture de Binguela. Elles ont bénéficié d'un appel d'offre lancé par ce programme, et au terme de trois mois de formation, elles ont bénéficié d'un appui financier pour lancer leur projet. La troisième chose constatée auprès de ces jeunes femmes entrepreneures, est que la plupart parmi elles, menaient une activité entrepreneuriale qui n'était en adéquation avec leur formation initiale.

3.11. Technique d'analyse des résultats : Analyse de contenu

L'analyse de contenu est la technique d'analyse des résultats que nous avons adoptée dans le cadre de notre étude. C'est un mode de traitement de l'information qui s'adapte à toutes formes de discours, d'image et de communication. Comme le dit Bardin (1989), elle vise une lecture seconde d'un message pour substituer à l'interprétation intuitive ou instinctive, une interprétation construite. En effet, comme le précise L'Ecuyer (1990, p.31)

« L'essence de la signification du phénomène de l'étudié, réside, dans la nature, la spécificité même des contenus du matériel étudié plutôt que dans sa seule répartition quantitative ».

L'analyse de contenu nous permet de lire le corpus fragment après fragment pour en définir le contenu et le coder selon les catégories fixées à priori ou établies au cours de la lecture. Il s'agit comme le pense (Giust-Desprairies & Lévy, 2003), « des contenus, unités de signification supposées véhiculées par un contenu, traversant donc ou ignorant sa réalité matérielle ». C'est une technique qui vise à établir la signification et à permettre une compréhension éclairée des documents analysés. Elle vise à sélectionner, condenser, catégoriser, regrouper et organiser l'information. Elle nous permet de cerner le sens exact du message des participants à partir de leur discours, dans toute sa subjectivité.

3.12. Présentation de l'outil d'analyse des résultats

Comme nous l'avons sus évoqué, notre outil d'analyse des résultats est la grille d'analyse de contenu. Elle se présente comme suit :

Tableau 4: Grille d'analyse de contenu

Code du thème	Thème	Code indicateur	Indicateurs	Observations			
				0	+	-	+/-
A	Autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure	a	Efficacité : nombre de structures et emplois créés				
		b	Efficiencence : chiffre d'affaire				
		c	Effectivité : satisfaction des besoins individuels et collectifs				
B	La temporalité de l'accompagnement entrepreneurial	d	Courte				
		e	Moyenne				
		f	Longue				
C	Les pratiques de soutien de l'accompagnement entrepreneurial	g	Coaching				
		h	Formation				
		i	Accompagnement des pairs				
D	Les méthodes d'accompagnement entrepreneurial	j	Séances individuelles et collectives				
		k	Modules spécifiques réservés aux femmes				
		l	Séances avec les proches de l'entrepreneure				

Source : travaux de l'auteur, 2024

Légende de la grille d'analyse

0 : Absent ; - : *Moins significatif* ; +/- : *Un peu significatif* ; + : *Plus significatif*

Selon cette grille d'analyse, il est fort perceptible que la plupart des indicateurs de l'accompagnement entrepreneurial concourent à l'autonomisation. Chaque activité renforce les compétences des jeunes femmes entrepreneures, et concoure à la viabilisation de leurs activités entrepreneuriales, et par ricochet, à leur autonomisation. Ce qui nous permet d'affirmer que l'accompagnement entrepreneurial favorise l'autonomisation.

CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES

Après le chapitre de méthodologie qui vient de s'achever, ce chapitre propose l'exposition de ce qui a été observé, en ayant comme point de départ, la présentation des cas de notre étude.

4.1. Présentation des cas de l'étude

Dans l'optique de mieux comprendre la question l'accompagnement entrepreneurial de la jeune, les principaux éléments recueillis sur le terrain sont ici présentés à partir de l'histoire de quatre (04) cas. C'est du vécu de ces derniers en lien avec l'autonomisation économique qui constitue l'essentiel de la présente articulation.

- **Rita**

Rita est une jeune femme entrepreneure de 32 ans, née et basée dans la localité de Mbankomo, mais originaire de la région du sud. Elle est titulaire d'un master 2 en gestion des projets. Vivant dans une maison familiale, avec ses frères et sœurs, elle se bat à mener ses activités. Rita est Promotionnaire de la troisième cohorte choisie et formée au centre d'incubation de l'Ecole Pratique d'Agriculture de Binguela pour un accompagnement Entrepreneurial. Après trois mois de formation dans ladite structure, elle choisit comme activité entrepreneuriale, la cuniculture (élevage des lapins). Déjà à sa 5^{ème} année, elle a subi des coups au cours de son aventure, au point de perdre tout son cheptel en 2021 de suite de consommation d'un mauvais aliment. Après 2 années passées à vide, c'est en 2023 qu'elle parvient à relancer son activité. Son récit est tellement émouvant et nous présente la situation véritable de la jeune femme entrepreneure dans la Mefou et Akono.

- **Nicole**

Nicole est une jeune entrepreneure de 32ans, titulaire d'une licence en entrepreneuriat agropastoral. Originaire de la Mefou et Akono, elle également appartient à la 3^{ème} cohorte du programme d'accompagnement des jeunes entrepreneurs par le FIDA. Mère au foyer, son activité entrepreneuriale a été pensée pour subvenir à ses besoins, et donc de s'autonomiser. Avec l'aide de son mari, elle s'est lancée dans l'élevage des escargots, communément appelé Héliciculture. Elle réside dans la périphérie de Mbankomo. Malheureusement, elle a connu une cessation d'activité, due à la disparition de toute sa population d'escargots. Elle songe à se relancer, mais jusqu'à présent, les moyens lui font encore défaut. Elle nous narre sa situation.

- **Francine**

Francine est une jeune entrepreneure âgée de 28 ans. Mère célibataire, elle gère son quotidien grâce à son activité entrepreneuriale. Titulaire d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en pisciculture, elle a décidé de se lancer dans son domaine de compétences. Francine réside dans le petit village de Biyane, où elle vit en communion avec ses parents. Elle possède sept bacs hors sol, où elle élève du poisson silure. Avec l'aide de son papa, elle aimerait voir grandir son entreprise, jusqu'à l'échelle nationale. Francine a eu une subvention à hauteur d'un million cinq cent mille francs pour le démarrage de son entreprise.

- **Irène**

Irène est une jeune femme entrepreneure de 36 ans basée dans la localité de Mbankomo. Elle est titulaire d'un Brevet Supérieur en hôtellerie et restauration. Originnaire de la Mefou et Akono, elle s'est lancée dans la restauration. Irène est également volontaire au centre de promotion de la femme et de la famille de Mbankomo, où elle dispense les cours en restauration. Elle concilie tant bien que mal ses deux activités professionnelles. Également jeune mère célibataire. Elle fait partie de la deuxième cohorte des jeunes retenus par l'appel d'offre lancé par le FIDA, pour l'accompagnement des jeunes entrepreneurs, piloté par l'Ecole pratique d'agriculture de Binguela.

- **Marianne**

Marianne est le dernier cas que nous avons eu lors de nos entretiens sur le terrain. C'est une jeune femme de 31 ans, originaire de l'Ouest Cameroun, qui fait dans la fabrication des emballages biodégradables à partir des troncs de bananiers. Mère célibataire, elle est basée dans la périphérie de Mbankomo. Elle est à la tête d'une petite unité constituée de deux employés.

4.2. Analyse des données de l'étude

La présentation thématique des données de l'étude s'appuie sur les observables relatifs aux différents éléments ou thèmes ciblés. Il s'agit d'une part de l'autonomisation économique et d'autre part de l'accompagnement entrepreneurial. De manière claire, la présente articulation présente de façon analytique les données portant sur la temporalité de l'accompagnement en matière d'entrepreneuriat, les pratiques de soutien de

l'accompagnement et les méthodes de l'accompagnement dans la perspective d'une autonomisation économique.

4.2.1. Temporalité de l'accompagnement

Il n'est d'aucun doute que l'entrepreneuriat constitue une source de création d'emplois et un moteur de développement économique majeur pour la majorité des pays du Sud. Dans ce sens, la présence des femmes en affaires constitue à la fois une préoccupation et un atout des politiques publiques au Cameroun. En effet, l'entrepreneuriat féminin suscite sans cesse la convoitise à tous les niveaux et à des différents degrés d'intérêts. C'est dans ce sens que le cas Irène affirme : « après ma formation en hôtellerie et restauration, j'ai été approchée par l'administration du centre de promotion de la femme et de la famille pour donner des cours en restauration » (Ac +/-). Par-là, l'entrepreneuriat féminin est clairement perçu comme générateur de solutions alternatives aux innombrables problèmes d'ordre économique.

Plusieurs leviers peuvent être pensés pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin surtout en zone rurale dans l'optique de favoriser une certaine autonomie de la jeune femme. D'ailleurs que la contribution de l'entrepreneuriat féminin au développement économique et social de la société ne fait plus de doute. Car, la jeune est apte à penser des initiatives porteuses comme le témoigne le discours du cas Irène

N'ayant pas assez de ressource pour me payer un salaire confortable, nous nous sommes entendus, sur le fait qu'elle mettait à ma disposition, tout le matériel nécessaire, me permettant d'ouvrir mon petit restaurant. Jusqu'à ce jour, cela continu d'être fait malgré le manque de moyens financier (Aa +).

Les capacités des femmes à générer de la croissance économique et des emplois justifient donc amplement l'intérêt que suscite leur autonomisation économique.

L'entrepreneuriat de la jeune femme en zone rurale est un phénomène complexe qui se trouve aujourd'hui confronté à une double problématique. D'une part, l'entrepreneuriat est un phénomène social. D'autre part, le genre est une construction sociale. Malgré la multitude des réflexions sur les femmes entrepreneures, on a toujours tendance à vouloir laisser transparaître

une c eratine d ependance de la femme envers l'homme dans les mod es  conomiques. En r ealit , il n'est pas sans importance de faire observer que l'entrepreneuriat f eminin manque visiblement d'un r eferentiel th orique qui lui soit propre. Or, devenir entrepreneur n cessite une r flexion pr alable et l'acquisition de certains outils de gestion. C'est pourquoi le cas Rita affirme : « notre accompagnement a d but  par une formation de trois mois » (Ac -).

Dans une trajectoire de r flexion empirique, il y a lieu de relever qu'au Cameroun comme dans bon nombre de pays d'Afrique, la culture joue un r le d terminant dans la formation et la prise de d cision et par cons quent sur le management. C'est ainsi que le cas Rita confie lors des entretiens : « nous avons  t   norm ment d  ues par le coach d'entreprise qui devait nous accompagner dans l'implantation de nos activit s. Je l'ai vu pour la derni re fois, le jour qu'il venait pour entrer en possession de son argent » (Ac -). Aussi, poursuit-elle : « si du moins, il avait  t  pr sent, je n'allais pas perdre tout mon cheptel en 2023, plus de 350 lapins qui sont morts » (Ab 0).

En consid rant un aspect particulier du management,   savoir la gestion des ressources humaines, la diversit  due au genre concernant les motivations, les traits de caract re, le capital humain et financier et la performance, nous donne de relever que la fa on de g rer une entreprise sur le long terme d pendrait du genre de l'entrepreneur. Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, la notion de « valeurs f minines » serait pr pond rante car, en apparence, les femmes d l guent plus que les hommes et optent plus pour un management participatif.

Au Cameroun, comme dans la plupart des  tats de l'Afrique au Sud du Sahara, on semble davantage s'int ress    la relation entre l'autonomie  conomique de la jeune femme et le ch mage, s'agissant notamment de la contribution de la femme au recul de la pauvret  et des in galit s par la cr ation d'emplois et surtout son autonomisation dans la gestion de la structure familiale. C'est dans ce sens que l'on peut entendre : « un coach d'entreprise m'avait  galement  t  attribu , et avec qui je devais travailler en permanence, jusqu'  ce jour, pour pouvoir  viter certains  garements dans la conduite de mon projet » (Rita) (Aa +). En clair, l'on ne peut parler d'autonomisation de la jeune femme en zone rurale sans faire recours   l'entrepreneuriat f eminin, car les deux concepts sont indissociables. En clair, la contribution de l'entrepreneuriat f eminin rev t de plus en plus une importance capitale pour le d veloppement  conomique de nombreux pays.

La crise économique et sociale engendrée par la covid-19 a donné la communauté des chercheurs, universitaires, professionnels et experts en sciences économiques et gestion, en management de crises, en management des ressources humaines, etc., de tirer la sonnette d'alarme en matière d'instauration de nouvelles stratégies et dispositifs adaptées aux contextes des crises. Dans le même sillage, cette crise sanitaire a freiné l'ensemble des activités économiques mondiales. Aussi, l'économie camerounaise n'a pas été épargnée et a fléchi lors de l'application des mesures liées au confinement et plus précisément durant la fermeture des frontières. C'est ainsi qu'« après la formation, je suis aussi rentrée au quartier comme tout le monde pour attendre la subvention qui devait nous être accordée » (Marianne) (Ac 0). La pandémie de la covid-19 a donc clairement porté un grand coup à l'entrepreneuriat féminin. Les mesures mises en place par l'État, notamment la distanciation physique, la fermeture des marchés, l'interdiction des déplacements entre régions, ont flagellés toutes les entreprises, qu'elles soient dans le domaine de la construction, de la cosmétique ou des centres de formation.

L'entrepreneuriat féminin demeure pour les pays africains, les gouvernants, les analystes et les bailleurs de fonds, l'un des moteurs du développement et l'une des sources d'emplois. On peut donc comprendre qu'il soit mis en avant dans toutes les politiques économiques et sociales à travers des projets comme « la deuxième cohorte du programme d'accompagnement des jeunes entrepreneurs et porteurs de projets, lancé par le FIDA et implémenté par le centre d'incubation agrosylvio pastoral de l'EPAB » (Marianne) (Aa +).

L'entrepreneuriat ou la microentreprise, plus visible dans le secteur informel des pays africains, comprend toutes les activités économiques qui peuvent résorber le problème d'accès à l'emploi dans ces économies en situation de rareté de l'emploi formel. Si les femmes entrepreneurs ont des objectifs de rentabilité et de croissance tout aussi forts que ceux des hommes, le temps de survie des entreprises détenues par les femmes n'est pas négligeable. Aussi, peut-on penser que les perspectives de croissance sont assez semblables pour les deux, et même un peu plus grandes chez les femmes.

Si l'entrepreneuriat féminin se trouve dominé par le secteur informel avec un effet indirect à la croissance économique, la femme en zone rurale rencontre des difficultés et des contraintes pour la conduite de ses affaires sur le long terme. Plusieurs facteurs limitent ses actions en matière d'entrepreneuriat. Il peut s'agir entre autres du fait de ne pas disposer de garanties pour l'accès au crédit, le défaut de propriété de terre, le faible accès aux moyens de

production, les contraintes familiales, les pesanteurs socioculturelles, le niveau faible de revenu des femmes. À ces facteurs vont clairement s'ajouter l'analphabétisme, le faible niveau d'instruction de la majorité des femmes en zone rurale. Ce sont autant de pesanteurs qui, non seulement limitent la qualité des activités, mais bloquent ou ralentissent la formalisation des initiatives entrepreneuriales des femmes.

4.2.2. Pratiques de soutien de l'accompagnement

Si la jeune femme a besoin d'une attention particulière, on peut penser que l'approche sous forme de « projet » promue par de nombreux acteurs sociaux est souvent inefficace pour parvenir à une autonomie économique. Face à cette situation, il n'est pas anodin de réfléchir sur une aide spécialisée en fonction des problèmes rencontrés par chacune et insiste sur la nécessité d'une aide qui s'inscrive dans la durée. C'est dans cette optique que le cas Rita déclare : « un coach d'entreprise avait été mis à ma disposition. Mais hélas, je ne l'ai aperçu que le jour qu'il venait chercher son argent que je devais lui donner. Le reste s'est résumé à deux ou trois coups de fil » (Cg +). Cette intervention de Rita laisse savoir qu'il existe un programme de coaching, mais qu'en réalité la pratique n'est pas fonctionnelle. L'enjeu ici est d'accompagner la jeune femme vers une résilience qui lui permette de se projeter dans l'avenir. En effet, la résilience renvoie à la résultante d'une dynamique. Si certains font du traumatisme une force, d'autres au contraire se trouvent souvent anéantis.

Dans une approche entrepreneuriale, la question de l'accompagnement est essentielle puisqu'elle est susceptible d'influencer la trajectoire de l'autonomisation de toute jeune femme. L'accompagnement à l'autonomisation économique ne fait pas aujourd'hui l'objet de développements précis au sein des politiques économiques comme au sein des politiques publiques. De manière claire, il est important de faire état des besoins des jeunes femmes particulièrement vulnérables mais aussi de rechercher les conditions qui favorisent l'expression d'une demande d'aide aujourd'hui indispensable à la mise en œuvre de l'action entrepreneuriale féminine. Paradoxalement, la jeune femme en difficultés ne semble pas toujours être la cible prioritaire des politiques mises en œuvre dans le champ de l'emploi jeune. Une situation qui trouve visiblement différentes explications liées, d'une part, aux imprécisions légales autour de l'emploi jeune, d'autre part, de la non-demande d'un certain nombre de jeunes pourtant en grande difficulté.

L'accompagnement à l'autonomie économique de la jeune femme devient de plus en plus un objectif social général qui relève à la fois de la sphère familiale et de la sphère publique. Les actions en faveur de ce public se trouvent mises en œuvre par des acteurs variés et s'inscrivent au sein de différentes politiques publiques : l'éducation, l'emploi, la formation, les affaires sociales, le logement, la santé, etc. En effet, les pratiques d'accompagnement se trouvent principalement axées sur la question du soutien à l'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle. Ce qui se traduit clairement par la construction et la réalisation d'un projet social et professionnel rapide mais parfois sans formation. C'est dans ce sens que Rita affirme :

j'ai une formation de base en gestion de projet. Cependant, les techniques et compétences en cuniculture, je ne les ai pas. Nous sommes formés pour gérer des structures de façon globale. Nous ne sommes pas des techniciens, ou agents de maîtrise. Nous sommes des managers. Donc en réalité, je n'ai vraiment pas de bases solides en élevage de lapins. Je me forme au jour le jour (Ch -).

Une telle injonction à l'indépendance ne peut, par définition, que concerner des jeunes déjà prêts à entrer dans une démarche d'insertion. Elle tend à l'inverse à exclure les jeunes qui ne sont pas en mesure d'adhérer à un projet, ou encore de formuler une demande d'aide, alors même qu'ils en auraient besoin.

En théorie, l'entrepreneuriat de la jeune femme permet d'éviter tout systématisme dans l'accompagnement économique apporté par les acteurs sociaux. Ce qui assure une personnalisation du soutien proposée à un sujet en fonction de ses besoins. L'entrepreneuriat féminin apparaît ainsi comme un outil économique qui assure l'aide à l'autonomisation de la jeune femme aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine. Surtout quand sa formation sied à son champ d'activités comme cela apparaît dans le propos suivant : « j'ai une formation de base correspondant à la formation que j'exerce. Je suis technicienne supérieure en production animale, option pisciculture » (Francine) (Cf +).

Pour certains acteurs sociaux dans le cadre de l'autonomisation économique de la jeune femme, l'entrepreneuriat féminin lorsqu'il est efficacement soutenu dans une société

devient une pratique intéressante qui permet de penser à intervalles réguliers l'autonomisation économique de la jeune femme désœuvrée en termes de parcours professionnel. Le MINPROF par exemple se propose au Cameroun de mettre sur pied les pratiques de soutien à l'endroit de la jeune femme à travers les centres de formations d'arrondissements qui participent à la formation aux métiers professionnels visant l'autonomie socioéconomique de la jeune femme

Dans une orientation managériale de l'économie, l'accompagnement vers l'autonomie économique de la jeune femme en difficulté nécessite un travail autour de l'estime de soi et de la confiance en l'autre. Dans ce sens, l'accompagnement de la jeune femme vers l'autonomie passe par la construction d'un réseau social susceptible de se traduire par la mise en place d'un parrainage affectif et/ou professionnel, ou encore une prise de contact avec les structures de formation professionnelles. C'est dans ce sens que Francine affirme :

Mon choix de me former en pisciculture a été motivé par ce que je voyais mon père faire tous les jours. C'est également lui qui m'en a encouragé. C'est aussi de lui que je reçois des conseils les plus précieux. Bien qu'au départ, travaillant de manière archaïque, il a su se bâtir une expérience dont je bénéficie aujourd'hui. C'est lui mon principal mentor (Ci +/-).

Bon nombre de structures permettent aux jeunes de rencontrer d'autres jeunes ayant des aspirations entrepreneuriales. Ce qui donne de développer leur réseau social, mais aussi de recevoir un soutien humain et/ou financier. Car, dans les économies émergentes, la jeune femme occupe une place de choix dans la réalisation des objectifs de développement. Réalisant des activités génératrices de revenus, elle peut fréquemment être confrontée à un manque de ressources économiques, financières, matérielles et intellectuelles amenuisant sans cesse son épanouissement quotidien. Il y a donc lieu d'accompagner la jeune femme à se servir de ses compétences et de sa culture entrepreneuriale en vue de parvenir à une possible autonomisation économique.

4.2.3. Méthodes d'accompagnement

Les réflexions sur la question de l'accompagnement est passée très rapidement d'un statut anecdotique à celui d'un véritable champ de recherche en sciences de l'éducation. Si l'accompagnement est abordé principalement sous l'angle des structures et en particulier des incubateurs, la vision francophone met davantage l'accent sur les individus et les formes d'accompagnement. Ainsi, sans surprise, la question de la pertinence ou de la cohérence de l'accompagnement de la jeune fille en zone rurale a toute son importance dans un pays en voie de développement comme le Cameroun. En clair, il s'aperçoit l'intérêt d'interroger la façon dont l'accompagnement est en mesure de prendre en compte la diversité des attentes et des besoins d'autonomisation économique des jeunes filles dans une perspective de standardisation des pratiques entrepreneuriales.

La singularité de l'accompagnement est susceptible de mettre en relation avec la singularité de l'entrepreneuriat mais cela est difficilement le cas comme le confirme le cas Rita en affirmant : « les formations à l'EPAB sont inclusives. À ma connaissance, il n'y a pas de formations spécifiques réservées aux femmes » (Dk -). Si la singularité peut être abordée sous deux angles différents, elle s'inscrit d'une part dans une perspective académique visant à mettre en exergue les frontières d'une discipline. D'autre part, elle renvoie à la spécificité de l'objet d'étude, et en particulier au type d'entrepreneur. Si l'on peut privilégier la deuxième perspective c'est en réalité dans l'optique de considérer la cible de l'accompagnement. Ici, l'autonomisation économique de la jeune femme constitue un facteur de contingence social. Car, l'accompagnement est un processus co-construit dans lequel le porteur de projet joue un rôle central. La qualité de l'accompagnement pourrait par conséquent dépendre du niveau d'engagement du porteur de projet.

Aujourd'hui, la motivation de la jeune fille est centrée sur la création des biens et richesses bien que confrontée à de nombreuses difficultés comme le souligne le cas Nicole : « mon activité actuellement est en berne. Tous mes escargots sont morts, je n'ai plus rien » (Ab 0). Ce qui rend difficile la conception de l'entrepreneuriat en termes de poursuite d'opportunité où il n'est pas sans importance de s'intéresser aux questions de contexte et de parcours entrepreneurial. Dans cet ordre d'idées, l'attention peut se porter davantage sur les caractéristiques du porteur de projet que sur le projet. C'est ce que semble signifier le cas Marianne quand elle affirme :

je ne sais même pas s'il faut même qualifier cela d'accompagnement.

Vu que le financement n'est pas celui escompté, et après, vous êtes délaissés à vous-même. D'où même ma chute après un an de lancement de mes activités. Je suis aujourd'hui entrain de tout recommencer (Di -).

Il serait donc judicieux que l'accompagnement se focalise sur l'engagement de l'entrepreneur contraint. Si une partie des acteurs économiques indique que l'accompagnement des entrepreneurs contraints est vain, bon nombre de cas en zone rurale mettent en lumière plusieurs arguments favorables à l'efficacité d'un accompagnement spécifique à l'endroit de la jeune fille en zone rurale à travers le mentorat par exemple.

Le mentorat se trouve au cœur des méthodes d'accompagnement à l'endroit des entrepreneurs novices. La diffusion de la culture entrepreneuriale dans les zones périphériques des métropoles pourrait se résumer par « tous entrepreneurs ». Ce qui fait entrer dans l'univers de la création d'une série d'entrepreneurs novices pour lesquels le mentorat peut être vu comme une voie salutaire. En mettant au beau jour la boîte noire du mentorat à travers les fonctions exercées par le mentor de l'entrepreneur novice, ces dernières peuvent regrouper autour de trois dimensions : psychologique, de carrière et de modèles de rôle. Il est donc clair que ces différentes dimensions seront activées différemment selon le type d'entrepreneur et son projet.

De plus en plus, les méthodes d'accompagnement dans l'autonomisation de la jeune femme sont pensées au-delà du seul champ de management. Elles s'inscrivent davantage dans une longue tradition de type maïeutique et initiatique. Aussi, trouvent-t-elles aujourd'hui un écho dans un contexte post-moderne marqué par de nouvelles exigences de personnalisation et de socialisation. Il n'est donc pas rare d'entendre :

Je ne saurais dire que j'ai une solide formation de base en fabrication des emballages biodégradables. En fait, j'ai une formation de base en porciculture. Mais, les trois mois de formation fait au centre d'incubation de l'école pratique d'agriculture de Binguéla, m'ont

permis d'avoir des bribes de connaissances dans ce domaine que je trouvais si innovateur. Encouragée par mes encadreurs, j'ai décidé de m'y lancer (Mariame) (Di +/- ; Dk +/-).

Il devient important de s'intéresser à un nouvel acteur de l'accompagnement : l'acteur social. Une perspective qui est non loin de la recherche action mais se différencie dans sa volonté de modélisation. Ici, l'intérêt de l'accompagnement à l'autonomisation est de fournir des supports d'intermédiation qui contribuent à réduire la distance entre entrepreneur et ressources techniques.

Le prototype de la méthode d'accompagnement par des acteurs sociaux peut être le développement de start-ups innovantes. Les résultats ici sont constitués par la mise en œuvre d'un processus de construction d'une relation pérenne de réciprocité entre acteurs sociaux et entrepreneurs. L'engagement dans ce processus d'accompagnement contribue à renforcer la légitimité des porteurs de projet vis-à-vis des parties prenantes. L'apport majeur pouvant résider dans le fait que les rencontres entre les acteurs sociaux et les entrepreneurs sont des moments privilégiés permettant de mettre à jour l'itinéraire entrepreneuriale. Un dispositif qui va apparaître comme un soutien à la capitalisation et à la réflexivité économique. Ce qui met l'accent sur le « capital-ressources » et le « capital institutionnel ».

L'accompagnement par les acteurs sociaux trouve un terrain prolifique en management en facilitant le développement du capital institutionnel dans un premier temps et du capital ressources dans un second temps. Ce dispositif s'adresse à des entreprises de trois à cinq ans d'existence confrontées à des problèmes de croissance. Elles se proposent de conduire au développement de la légitimité de conformité et de la légitimité stratégique et contribuent. Aussi, contribue-t-elle à améliorer la réputation, à conforter le capital-ressources des jeunes entreprises. En clair, il existe donc non pas « un » accompagnement » mais « des » accompagnements. Ceux-ci ne peuvent, en effet, qu'intégrer la diversité dans la mesure où :

- les accompagnants ont des formations, des cultures, des expériences, des pratiques différentes ;
- les accompagnés ont eux-mêmes des profils singuliers, des besoins distincts, des problématiques à résoudre particulières ;

- le temps de la relation ne peut être uniformisé : la nature du problème, la spécificité des profils des acteurs, le contexte environnant, font qu'un accompagnement peut être totalement différent d'un processus de servuction à l'autre ;
- le contenu de la prestation est lui également dépendant d'une logique marchande ou non marchande, du temps consacré, du niveau de compétences des acteurs, etc.

On conçoit la nécessité qui en découle en matière de stratégie de recherche, mais aussi de politique publique économique. Ainsi, il n'est pas sans importance d'approfondir l'analyse contingente des formes d'accompagnement, en cherchant à identifier leurs facteurs clés de succès, mais aussi les possibles capitalisations à réaliser en matière de bonnes pratiques entrepreneuriales.

4.2.4. Autonomisation économique

L'un des défis multiformes auxquels sera confrontée l'Afrique demain sera celui de la femme, de son statut, de ses droits et de l'étendue de ses responsabilités. Dans les discours sur le développement, l'autonomisation des femmes est devenue une question essentielle ces derniers temps et se trouve considérée au jour le jour comme une condition sine qua non du progrès des pays du sud. On peut donc comprendre l'importance capitale pour les penseurs politiques, les spécialistes des sciences sociales et les réformateurs que revêt la question de l'autonomisation des femmes.

L'autonomisation suppose un processus par lequel les personnes vulnérables sont habilitées à prendre des décisions stratégiques importantes qui définissent l'orientation de leur survie. Ce qui fait dire au cas Francine : « vu que grâce à cette activité, je suis à l'abri des besoins de base. Je nourris mes enfants, je les envoie à l'école, je les soigne » (Ac +). Il s'agit clairement d'un processus dynamique qui touche tous les pays, notamment les pays pauvres comme le Cameroun, où la majorité des personnes vulnérables vivent en milieu rural. Le ciblage de l'autonomisation de la femme peut permettre d'atteindre tous les sous-groupes et minorités de la société. Surtout, lorsqu'on sait que le ménage reste le centre de l'autonomisation des femmes et la promotion de la participation des femmes dans les institutions d'un pays va nécessiter essentiellement des changements dans les institutions (telles que les ménages) qui sont influencées par les structures patriarcales. C'est sans doute dans ce sens que les réflexions sur l'autonomisation de la femme donnent trois dimensions de

l'autonomisation qui sont intimement liées : autonomisation économique, autonomisation familiale et autonomisation sociale.

Bon nombre des pays du Sud concentrent aujourd'hui assez d'efforts sur l'autonomisation des jeunes femmes en zone rurale. Car, elles peuvent être considérées comme une véritable force contre la pauvreté si elles ont un accès considérable aux ressources, aux services et aux opportunités économiques au même titre que les hommes. C'est dans ce sens que le cas Irène affirme : « pour le moment, j'ai recruté une fille qui m'aide dans mes activités quotidiennes de mon restaurant. C'est vrai que le salaire ne représente pas encore grand-chose, mais on se serre les coudes, et elle est là » (Ac +/-).

L'autonomisation de la jeune femme vue sous l'angle social présente un lien important avec les autres dimensions de l'autonomisation. Il n'est pas inutile de faire observer que moins les femmes ont une autonomisation économique et familiale (contrôle et prise de décisions) moins elles ont des possibilités de participation et de droits culturels, de responsabilité sociale. Aussi, peut-on relever le critère âge suivant lequel les femmes ayant un âge compris entre 18-30 ans sont susceptibles d'être autonomes sur le plan social alors que seules celles qui ont un âge compris entre 30-50 ans peuvent avoir une autonomie financière. Ce qui suppose que dans cette dernière catégorie, la jeune femme se concentre sur ses activités rentables dans l'optique de répondre aux besoins de la famille et s'organise autour de ces connaissances comme affirme le cas Rita : « ma structure est encore embryonnaire, je ne peux pas encore me donner le luxe de recruter ou de donner l'emploi à quelqu'un. Néanmoins, j'ai mes cadets qui m'apportent leur aide dans l'accomplissement de certaines tâches » (Aa +).

Au Cameroun, quel que soit la région, les femmes qui vivent en zone rurale se caractérisent difficilement par une autonomie économique. C'est ce que témoigne le cas Irène en disant : « mon désir est de me sentir autonome économiquement. J'ai espoir que j'y parviendrai. Mais pour le moment, je joue juste au maintien. Rien de très productif actuellement » (Ab +). Ce qui serait dû au fait qu'en milieu rural, toutes les tâches ménagères sont faites par les femmes. Toutefois, l'on peut relever que bon nombre de femmes appartenant au sud du pays parviennent à une certaine autonomisation sociale. Comme le laisse transparaître le cas Rita en ces termes : « j'ai espoir que ça ira. Pour le moment je « jongle » juste. Néanmoins, avec cette activité, je suis à l'abri de certains petits soucis » (Ac

+/-). Ce qui peut se comprendre dans la mesure où cette localité, les femmes ont la facilité à se mettre en association ou groupement de femmes.

Au niveau de la dimension sociale, l'accès à internet affecte positivement l'autonomisation de la femme en milieu rural. L'accès à internet permet par exemple aux femmes en association de prendre des décisions sans forcément se déplacer pour une rencontre. Elles pourraient mieux s'informer sur ce qui se fait ailleurs et améliorer leur autonomisation. Aussi, les hommes comme les femmes voient les avantages de l'éducation dans la famille et utilisent l'éducation comme une ressource, un capital, un filet de sécurité et un moyen de renforcer les systèmes d'exploitation. C'est ainsi que les femmes ayant une autonomisation familiale et économique sont celles dont le chef du ménage a au moins un niveau d'éducation secondaire. En clair, le niveau d'autonomisation familiale et économique augmente lorsque le chef ménage a au moins validé les quatre premières années du secondaire. Car, le fait que le chef ménage ait un certain niveau d'éducation formelle améliore le niveau d'autonomisation familiale et économique de la femme respectivement. Plus le chef ménage est instruit, plus il est habilité à favoriser une certaine autonomie à la femme au niveau familial et économique.

Il apparaît clairement que l'autonomisation de la jeune femme zone rurale est un processus dynamique influencé par plusieurs pesanteurs. La plupart des femmes ne disposent pas d'une autonomie liée à la prise de décisions et au contrôle des biens relatifs au fonctionnement des ménages, qu'il s'agisse de la prise de décision sur la production ou celles concernant l'élevage et la vente des animaux ou même les décisions relatives aux dépenses au sein du ménage. Au-delà de la compréhension de l'autonomisation économique comme facteur global, il ne nous paraît inutile de mettre un accent particulier sur plus d'une dimension de l'autonomisation afin de mieux penser les politiques et stratégies qui visent à renforcer les initiatives entrepreneuriales chez la jeune femme en zone rurale.

4.2.5. Synthèse des analyses

Si pour Assoumou Menye et Guetsop Sateu (2017) la jeune femme au Cameroun présente une forte motivation pour l'activité entrepreneuriale, elle se trouve en permanence confrontée à de nombreuses difficultés auxquelles elle doit faire face. En effet, les réflexions sur l'entrepreneuriat féminin dans les pays en développement en général et en Afrique subsaharienne en particulier, montrent que des compétences pratiques dont disposent les

femmes pour mettre en marche une entreprise fonctionnelle sont comparativement à celles des hommes, médiocres. C'est ainsi que les politiques d'accompagnement sont souvent pensées à l'endroit des jeunes femmes ambitieuses. Les femmes dans la plupart des cas, se trouvent donc soutenues à travers des ressources économiques, financières, matérielles, intellectuelles et humaines. Car, elles manquent généralement de capital, d'éducation scolaire de base et surtout de compétences économiques avérées.

La femme camerounaise tend aujourd'hui à être prise en considération dans la mise en œuvre des mécanismes de croissance du pays. Bien que suffisamment représentées dans les services et davantage dans le secteur agricole traditionnel, car vivant principalement en milieu rural, la femme camerounaise est quasi inexistante dans le secteur industriel. Les raisons expliquant ce déséquilibre sont nombreuses et vont de l'histoire à la culture elle-même. Ainsi, selon une étude récente (rapport sur la population camerounaise en 2010 de la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale), le taux d'analphabétisme est de 45% chez les femmes contre environ 25% chez les hommes. La même étude montre que le taux de chômage est de 60% chez les femmes contre 23% chez les hommes. Jusqu'à une période récente, dans le Grand Nord, on estimait que la place de la femme était dans son foyer, aussi, les filles abandonnaient-elles très tôt les études pour se consacrer essentiellement aux tâches ménagères.

Dans la société camerounaise, la femme se trouve souvent confrontée aux difficultés d'accès aux ressources économiques pour parvenir à son intégration et son autonomie économique. Telle est la situation du cas Rita qui affirme : « premièrement, le montant du financement que nous attendions, et qui pouvait couvrir toutes les activités du projet a été fractionné en deux. Deuxièmement, il fallait prendre une partie de ce financement, pour donner au coach qui nous a été attribué » (Ac -). Aussi, la femme camerounaise, malgré des avancées réelles afférentes à son émancipation, reste phagocytée par les pesanteurs sociales et culturelles. Dans cet ordre d'idées, on ne verra pas d'un bon œil, une femme exercer certains métiers autrefois dévolus aux hommes (la conduite d'engins lourds, des motos taxis, les forces armées, les métiers de BTP, etc.). Parallèlement, la femme camerounaise reste confrontée à la structuration sociale largement favorable à l'agent masculin, notamment en matière d'héritage, de droits de successions et de transmission de patrimoine. Ces éléments distorsifs sont loin d'œuvrer pour une meilleure émancipation de la femme.

Du point de vue de sa condition sociale et ses réalités liées aux coutumes, la jeune femme a un accès limité non seulement à la propriété foncière et à la succession mais aussi à l'exercice d'une certaine classe d'activités. Aussi, il n'est pas rare qu'elle confonde la caisse de la très petite entreprise et le budget familial conduisant conséquemment à un mélange de la gestion professionnelle et la gestion domestique d'où la redirection à des secteurs et des branches à très faible contribution productive. Bien que la femme entrepreneure camerounaise trouve auprès des tontines et des associations familiales une importante source de financement, celle-ci semble très insuffisante et constitue sûrement un obstacle pour le développement efficient de son activité et de son autonomie socioéconomique.

CHAPITRE 5 : INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Rappelons qu'au précédent chapitre, nous avons procédé à la présentation des cas à l'étude et à l'analyse de contenu thématique des données obtenues auprès des différents cas au travers de l'entretien de recherche. Pour ce qui est de ce cinquième et dernier chapitre, il propose d'une part, une interprétation des différents résultats (autour des théories de la structuration et du New Public Management) et d'autre part, quelques perspectives en lien avec l'objectif qui sous-tend la présente étude.

5.1. Rappels des données théoriques et empiriques

Avant de procéder à l'interprétation des résultats, il est nécessaire de faire un bref rappel des données théoriques mais aussi empiriques ayant favorisé la réalisation du présent travail de recherche. C'est ainsi que parmi les modalités susceptibles de favoriser l'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure en zone rurale, avons-nous retenu la temporalité de l'accompagnement, des pratiques de soutien de l'accompagnement et des méthodes d'accompagnement entrepreneurial.

5.1.1. Rappel des données théoriques

L'autonomisation économique de la jeune femme en zone rurale comme tout fait social est susceptible d'émerger de façon autonome, en comportements propres, mais non contrôlés et non contrôlables par tout acteur social. Ce qui implique dans la perspective de la structuration de Giddens (1984), que les activités sociales sont récursives et recrées sans cesse par les acteurs sociaux à travers les moyens qui leur permettent de s'exprimer en tant qu'acteurs qu'elles ont elles-mêmes créés. Ainsi, les politiques économiques produisent et reproduisent les conditions qui rendent l'autonomisation de la jeune femme entrepreneure possible. Il apparaît que l'idée fondamentale de la théorie de structuration des systèmes sociaux proposé par Giddens suggère que les structures, entendues comme l'ensemble de règles et des ressources, organisent les activités au même titre que les activités les organisent et leur donne un sens et une finalité. Ce qui implique la dualité du structurel qui suppose que les règles et les ressources mobilisées dans le processus d'autonomisation de la jeune femme en zone rurale constitue le résultat des politiques de l'entrepreneuriat féminin.

La réflexion sur les politiques de l'entrepreneuriat féminin s'ancre dans le processus d'autonomisation de la jeune femme dans le temps et dans l'espace. Ce qui revient à faire recours aux règles et aux ressources économiques dans une diversité de contextes et d'actions. Toutefois, les comportements de la jeune femme entrepreneure ne semblent pas intuitivement déterminés, mais ils ont la raison de l'autonomisation dans une société en difficultés

économiques. Dans ces conditions, l'autonomisation de la jeune femme ne peut se concevoir qu'aux prises avec le temps et l'espace socioéconomique. Aussi, peut-on souligner que la politique entrepreneuriale comme structure dans la perspective de Guiddens est fonction de trois facteurs incontournables dont la taille de l'organisation, l'environnement de l'organisation et enfin la technologie utilisée pour parvenir à l'autonomisation de la jeune femme entrepreneure. En clair, la structuration de Guiddens donne à la jeune femme entrepreneure les moyens de mieux penser et implémenter son projet en tenant compte des paramètres sociopolitiques.

Vu sous l'angle des politiques entrepreneuriales, le New Public Management apparaît comme transdisciplinaire car il touche à la fois les fonctions stratégiques, finances, marketing et ressources humaines (Amar & Berthier, 2007). En effet, le New Public Management donne de penser le rôle et les missions de l'Etat dans le processus d'autonomisation économique de la jeune femme en zone rurale. Aussi, les politiques économiques peuvent-elles être déléguées ou confiées à des agences ou des entreprises privées ou repenser le partenariat avec le secteur privé en matière d'accompagnement des initiatives d'entrepreneuriat féminin. En clair, le New Public Management envisage la mise en place de nouveaux instruments de pilotage et de supervision des activités des services publics orienté sur l'efficacité et la performance. C'est dans ce sens que l'agencification de la fonction publique donne de penser la création intensive d'organismes autonomes auxquelles sont confiées des fonctions d'exécution et de gestion des politiques en réponse à la volonté de dissocier les responsabilités stratégiques conservées par l'administration centrale, et fonctions opérationnelles confiées à ces structures.

5.1.2. Rappel des données empiriques

Le Plan d'Ajustement Structurel (PAS) mis en place par la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) a pour objectif principal de permettre aux pays touchés par de grandes difficultés économiques de sortir de leur crise économique. Ce qui n'est pas sans impact sur les pays en voie de développement, notamment ceux de l'Afrique Central. En effet, bon nombre de pays connaissent le phénomène de l'exode rural vers les grands centres urbains. Ce qui crée un surpeuplement des villes, une chute du niveau de vie, un chômage avec pour corollaire la pauvreté. L'évolution de ce phénomène au Cameroun accentué par des crises sécuritaires donne de déduire que la paupérisation demeure un fait qui complique la situation des ménages. Une situation existante dans les zones rurales et accentuée dans les zones urbaines. Les principales victimes se trouvent être les jeunes et les femmes. Car, ces

dernières sont en permanence confrontées à des problèmes d'exclusion, de mise à distance des ressources. C'est ainsi que l'entrepreneuriat féminin se veut une alternative en procurant aux femmes paupérisées, la possibilité de créer des Activités Génératrices de Revenus (AGR). Un gain de pouvoir qui pourrait leur permettre d'être autonome et lutter contre ce que Sery (2012) qualifie de « pauvreté féminine ».

Selon Ouattara (2020), entreprendre en Afrique, on pourrait dire, est une histoire qui se décline au féminin et se conjugue au présent. En effet, l'entrepreneuriat féminin est un sujet à la fois ancien et d'actualité. Aujourd'hui, on prend de plus en plus conscience du rôle que jouent les femmes dans les échanges commerciaux et l'on déduit qu'il est impérieux de les accompagner. L'entrepreneuriat féminin apparaît clairement comme un pilier de développement des pays africains. Ainsi, de par leur désir de se prendre en charge et d'être autonomes financièrement, les jeunes femmes ont actuellement une plus grande propension à entreprendre.

Le programme de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour le développement de l'entrepreneuriat féminin, permet de tirer des informations utiles et des leçons pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin. Selon un rapport produit par l'OIT en 2016, la promotion de l'entrepreneuriat féminin contribue à la création d'emplois, à la réduction de la pauvreté et à l'autonomisation économique des femmes dans leurs familles et au sein de leurs communautés. Aussi, faut-il noter que le Cameroun n'est pas resté en marge de cette question car le paysage de l'entrepreneuriat féminin se dessine et se dote de contours de plus en plus nets. C'est ainsi que des structures et des projets voient le jour afin de soutenir l'entrepreneuriat féminin dans l'ensemble du pays avec à la fois l'appui du gouvernement et des organisations internationales qui mettent en place des mesures d'accompagnement pour encourager et favoriser l'entrepreneuriat féminin afin de permettre aux femmes de parvenir à une autonomie économique.

Les femmes entrepreneures jouent un rôle essentiel dans le développement socioéconomique de l'Afrique selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT, 2009). À la suite de Bel Généviève (2009), l'entrepreneuriat féminin qui peut être défini comme la création et le développement d'entreprises par les femmes prend une importance croissante dans la plupart des pays industrialisés mais aussi des pays en développement avec souvent pour ces derniers, des caractéristiques spécifiques. L'autonomie féminine joue un rôle économique et social fondamental, surtout que pour Manika (2012), les femmes deviennent de plus en plus présentes dans le tissu économique. C'est dans le même sens que Ouattara (2020) estime qu'en Afrique, plus d'un tiers des entreprises appartiennent à des femmes.

Même si l'on peut déplorer que les entreprises dirigées par les femmes constituent essentiellement la majorité des entreprises du secteur informel (OIT, 2009). C'est ce qui fait entre autres la spécificité de l'entrepreneuriat féminin en Afrique. À quoi l'on peut ajouter que nombreuse sont des femmes qui s'inscrivent dans un entrepreneuriat de nécessité que dans un entrepreneuriat d'opportunité ou de croissance.

5.2. Interprétation des résultats

L'interprétation des résultats ici revient à éprouver nos hypothèses de recherche de départ. En partant de l'hypothèse générale qui est celle de savoir : « *l'accompagnement entrepreneurial idéal contribue à l'amélioration de l'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure en zone rurale* », la présente articulation va s'organiser autour de trois principaux moments à savoir : (1) Le respect de la temporalité d'accompagnement améliore l'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure en zone rurale (HS1) ; (2) les pratiques de soutien d'accompagnement favorisent l'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure en zone rurale (HS2) et (3) les méthodes d'accompagnement développent l'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure en zone rurale (HS3).

5.2.1. De la temporalité de l'accompagnement à l'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure

Pour Dudjo (2022), l'entrepreneuriat féminin se situe en amont dans le processus d'autonomisation des femmes. En effet, les femmes propriétaires et gestionnaires d'entreprises dans les pays en développement semblent généralement moins nombreuses que les hommes. Un écart qui est attribuable aux complexes multiformes entre les genres, aux caractéristiques, à la richesse, à l'éducation, au statut professionnel et aux motivations des femmes entrepreneures. D'où l'autodidacte de certains comme c'est le cas de Marianne pour qui :

je me considère comme autodidacte dans ce domaine. J'apprends à travers, mes propres recherches. Je peux affirmer que Google est mon seul expert qui me fournit des connaissances permettant de bâtir ma compétence (Ch +/-).

En zone rurale, les femmes ont un rôle unique dans les ménages qui les prédispose à l'entrepreneuriat (Minniti et Naudé, 2010). C'est dans ce sens que les taux de prévalence de

l'entrepreneuriat féminin sont relativement plus élevés dans les pays en développement que dans les pays développés. Aussi, la différence serait due aux obstacles plus importants auxquels les femmes des zones rurales font face dans les économies en développement lorsqu'elles tentent d'accéder au marché formel du travail. Une situation qui les pousse à recourir à l'entrepreneuriat pour éviter le chômage et la pauvreté, même si leur processus entrepreneurial peut être parsemé d'autres défis sexospécifiques.

À l'observance, les femmes constituent de façon générale la majorité des personnes du secteur informel moins payé et moins organisé dans la plupart des économies. Ce qui peut justifier la priorité qui est aujourd'hui donnée à la promotion de l'entrepreneuriat féminin et à l'augmentation de l'accès des femmes aux services financiers parce qu'elles sont bien plus désavantagées que les hommes. Une telle assertion reflète la réalité telle que vécue par les femmes camerounaises. À travers cette observation, l'on peut apprécier l'évolution de l'entrepreneuriat féminin au Cameroun et en déduire que de nombreuses femmes camerounaises en zone rurale demeurent encore dans le secteur informel, avec une certaine prédilection pour les activités commerciales. Par voie de conséquence, il existe une multitude de défis de l'ordre de l'autonomisation économique des femmes. C'est pourquoi, pour Ouattara (2020), environ 70% des femmes de l'Afrique subsaharienne sont impliquées dans le commerce informel. Un taux élevé qui s'explique par l'existence d'obstacle institutionnel à l'adoption des règles du commerce formel, note le Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM, 2009). Ces femmes participent à ce type de commerce principalement dans le désir d'une autonomisation financière.

La plupart des commerçantes vendent des denrées alimentaires, notamment des céréales, légumineuses, légumes et fruits. Les quantités concernées varient en fonction de la typologie des commerçantes, de la plus expérimentée à la détaillante. Pour les petites commerçantes, les marchandises sont en quantité réduite et sont généralement portées sur la tête et sont vendus à la criée du fait des formations approximatives. Ce qui fait dire à Francine que :

En dehors de mes enseignants auprès desquels, je demande parfois conseil, je ne connais aucun expert du domaine. Donc, je me bats moi-moi. Ma formation me permet de faire face à certaines difficultés et de les contourner. Je peux donc conclure que je suis mon propre expert (Ch -).

Les grandes commerçantes quant à elles semblent très rares et brassent des millions dans la vente en gros de leurs marchandises. Si le capital de démarrage est très faible (moins de 20 000 francs CFA) et provient généralement de la famille, peu de commerçantes reçoivent des prêts d'une institution financière. La grande majorité des commerçants (95%) souhaitent investir et faire croître leur entreprise mais les conditions qui prévalent et le manque de financement sont des contraintes ressenties.

Il apparaît clairement que la proportion des femmes est plus élevée dans le secteur informel, notamment en ce qui concerne le petit informel. Benjamin et Mbaye (2012) font d'ailleurs observer qu'elles ont généralement de faibles bénéfices et elles exploitent leur entreprise depuis leur domicile dans des secteurs surpeuplés. C'est dans ce sens que le cas Irène affirme : « il y a des moments que l'activité tourne bien, mais aussi des moments où nous sommes au ralenti » (Ac +/-). Ce qui donne de penser que la production dans le secteur informel dispose de ressources financières, humaines et physiques limitées, avec des compétences inférieures par rapport à l'économie formelle.

En zone rurale, l'activité économique se trouve difficilement mesurable, du fait que ceux qui s'y investissent ne sont pas toujours enregistrés, ne tiennent pas de comptabilité, n'ont pas accès aux services financiers ou ne possèdent tout simplement pas un lieu de travail spécifique. C'est certainement la raison pour laquelle dans l'économie informelle, la pérennité des entreprises des femmes dépend principalement de leurs partenariats commerciaux avec d'autres femmes ou d'organisations dédiées à leur cause. Car, celles-ci entrent dans le secteur informel principalement par nécessité, plutôt que par opportunité.

5.2.2. Des pratiques de soutien de l'accompagnement à l'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure

La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes fait partie intégrante des interventions du PNUD en vue de réduire les inégalités à travers la promotion des droits des femmes et des filles. À cela, l'on peut ajouter la lutte contre les pratiques discriminatoires qui freinent les opportunités de participation des femmes au processus de développement en accentuant les obstacles liés à leur autonomisation. Dans ce sens, le système des Nations Unies et notamment le PNUD, à travers le Cadre programmatique Unique pour la coopération au développement, accompagnent de manière stratégique et inclusive la dynamique en cours en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. C'est ainsi que le secteur du vivrier a recours à des partenaires financiers que sont l'Etat et des personnes volontaires. Les subventions de l'Etat du Cameroun suivent les voies

administratives et sont octroyées aux fédérations qui sont chargées de sa distribution aux coopératives.

Selon Kegnide et Vodouche (2023), la poursuite par les femmes de la création de valeur à partir d'une activité économique les aide à créer de la richesse et à améliorer leur niveau de vie en identifiant de nouvelles opportunités (c'est-à-dire des produits ou des services) ainsi que de nouveaux marchés. Le cas Irène confie dans ce sens :

c'est plutôt moi qui suis devenue une grande ressource pour d'autres filles qui veulent se lancer dans le domaine de la restauration. Elles sont nombreuses que je forme pour ladite cause, et c'est aussi en cela que je trouve satisfaction (Ci +).

Il apparaît que les groupes d'entraide autonomisent grandement les femmes des zones rurales grâce à des activités entrepreneuriales. En effet, ils augmentent les revenus, l'épargne et les habitudes de dépenses des femmes rurales. Ce qui a un impact sur leur vie économique et sociale. En clair, les activités entrepreneuriales des femmes aboutissent à une forme d'indépendance, à la confiance en soi, voire à des initiatives parallèles. C'est dans ce sens que le Irène affirme : « j'ai une formation en hôtellerie et restauration. Et c'est d'ailleurs ce que j'enseigne au centre de promotion de la femme et de la famille » (Ch + ; Bf +/-). Aussi, dans les pays en développement, des programmes gouvernementaux sont mis en place pour élever le niveau d'alphabétisation, pour surmonter les contraintes cognitives et pour doter les femmes des connaissances techniques et des compétences requises.

Si l'intention entrepreneuriale des femmes est plus prononcée dans les pays en développement que dans les pays de l'OCDE, cette dernière s'effrite lorsqu'on observe le taux d'entreprises établies, et bien encore lorsqu'on s'en tient au taux de survie de ces entreprises. En effet, selon Zogning (2021), les activités entrepreneuriales d'autonomisation des femmes sont affectées par des compétences techniques inadéquates, par un manque de connaissance des subventions gouvernementales, par des bénéfices insuffisants, par des retards de paiement, par des contraintes d'infrastructure et par des mesures de contrôle de qualité inefficaces. Ce qui fait dire à Drucker (1970) que « l'entrepreneuriat consiste à prendre des risques ». Toutefois, l'autonomisation des femmes est possible en investissant dans le développement de l'entrepreneuriat et dans des activités génératrices de revenus. Aussi, permet-elle la génération de revenus, tout en offrant des horaires de travail flexibles en fonction des besoins des femmes ayant des rôles supplémentaires dans leur foyer. Cette

autonomisation des femmes requiert tout de même leur implication dans des activités génératrices de revenus.

À l'échelle mondiale, la Banque mondiale s'efforce de relever le niveau d'inclusion financière en augmentant l'accès des femmes au financement et aux marchés, principalement en s'associant aux institutions financières des pays en développement comme le Cameroun. En effet, la formation aux capacités financières des femmes se fait par la promotion d'initiatives visant à améliorer les connaissances et les compétences financières essentielles dans les services financiers. Même comme c'est davantage de l'autoformation dans le contexte qui est le nôtre comme le signifie le cas Irène en affirmant : « l'aide que je reçois généralement, ce sont les conseils de mes collègues et personne d'autre. Sinon, moi-même je suis déjà assez outillée pour mener à bien mon activité » (DI +/-).

Les barrières liées au genre dans l'environnement des affaires sont susceptibles d'être réduites en adoptant des politiques sensibles au genre dans les institutions financières. En effet, les défis associés à l'inclusion financière dans l'entrepreneuriat féminin impliquent le manque de compréhension dans la gestion des finances personnelles. Ce qui empêche les femmes d'accéder aux services financiers formels et de choisir ceux qui conviennent le mieux à leur entreprise. Mais, en réalité, les institutions financières formelles accordent difficilement le crédit aux femmes. Car, la plupart des entreprises des femmes et plus souvent zone rurale ont un profil peu performant avec un faible capital et sont davantage des entreprises à domicile. C'est la situation du cas Nicolle qui affirme : « J'ai une formation en entrepreneuriat agropastoral. J'ai juste aimé l'élevage d'escargots que j'ai trouvé nouveau dans mon environnement. Les bases, je n'en avais pas » (Ch 0). Aussi, le manque d'expériences managériales adéquates, moins de temps à consacrer à l'entreprise et une faible orientation commerciale limitent les revenus financiers des femmes par rapport aux hommes dans l'économie, quel que soit le niveau d'éducation.

5.2.3. Des méthodes d'accompagnement à l'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure

Sur la question de l'autonomisation ou de l'*empowerment*, l'on peut remarquer qu'il est difficile de trouver une acception qui englobe tous les aspects du phénomène. Chaque conception semble mettre un accent particulier sur certains éléments clés. Chez Samman et Santos (2009), l'autonomisation est le processus par lequel les individus acquièrent, après résistance ou contraintes, le pouvoir sous diverses formes. Il peut s'agir de l'habileté de créer de nouvelles possibilités, le pouvoir de devenir un acteur principal dans un groupe, le pouvoir

de reconnaissance et de respect de soi, etc. Alsop et Heinsohn (2005), de leur côté, qualifient les individus et les groupes d'autonomisés quand ils « possèdent la capacité de faire des choix effectifs : c'est-à-dire de transformer ces choix en actions et en résultats désirés ». Ici, les auteurs veulent que le pouvoir si on l'acquiert, qu'il soit utile, qu'il serve à atteindre des objectifs en termes de choix effectifs. Le pouvoir devrait donc conduire à l'action, le fait d'agir, de prendre des décisions. L'autonomisation économique va donc apparaître comme un processus par lequel celles-ci augmentent leur capital humain, financier et matériel. C'est dans ce sens que le cas Francine affirme : « je fais parfois les ventes de 50000, 40000, et parfois 15000 quand je sors pour le marché » (Ac +/-).

Pour Kegnide et Vodouche (2023), le commerce occupe une place de choix dans les activités des femmes entrepreneures notamment les femmes africaines car plus facile à créer et demandant peu de qualification. C'est dans cet ordre d'idée que le cas Nicole affirme :

une fois informée que mon dossier avait été retenu, j'ai été invitée à regagner les locaux de l'EPAB pour une formation de trois mois. Après ladite formation, je suis rentrée attendre les fonds de financement au quartier, car n'ayant pas assez de moyens pour le faire moi-même (Di +/-).

Si les progrès réalisés dans la mesure de l'activité principale des femmes sont sur le point d'atteindre leur objectif qui est de rendre visible la place qu'elles occupent dans la population active ou la main d'œuvre, cette place restait encore fortement sous-estimée. Il a fallu attendre les années 70 pour que le rôle de la femme dans le commerce en Afrique devienne un objet d'intérêt à travers le mythe des « nanas Benz » du Togo, suivi des « baronnes » de Lagos, les « femmes capables » du Cameroun et des « driankés » de Dakar. À l'instar de ces grandes femmes d'affaires qui ont fait fortune dans le commerce, atteignant ainsi une véritable autonomie financière, au Cameroun également, les femmes de la zone rurale se distinguent par leur dynamisme et leur esprit d'entreprise car sont-elles les pionnières du commerce féminin. De ce fait, elles occupent une place de choix dans les activités commerciales.

La culture et le commerce de vivriers sont un business qui non seulement permet aux femmes de se prendre en charge mais également de scolariser leurs enfants laissés à leur seule charge dans bien des cas. Ce qui ne se fait pas sans obstacles apparents comme dans le

discours du cas Francine pour qui : « je suis à ma toute première expérience, donc à ma toute première unité de production. Si les choses avaient été plus faciles, j'ouvrerais une autre pour la production des alevins. Avoir des alevins de bonne souche est un casse-tête chinois » (Ab +/-).

Les femmes rurales très entreprenantes et dynamiques semblent omniprésentes dans toutes les activités génératrices de revenus sans exception. Bien qu'analphabètes pour la plupart, ces femmes ont su à travers les activités génératrices de revenus, bâtir de véritables entreprises commerciales grâce à leur dynamisme et aux différents réseaux qu'elles se sont constitués, les rendant ainsi de moins en moins dépendantes vis-à-vis des hommes et donc financièrement autonomes. Ce qui convient de retenir, c'est que le marché camerounais abrite un nombre important de femmes commerçantes issues de toutes les régions du Cameroun.

Soutenir les femmes entrepreneures reste un enjeu vital. Pour Dudjo (2022), un des moyens d'y parvenir est de garantir leur accès au capital financier et l'utilisation de services financiers formels de haute qualité. D'autant plus que l'entrepreneuriat féminin est considéré comme un fil conducteur pour la transformation économique et sociale en raison du rôle essentiel que jouent ces entrepreneures, à la fois au sein des ménages et de la communauté. Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté en raison de la division injuste du travail et de leur manque de contrôle sur l'utilisation des ressources économiques disponibles.

Un meilleur accès à des services financiers de qualité et des stratégies d'inclusion financière des femmes sont essentiels pour la croissance économique. L'accès à des services financiers abordables pour épargner, emprunter, recevoir des paiements et minimiser les risques dans les entreprises contribue donc à renforcer l'entrepreneuriat des femmes. L'autonomisation économique de ces dernières peut être favorisée par l'inclusion financière (une absence de barrières d'ordre tarifaire ou non, dans l'utilisation des services financiers) à travers les polices d'assurance, l'épargne, le crédit et les moyens de paiement.

5.3. Perspectives théoriques et managériales

5.3.1. Perspectives théoriques

Selon Zogning (2021), l'intention entrepreneuriale est l'instinct inné et les comportements extrinsèques qui poussent une personne à développer l'attitude particulière requise à l'entrepreneuriat. Il s'agit d'une intention qui fait référence à l'état d'esprit qui précède consciemment les actions et les attentions dirigées vers les comportements entrepreneuriaux, permettant *in fine* de développer une carrière d'entrepreneur. En effet, pour

Tran et Von Korfflesch (2016), le rôle de l'intention entrepreneuriale dans la promotion de l'entrepreneuriat féminin implique deux dimensions : le modèle entrepreneurial potentiel et la théorie des carrières cognitives sociales étendues.

Le modèle entrepreneurial potentiel se base sur le potentiel entrepreneurial d'un individu, qui résulte de traits personnels, c'est-à-dire l'ouverture, l'amabilité, l'extraversion et l'optimisme. Quant à la théorie des carrières cognitives sociales, elle se concentre sur l'interdépendance entre les niveaux d'éducation, les modèles de comportement et le profil de la personne en tant que variables concrètes de l'intention d'entreprendre. L'intégration de ces deux dimensions dans l'entrepreneuriat féminin permettrait certainement aux facteurs de motivation de se rapporter positivement à la désirabilité. En revanche, les traits de personnalité et les normes subjectives sont positivement liés à la désirabilité perçue. L'écosystème entrepreneurial et l'auto-efficacité semblent liés positivement à la faisabilité perçue. Ce qui donne de penser que le potentiel entrepreneurial résulte donc à la fois de la faisabilité perçue et de la désirabilité.

L'autonomisation économique de la jeune femme est contextuelle et ne peut se concevoir que placée dans le temps et dans l'espace en tant que durée, comme un flot continu de conduites et dans le cadre de contextes dans lesquels elle s'insère continuellement et qui la mettent en forme. Le monde est constitué par un courant d'évènements en cours, indépendants de l'agent et ne contient pas un futur prédéterminé. L'entrepreneuriat féminin ne serait donc pas en permanence une combinaison d'actes, mais un flot continu d'expériences vécues. Sa catégorisation en morceaux actes sera en fait un processus d'attention réflexif de l'acteur ou du regard d'un autre acteur ou observateur. Donc, l'autonomisation de la jeune femme en zone rurale ne se conçoit ni ne se discute indépendamment du corps, de ses rapports de médiation avec le monde environnant et avec la cohérence d'un soi agissant.

Si pour Mead (1934), l'entrepreneuriat féminin est toujours situé dans l'espace-temps qui inclut le cadre de l'interaction, les acteurs co-présents et leurs communications entre eux, aussi, la référence au New Public Management est une forme de preuve de la désinstitutionnalisation de l'institution et de l'institutionnalisation de l'organisation, logique qualifiable de « managérialisme » d'un point de vue idéologique. La montée en puissance du NPM est clairement liée à la libéralisation des marchés. En effet, parler de NPM, c'est indiquer une bifurcation par rapport au management public conçu par Bartoli (2009) comme l'ensemble des processus de finalisation, d'organisation, d'animation et de contrôle des organisations publiques visant à développer leurs performances générales et à piloter leur évolution dans le respect de leur vocation.

La légitimité de cette perspective repose sur l'argument d'une expérience d'achat accumulée au travers des relations marchandes (en particulier des relations d'achat de service) qui conduirait à une exigence d'individualisation et à l'ouverture d'un éventail des choix. Mais ceci possède des conséquences sur la définition des relations entre fonctionnaires et « usagers-clients ». En particulier, la notion de client est assez contingente aux territoires géographiques et institutionnels concernés. L'ensemble de cette problématique interfère d'une part avec les modalités de la construction de l'offre et avec l'usage des TIC comme fondateur des processus de production des services économiques à l'adresse des « clients-usagers ».

5.3.2. Perspectives managériales

Dudjo (2022) suggère trois dimensions importantes de l'autonomisation des femmes dans les pays en développement comme le Cameroun. Il s'agit des dimensions économiques, socioculturelle et familiale. En effet, l'indice de l'autonomisation économique semble très utile lorsque l'on ne dispose pas d'information sur le revenu. On peut donc comprendre pourquoi il est considéré par Sahn et Stifel (2000) comme étant une dimension essentielle du bien-être dans la mesure où il représente un indice synthétique recouvrant plusieurs aspects du bien-être. La dimension socio-culturelle pour sa part est prise en compte à travers les données portant sur l'appartenance à une association, savoir lire et écrire (niveau d'instruction) et l'accès aux informations. La conceptualisation de la dimension familiale de l'autonomisation enfin est définie par (Malhotra, Schuler et Boender, 2002). Les indicateurs de cette dimension concernent la capacité des femmes à participer aux prises de décisions au sein de leurs ménages respectifs.

Rammohan et Johar (2009) font observer que la participation à la force de travail, un meilleur niveau d'éducation et un niveau élevé de richesse ont des effets positifs sur l'autonomie des femmes mariées, notamment à leur pouvoir de décision au sein du ménage. Même s'il n'est pas sans importance de relever que le niveau d'éducation et de revenu, ainsi que la zone de résidence peuvent constituer des obstacles à l'accès aux droits individuels et donc limiter l'autonomisation de la femme surtout en zone rurale.

Les programmes de crédit aux femmes du monde rural sont susceptibles d'améliorer de façon significative leur autonomisation. Dans ce sens, le microcrédit a visiblement un impact positif et significatif sur l'autonomisation des femmes et de façon spécifique sur les dimensions « responsabilités sociales et condition des vie » et « participation et droits

culturels ». D'ailleurs, pour Cheston et Kuhn (2002) le microcrédit favorise l'autonomisation des femmes sur les plans économique, socioculturel, familial et interprofessionnel, légal, politique et psychologique. Aussi, peut-on évoquer les facteurs tels que la structure familiale, la possession d'un compte bancaire, l'accès aux médias, l'âge de la femme, être de conception musulmane, habiter en zone urbaine, l'éducation et l'existence des opportunités d'emplois entre autres qui semblent importants pour l'autonomisation de la femme en Afrique.

Si partout dans le monde, les gouvernants sont sous la pression de diverses organisations afin d'établir un consensus dans la société pour autonomiser les femmes par les programmes d'action, Mayoux (2000) souligne qu'au Cameroun, les programmes de microfinances renforcent le capital social et sont susceptibles de contribuer de façon significative à l'accroissement de l'autonomisation de la jeune femme en zone rurale. Bien qu'elles représentent 48,5 % de main-d'œuvre des entrepreneurs dans le monde (Organisation internationale du travail, 2018), les femmes semblent ne pas avoir la même mobilité économique et le même pouvoir de décision que les hommes. En clair, l'écart entre les sexes dans l'accès aux ressources essentielles est un obstacle majeur, mais combler cet écart de 25 % d'ici 2025 pourrait ajouter 5,8 milliards de dollars au Produit Intérieur Brut mondial (Organisation internationale du travail, 2017).

Le début du 21^e siècle marque résolument l'importance accordée à l'entrepreneuriat féminin en Afrique, du moins sur le plan économique, lors de nombreux sommets continentaux tenus pour discuter du développement de ce continent. C'est ainsi que lors du Sommet sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique en 2004, l'entrepreneuriat féminin est identifié comme essentiel pour la génération d'emplois et la réduction de la pauvreté. De plus, lors de la 11^{ème} réunion régionale de l'Afrique qui s'est tenue à Addis-Abeba le 11 mai 2007, le développement de l'entrepreneuriat féminin est désigné comme un secteur prioritaire d'action, reconnaissant ainsi le rôle primordial et continental que jouent les femmes entrepreneures dans l'économie. D'ailleurs, selon l'agence ecofin (2021), l'entrepreneuriat féminin en Afrique contribue pour 7 à 9 % du PIB du continent, soit environ 150 à 200 milliards de dollars. Ce qui fait dire à Beltran (2006) que dans les sociétés africaines, les femmes ont toujours joué un rôle prépondérant dans la stabilité de la famille et le développement économique.

Le Rapport Annuel sur le Développement Humain (RDH) publié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) présente des indicateurs de

l'autonomisation des femmes en se concentrant au-delà du simple revenu et de la sécurité financière comme déterminants du développement. En effet, Il inclut les institutions éducatives et médicales comme indicateurs de croissance. C'est dans le même ordre d'idées que Mohammed (2011) relève que les entreprises féminines accèdent seulement à quelques-unes des informations d'approvisionnement, variation des prix, besoins du marché, opportunités d'affaires, fiscalité, légalisation, programmes de subvention ou de financement. Ce qui les rend fragile face à une concurrence très vive et un environnement hostile faute de manque de formation des ressources humaines utilisées par ces dernières. Aussi, les femmes entrepreneures ont généralement de grandes difficultés pour accéder à des sources de financement appropriées. Surtout, peu de femmes chefs d'entreprise maîtrisent bien la chaîne d'approvisionnement, de production, de transformation, de commercialisation.

En pareil contexte, il y a lieu d'analyser deux « sources » des sciences de la gestion dont le paradigme administratif et le paradigme managérial. En effet, la problématique du premier consiste à identifier des procédures administratives par niveau pour élaborer le modèle de l'organisation parfaite. Quant au second, il tend à reconnaître les situations de décision afin d'élaborer les critères de la bonne décision. Dans la perspective de Proulx (2010), le premier semble plus logique et plus rationnel dans sa théorie et favoriserait comme il se doit une approche légaliste qui permet de définir à l'avance ce que doit être l'organisation parfaite. Le deuxième présente un caractère empirique et plus subjectif dans sa théorie en favorisant une approche interdisciplinaire. Une autre perspective à partir de laquelle il est pertinent d'analyser la question de l'autonomisation économique de la jeune femme en zone rurale est l'approche de la responsabilité de l'acte ou du résultat. Dans le tissu économique camerounais, l'on a créé des emplois qui sont occupés par des personnes qui sont des spécialistes techniques dans leur domaine, généralement des professionnels (juristes, sociologues, architectes, ingénieurs, etc.). Ces personnes sont regroupées en unités appelées divisions ou services. Une telle démarche serait pertinente dans la promotion de l'entrepreneuriat féminin. À travers l'approche de la responsabilité de l'acte, la responsabilité de la femme entrepreneure qui ne portait que sur l'acte, concerne tout à coup le résultat.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le présent mémoire intitulé accompagnement entrepreneurial et autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure de la zone rurale : cas de la Mefou et Akono. Le problème soulevé et auquel nous nous sommes penchés dans cette étude est celui de la capacité d'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure de la zone rurale. Ce dernier part du constat selon lequel, malgré les différents programmes de développement mis au point par le gouvernement camerounais, et d'autres organisations internationales, la situation de la femme entrepreneure de la zone rurale stagne, et continue de croupir dans la pauvreté.

Pour formuler ce problème de recherche, l'étude s'est référée aux travaux empiriques, lois et textes réglementaires, portant sur les thématiques en lien avec l'autonomisation de la femme en général. Notamment la Stratégie Nationale de développement horizon 2030 (SND 30), le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE 2013-2020), les travaux de Tchouassi (2002) sur l'autonomisation de la femme, Les travaux de Bépédé (2019), sans toutefois oublier ceux de Assoumou et Guetsop (2017), et Ouattara (2019). Le point commun à tous ces travaux est qu'ils ont pu établir un lien étroit entre la capacité à entreprendre, et celle de pouvoir se prendre en charge. En d'autres termes, l'entrepreneuriat est source d'autonomisation.

Etant en parfaite harmonie avec cette assertion, c'est-à-dire, reconnaissant que l'entrepreneuriat conduit inéluctablement à l'autonomisation, nous avons opté d'après notre problème de questionner plutôt une dimension de l'entrepreneuriat vu le constat établi. A savoir, « l'accompagnement entrepreneurial ». Pour ce faire, nous nous sommes servis de quatre modèles d'accompagnement des entrepreneures : le modèle des 3E de Paturel, du modèle des " 3P ", du modèle d'accompagnement idéal des créatrices des TPE selon Lebègue, (2015), et enfin du modèle d'accompagnement performant pour les femmes selon Brière et al.

Le modèle de Paturel a pour objet de décrire la problématique de la création « ex nihilo » ou de la « reprise d'entreprise » ou pour mesurer la performance des organismes d'accompagnement. Comme le souligne Masmoudi (2007), Ce modèle, largement utilisé, est très pédagogique grâce à sa simplicité. En effet, l'auteur distingue plusieurs zones auxquelles un projet peut appartenir. C'est la confrontation des trois groupes de variables, à savoir les aspirations du porteur (E1), les compétences et les ressources qu'il parvient à mobiliser (E 2) de son côté et les facteurs hiérarchisés de son environnement externe (E 3), qui justifiera

l'intérêt d'un appui (Ndeme, 2019). Ainsi, un projet placé au centre de la zone d'intersection des trois bulles schématisant ces trois groupes de variables, réussira sans accompagnement.

Selon la perspective de Levy-Tadjine et Paturel en 2005, le modèle des 3P a pour postulat que « l'accompagnement ne peut être appréhendé indépendamment des autres acteurs qui gravitent autour de l'entrepreneur et de son projet ». Il se fonde sur trois éléments fondamentaux, à savoir ; le porteur du projet ou entrepreneur potentiel, (P 1), les portants, c'est-à-dire, les experts ou partenaires qui valideront, infléchiront le projet, (P 2) et enfin, les Portés qui synthétisent le projet lui-même et les partenaires qui en sont tributaires sans avoir la possibilité d'en influencer directement la réalisation immédiate, (P 3). Le cas " FAK " révèle que la logique de création ne se résume pas à une interface simple sujet-projet comme cela est fait d'habitude. Il faut étudier les relations sujets-projet-objet. L'accompagnement entrepreneurial peut aussi être vu comme une interrelation entre 3pôles, lesquels peuvent aussi déterminer la performance de l'accompagnement (Bepede, 2019)

Le modèle élaboré par Brière et al., (2013) met l'accent sur le contexte spécifique des femmes entrepreneures, notamment la situation familiale. Laquelle devrait davantage orienter le soutien aux entrepreneures aussi bien sur le plan de la nature des services, de l'approche utilisée que de l'accessibilité des services. Dans ce modèle, il y a inter-influence entre trois dimensions à savoir : le contexte, le support et la performance et un nécessaire alignement entre eux afin d'offrir un accompagnement adéquat aux entrepreneures. Ce modèle souligne d'après elles, « *l'importance de repenser l'approche privilégiée pour soutenir les femmes entrepreneures par une approche collective plutôt qu'individuelle. La femme entrepreneure reste au cœur de tout projet d'entreprise, mais l'importance de l'environnement, du contexte et des structures inégalitaires pour la création, la croissance et la survie des entreprises souligne la nécessité pour les communautés de s'impliquer et de s'engager* ». On sort ici du modèle standardisé d'accompagnement.

Enfin, le dernier modèle que nous avons questionné et qui a constitué notre cadre théorique, est celui de Lebègue (2015). C'est le modèle d'accompagnement idéal des créatrices des TPE. Ce modèle part du constat selon lequel : « les structures généralistes peinent à offrir aux femmes un accompagnement qui répond à leurs attentes ». Il serait fondamental que l'approche d'accompagnement proposée aux femmes parvienne à concilier à la fois leur identité de femme et celle d'entrepreneure (Jennings et Brush, 2013 cité Lebègue 2015). En termes clairs, les femmes souhaitent acquérir des compétences techniques liées à

leur rôle d'entrepreneures et des compétences comportementales liées à la gestion de leurs différents rôles.

Par ailleurs, l'accompagnement des femmes doit être pensé sur une durée suffisamment longue, coïncidant avec leurs différents besoins. Elles veulent que leurs proches (conjointes et leurs enfants...), soient intégrés dans l'accompagnement. La démarche à adopter devrait être personnalisée et intégrative. Les accompagnateurs devraient les guider dans les sphères personnelles et professionnelles avec un accent fort sur le coaching entrepreneurial féminin. Le modèle est une somme d'éléments dont il est important de prendre en compte pour l'accompagnement des femmes entrepreneures.

Ainsi, la consolidation de notre étude s'est faite par le choix d'un certain nombre d'éléments évoqués par Lebègue (2015). Notamment : la temporalité, les mesures de soutien et les méthodes d'accompagnement entrepreneurial. C'est à partir de ces trois paramètres que nous avons formulé notre hypothèse générale, à savoir : « l'accompagnement entrepreneurial potentialise l'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure en zone rurale à travers la temporalité de l'accompagnement, les pratiques de soutien de l'accompagnement et des méthodes ciblées d'accompagnement ».

Par la suite, nous avons définis nos objectifs spécifiques à mener sur le terrain. En termes claires, il a été question : de mesurer l'impact de la temporalité sur l'autonomisation économique des jeunes femmes entrepreneures de la Mefou et Akono ; d'évaluer les pratiques de soutien apportées à la jeune femme entrepreneure de la Mefou et Akono, en vue de son autonomisation économique ; et enfin, examiner les différentes méthodes utilisées, concourant à l'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure de la Mefou et Akono.

Grâce à la technique d'échantillonnage non probabiliste par choix raisonné, nous avons pu constituer notre échantillon, composé de cinq jeunes femmes entrepreneures ayant été accompagnées par l'Etat ou par une structure connexe, basées dans l'arrondissement de Mbankomo. Le guide d'entretien a été notre outil de collecte de données. En ce qui concerne l'analyse des résultats, nous nous sommes servis de la grille d'analyse, et plus précisément de l'analyse thématique correspondant aux quatre thèmes que nous avons pu élaborer. Notamment : la temporalité, les mesures de soutien, les méthodes, et enfin l'autonomisation économique.

Des conclusions de cette étude, il ressort que, la jeune femme au Cameroun présente une forte motivation pour l'activité entrepreneuriale. Cependant, elle se trouve en permanence confrontée à de nombreuses difficultés auxquelles elle doit faire face. Parmi celles-ci, l'on peut citer les compétences pratiques médiocres, comparativement aux hommes. D'où le soutien important qui leur est accordé, car elles manquent généralement de capital, d'éducation scolaire de base et surtout de compétences économiques avérées. A ceci s'ajoutent les considérations socioculturelles, avec un accès limité non seulement à la propriété foncière et à la succession, mais aussi à l'exercice d'une certaine classe d'activités. Pour ce faire, il serait important qu'elle reçoive un accompagnement effectif et efficace qui concilie sa casquette d'entrepreneur, et son identité particulière de femme. Ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Les dimensions temporalité, pratique de soutien et méthodes d'accompagnement sont des leviers incontournables dans le processus d'accompagnement entrepreneurial, en vue d'une autonomisation efficace, efficiente et effective.

Les difficultés rencontrées lors de ce travail ont été relatives à la collecte des données. Il a souvent été difficile de mettre la main sur les cibles et les longues distances à parcourir pour les rencontrer n'ont pas souvent été évidentes après les pluies qui rendaient certaines routes impraticables. Le report constant de certains rendez-vous avec certaines cibles n'a pas permis de mener certains entretiens. De plus nous avons été confrontés à la faiblesse d'écrits sur l'accompagnement des femmes entrepreneures en milieu rural ou sur l'entrepreneuriat des femmes rurales particulièrement au Cameroun.

Toutefois, la présente étude comporte quelques limites qu'il importe de relever. Tout d'abord le nombre de cibles enquêtées qui ne permet pas de faire des généralisations. On peut alors dire qu'il peut être qualifié de travail exploratoire. Ce qui fait que tout ce qui a été dit est en rapport avec un contexte et un environnement spécifique même si les problèmes se posent aux femmes rurales de la même manière, seule l'intensité diffère. Nous aurions aimé rencontrer un plus grand nombre de femmes et faire des comparaisons entre celles qui ont été accompagnées et celles qui ne le sont pas par exemple ou prendre l'avis des hommes sur cette problématique

De ces conclusions découlent un certain nombre de perspectives. Premièrement, que l'accompagnement offert à la jeune femme entrepreneure prenne en compte, sa dimension genre, ainsi que son environnement immédiat. De plus, il faudrait que l'accompagnement soit effectif et de façon directe, et non comme nous l'avons découvert sur le terrain, de par un

coach inexistant ou fictif, et moins encore se résumant en quelques appels téléphoniques. En fin, il serait souhaitable de faire bénéficier cet accompagnement à un plus grand nombre de femmes, que ce soit en zone rurale ou urbaine, et même dans les zones les plus reculées du Cameroun, où certaines jeunes femmes croupissent dans la misère et la pauvreté.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aït-Errays, N. & Tourabi, A. (2018). Le rôle du support du mari et de l'empathie dans la formation des intentions entrepreneuriales prosociales des femmes marocaines mariées. *Revue de Gestion et Organisation*, 10, 14-24.
- Assemblée générale des Nations Unies (1979). La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Repéré à <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm>
- Assoumou Menye, O. et Guetsop Sateu, F. (2017). L'entrepreneuriat féminin au Cameroun : enjeux et perspectives. *Revue Congolaise de Gestion*, 24, 11-42. <https://doi.org/10.3917/rcg.024.0011>.
- Bacqué, M. & Biewener, C. (2013). *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, Editions La Découverte, coll. Politique et sociétés, 175 p.
- Banque mondiale (2015). *Investir dans les petites et moyennes entreprises en Afrique, une introduction au capital-investissement en Afrique.* , Investisseurs et Partenaires (I&P).
- Banque mondiale. (2021). *Population, femmes (% du total) - Sub-Saharan Africa.* <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL.FE.ZS?locations=ZG>
- Banque mondiale. (2021). *World bank's enterprise survey.* <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/IC.FRM.FEMO.ZS?end=2021&start=2004>
- Bibi Ekomene, G. (2020). *La promotion de l'entrepreneuriat féminin par le microcrédit.* KAS African Law Study Library – Librairie Africaine d'Etudes Juridiques. <https://doi.org/10.5771/2363-6262-2020-2-350>.
- Bilou Fouda, C. (2014). *Dynamisme entrepreneurial des femmes camerounaises : études de cas de développement d'entreprise, Gestion et management.* Université de Bordeaux. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01231473>.
- Brière, S., Auclair, I. et Tremblay, M. (2017). Soutenir les femmes entrepreneures en contexte africain : vers une nouvelle approche dynamique et collective. *Revue internationale PME*, 30(3-4), 69-97.
- Chabaud, D., Messeghem, K. & Sammut, S. (2010). Vers de nouvelles formes d'accompagnement ? *Revue de l'Entrepreneuriat*, 2 Vol. 9, N°2, 2010, pp 1-5.
- Cuzin, R. & Fayolle A. (2005). Les dimensions structurantes de l'accompagnement en création d'entreprise. *La Revue des Sciences de Gestion, Direction et Gestion*, n° 210, pp77-88.

- Dzaka-Kikouta, T. & Mabenge, C. (2018). « Enjeux de l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes en Afrique francophone », dans *La Francophonie économique 1. Situation économique en Afrique francophone : enjeux et perspectives*, sous la direction de Brahim Boudarbat. Observatoire de la Francophonie économique de l'Université de Montréal : pp. 118-153.
- Fortier, I. & Giasson, F. (2007). Femmes et gestion : des enjeux du genre à la féminisation de la gestion. *Recherches féministes*, 20 (1), 1–26. doi:10.7202/016114ar.
- Fortin, P. A. (1935). *La culture entrepreneuriale, un antidote à la pauvreté*. (Entreprendre). Les éditions Transcontinental.
- Fouanou, M. & Ratsimalahelo, Z. (2011). Financement des petites et moyennes entreprises en Afrique subsaharienne: faut-il restaurer les banques publiques de développement? *La Revue des Sciences de Gestion*, 249-250, 105-112. <https://doi.org/10.3917/rsg.249.0105>.
- Griffiths, V.(1969). *Les problèmes de l'enseignement en milieu rural*. Nimègue (Pays-Bas), UNESCO.
- Hernandez, E. M. (1991). Entrepreneurship féminin en Côte d'Ivoire : l'entrepreneure et l'entreprise. *Revue des PMO*. vol.5 N°2, pp 7-13.
- Hoffman, E. (2003). « Comment évaluer l'empowerment des femmes défavorisées ? Éléments de réflexion à partir de projets de développement dans des pays du Sud » http://www.cota.be/SPIP/IMG/pdf/Elisabeth_Hofmann.
- Jallade, L. & Cavicchioni, V. (2005). *Agir pour l'éducation des filles en Afrique subsaharienne francophone*. Édition Harmattan.
- Kamdem, E. (2011). *Pratique d'accompagnement et performance: très petites et petites entreprises camerounaises en phase de démarrage*, Dakar, CODESRIA, ISBN: 978-2-86978-326-3, 2011, 124 pages.
- Kamdem, E. & Ikelle, R. (2011). Management de la diversité et genre au Cameroun : une approche en termes d'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin. *Humanisme et Entreprise*, (n° 305), pp 49-67.
- Lange, M.(2000). *Le droit à l'éducation des filles en Afrique : les limites des indicateurs du droit à l'éducation*, colloque de recherche, Université de Fribourg.
- Lebègue, T. (2015). L'accompagnement institutionnel des femmes entrepreneures. Quel modèle d'accompagnement pour les femmes créatrices de très petites entreprises ?, *Revue de l'Entrepreneuriat*. Vol14, no. 2, pp109-138.
- Léger-Jarniou, C. (2008). Accompagnement des créateurs d'entreprise : regard critique et propositions, Marché et organisations. *Revue de l'entrepreneuriat*, Vol 1, N°6.

- Maela, P. (2004). *L'accompagnement, une posture professionnelle spécifique*, l'Harmattan, ISBN : 978-2747574945, 356p.
- Mapto, K. (2011). *Les filles sur le chemin de l'enseignement supérieur en Afrique subsaharienne : analyse de leurs trajectoires, représentations sociales de l'école et résilience à travers leurs récits biographiques*, Presse de l'université de Montréal, 407 p.
- Messeghem K. & al. (2010). Construction d'un outil stratégique d'évaluation de l'accompagnement à la création d'entreprise : Apport du tableau de bord prospectif. *Gestion*. Vol27, n°2, pp 95-112.
- Messeghem, K. et al. (2013). L'accompagnement entrepreneurial, une industrie en quête de leviers de performance? *Management international*, Vol.17,N°3, P.DOI <https://doi.org/10.7202/1018267ar>.
- Messeghem, K. et Sammut, S. (2010). Accompagnement du créateur : de l'isolement à la recherche de légitimité. *Revue de l'Entrepreneuriat*, Vol. 9, N°1.
- Nkakleu, R. & Sakola, A.(2017). La performance des micro entreprises dans le secteur informel en Afrique, in *XXVIe Conférence Internationale de Management Stratégique AIMS*, Lyon, 7-9 juin.
- Nkakleu, R., Biboum, A. & Badiang A. (2013). *Accompagnement des Entrepreneurs et Performance Post Création des Petites Entreprises Camerounaises et Sénégalaises*, Rapport de Recherche du FR-CIEA N° 78/13, Fonds de Recherche sur le Climat d'Investissement et l'Environnement des Affaires (FR-CIEA) www.trustafrica.org/icbe, Dakar.
- Onana, F.-X. (2009). *Les motivations des femmes à entrer en affaires au Cameroun*. Colloque international, 11e Journées scientifiques du Réseau Entrepreneuriat INRPME-AUF-AIREPME.
- ONU/UA, (2016). L'esprit d'entreprise des femmes et des jeunes en Afrique : le rôle de la formation à l'entrepreneuriat pour le développement. Note d'information, ONU, Union Africaine, New-York, ONU, 3p, www.un.org/fr/africa.
- Paillé, P. & Mucchielli A. (2010). *L'analyse qualitative en Sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 2e édition.
- Paturel, R. (2009). Comment peut-on juger les performances d'un incubateur et d'une équipe entrepreneuriale ? Chapitre 3, partie 6. In, *L'évaluation des politiques publiques, le Grand Livre de l'Economie PME*, sous la direction de Gilles LECOINRE, Lextenso Gualino, pp 559-588.

- Paturel, R. (2009). Comment peut-on optimiser l'accompagnement des femmes entrepreneurs et des repreneurs d'entreprises ? Chapitre 4, partie 5. In, *L'évaluation des politiques publiques, le Grand Livre de l'Economie PME*, sous la direction de Gilles Lecoindre, Lextenso, Gualino, pp 495-528.
- PNUD. (2016). «Rapport sur le développement humain en Afrique 2016», Rapport exécutif sommaire. 24 p.
- Samman, E. & Santos M.E. (2009). Agency and empowerment: A review of concepts, indicators and empirical evidence, Oxford Poverty and Human Development Initiative. 15 p.
- Schmitt, C. (2016). *L'agir entrepreneurial : repenser l'action des entrepreneurs*, Québec, Presse de l'Université du Québec, 146 p.
- Tchombé, M. (1993). *L'accès des filles à l'éducation de base et à l'enseignement primaire au Cameroun*, UNESCO.
- Tchouassi G. (2003), *Entreprendre au féminin au Cameroun : possibilités et limites*. ISH, Université de Lyon 2.
- Tchouassi, G. & Jiokeng Tchougou, E. F. (2022). Éducation entrepreneuriale dans l'enseignement supérieur au Cameroun. In *Le système éducatif en Afrique francophone : Défis et opportunités* (Observatoire de la Francophonie économique de l'Université de Montréal, p. 249-260). Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- Teufack, M. & al. (2017). Structures d'accompagnement informelles et financement de la petite entreprise camerounaise en phase de démarrage : le cas de la femme entrepreneure. *Revue Africaine de Management*. Vol2/1, 2017, pp.
- Tsafack, G.(2000). *L'enseignement secondaire au Cameroun, tendances organisationnelles et résultats d'apprentissage des élèves*, Presses Universitaires de Yaoundé.
- Zogning, F. (2021). L'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin dans les pays africains en développement. *Revue Organisations & territoires*, 30(2), 53–63. <https://doi.org/10.1522/revueot.v30n2.1349>
- Zogning, F., Mbaye, A. A. et Um-Ngouem, M. T. (2017). *L'économie informelle, l'entrepreneuriat et l'emploi*. Éditions JFD.

ANNEXES

Annexe 1 : Attestation de recherche

Annexe 2 : Grille d'analyse thématique

Annexe 3 : récapitulatif des entretiens sur le terrain avec les participantes

Annexe 1 : Autorisation de recherche

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES HUMAINES,
SOCIALES ET ÉDUCATIVES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POST GRADUATE SCHOOL FOR THE
SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

B. P. : 755 Yaoundé
Email : crfd.shse@univ-yaounde1.cm
Siège : Face Bibliothèque Centrale de l'UYI

Réf : 21 07 07 /UYI/CRFD_SHSE/TTJP/mma

Yaoundé, le 03 JUIN 2024

ATTESTATION DE RECHERCHE

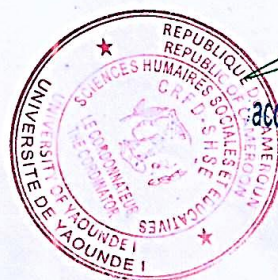
Je soussigné, **Professeur TSALA TSALA Jacques Philippe**, Coordonnateur du Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Éducatives de l'Université de Yaoundé I.

Atteste que Monsieur **ATANGA Simon Anicet**, Matricule : **21V3085** est inscrit en cycle de **Master** au Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Éducatives de l'Université de Yaoundé I. Il effectue des travaux de recherche sur le thème : « *Accompagnement entrepreneurial et autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure de la zone rurale : cas de la Mefou et Akono* ». Lesdits travaux sont encadrés par Monsieur **MGBWA Vandelin**, Maître de Conférences à l'Université de Yaoundé I.

Je vous saurai gré de bien vouloir le recevoir et mettre à sa disposition toutes les informations susceptibles de l'aider dans son travail.

En foi de quoi, cette attestation de recherche lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le Coordonnateur du Centre de Recherche
et de Formation Doctorale en Sciences
Humaines, Sociales et Éducatives



739
Jacques Philippe TSALA TSALA
Professeur Titulaire

Annexe 2 : grille d'analyse de contenu

Code du thème	Thème	Code indicateur	Indicateurs	Observations			
				0	+	-	+/-
A	Autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure	a	Efficacité : nombre de structures et emplois créés				
		b	Efficiencce : chiffre d'affaire				
		c	Effectivité : satisfaction des besoins individuels et collectifs				
B	La temporalité de l'accompagnement entrepreneurial	d	Courte				
		e	Moyenne				
		f	Longue				
C	Les pratiques de soutien de l'accompagnement entrepreneurial	g	Coaching				
		h	Formation				
		i	Accompagnement des pairs				
D	Les méthodes d'accompagnement entrepreneurial	j	Séances individuelles et collectives				
		k	Modules spécifiques réservés aux femmes				
		l	Séances avec les proches de l'entrepreneure				

Source : travaux de l'auteur, 2024

Légende de la grille d'analyse

0 : Absent ; - : *Moins significatif* ; +/- : *Un peu significatif* ; + : *Plus significatif*

Selon cette grille d'analyse, il est fort perceptible que la plupart des indicateurs de l'accompagnement entrepreneurial concourent à l'autonomisation. Chaque activité renforce les compétences des jeunes femmes entrepreneures, et concoure à la viabilisation de leurs activités entrepreneuriales, et par ricochet, à leur autonomisation. Ce qui nous permet d'affirmer que l'accompagnement entrepreneurial favorise l'autonomisation.

Annexe 3 : Entretien avec les enquêtés

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES SCIENCES DE
L'EDUCATION

CENTRE DE RECHERCHE EN SCIENCES
SOCIALES ET EDUCATIVES



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF SCIENCES OF
EDUCATION

POST GRADUATE SCHOOL FOR SOCIAL
AND EDUCATIONAL SCIENCES

Entretiens avec les participantes sur les quatre thèmes élaborés : la temporalité de l'accompagnement, les pratiques de soutien d'accompagnement, les méthodes d'accompagnement, et l'autonomisation économique

1- Temporalité de l'accompagnement

1.1 Entretien avec Rita

Chercheur : Vous avez reçu un accompagnement entrepreneurial de l'Etat ou d'une structure autre dans la maturation, l'implantation et le démarrage de votre activité entrepreneuriale. Quelle a été la durée de cet accompagnement ?

Rita : Je suis de la troisième cohorte du programme d'accompagnement des jeunes entrepreneurs et porteurs de projets, lancé par le FIDA et implémenté par le centre d'incubation agrosylvio pastoral de l'EPAB. En effet, un appel à projet avait été lancé en 2019, auquel j'avais soumissionné. Une fois retenue, nous avons été déportés du côté de l'école pratique d'agriculture de Binguéla pour une formation de trois mois. Après cela, nous sommes rentré au quartier pour attendre la subvention qui devait nous être accordée. Celle-ci arrivent finalement en 2021, et cet également en cette année que je lance finalement mes activités. Donc, au total, il a fallu trois années pour que j'obtienne mon financement.

Chercheur : Comment est-ce que cet accompagnement a été étalé dans le temps ?

Rita : Comme je l'ai dit, notre accompagnement a débuté par une formation de trois mois. Puis nous avons connu un vide de deux ans. C'est la troisième année que je reçois un coup de fil m'invitant à me rapprocher de la structure pour entrer en possession de mon financement. Un coach d'entreprise m'avait également été attribué, et avec qui je devais travailler en permanence, jusqu'à ce jour, pour pouvoir éviter certains égarements dans la conduite de mon projet.

Chercheur : Avez-vous été satisfaite de cet accompagnement ?

Rita : A priori, je dirai non. Premièrement, le montant du financement que nous attendions, et qui pouvait couvrir toutes les activités du projet a été fractionné en deux. De deux, il fallait prendre une partie de ce financement, pour donner au coach qui nous a été attribué. Enfin, nous avons été énormément déçues par le coach d'entreprise qui devait nous accompagner dans l'implantation de nos activités. Je l'ai vu pour la dernière fois, le jour qu'il venait pour entrer en possession de son argent. Si du moins, il avait été présent, je n'allais pas perdre tout mon cheptel en 2023, plus de 350 lapins qui sont morts par manque de compétences nécessaires dans le domaine.

1-2 Entretien avec Nicole

Chercheur : Vous avez reçu un accompagnement entrepreneurial de l'Etat ou d'une structure autre dans la maturation, l'implantation et le démarrage de votre activité entrepreneuriale. Quelle a été la durée de cet accompagnement ?

Nicole : Après l'obtention de ma licence en entrepreneuriat agropastoral, j'ai répondu à l'appel à projet lancé par l'école pratique d'agriculture de Binguéla. Une fois informée que mon dossier avait été retenu, j'ai été invitée à regagner les locaux de l'EPAB pour une formation de trois mois. Après ladite formation, je suis rentrée attendre les fonds de financement au quartier, car n'ayant pas assez de moyens pour le faire moi-même. C'est en mi 2021, que je reçois un coup de fil m'informant que les fonds étaient disponibles. J'y suis allée, et un coach d'entreprise m'a également été attribué.

Chercheur : Comment est-ce que cet accompagnement a été étalé dans le temps ?

Nicole : Bon, je peux résumer tout cela en trois ans. Trois mos de formation, puis passage à vide correspondant au temps nécessaire de traitement de mon dossier, je me dis.

Chercheur : Avez-vous été satisfaite de cet accompagnement ?

Nicole : Tout de suite, je dirai non. À cause du montant du financement que nous attendions, qui a été fractionné en deux. De plus, il fallait prendre une partie de ce financement, pour donner au coach qui nous a été attribué. Enfin, nous avons été énormément déçues par le coach d'entreprise qui devait nous accompagner dans l'implantation de nos activités. Je l'ai vu pour la dernière fois, le jour qu'il venait pour entrer en possession de son

argent. Mon activité actuellement est en berne. Tous mes escargots sont morts, je n'ai plus rien.

1-3 Entretien avec Francine

Chercheur : Vous avez reçu un accompagnement entrepreneurial de l'Etat ou d'une structure autre dans la maturation, l'implantation et le démarrage de votre activité entrepreneuriale. Quelle a été la durée de cet accompagnement ?

Francine : Oui, je pense avoir été accompagnée en partie et je résume la durée de cet accompagnement aux trois mois de formation que j'ai fait à l'école pratique d'agriculture de Binguéla, et au financement qui m'a été accordé.

Chercheur : Comment est-ce que cet accompagnement a été étalé dans le temps ?

Francine : Comme je l'ai évoqué plus haut. C'était d'abord la formation pendante, puis le financement.

Auteur : Avez-vous été satisfaite de cet accompagnement ?

Chercheur : Pas du tout. Je ne peux même pas appeler cela accompagnement, dès lors qu'on sait comment ça se passe ailleurs.

1-4 Entretien avec Irène

Chercheur : Vous avez reçu un accompagnement entrepreneurial de l'Etat ou d'une structure autre dans la maturation, l'implantation et le démarrage de votre activité entrepreneuriale. Quelle a été la durée de cet accompagnement ?

Irène : Après ma formation en hôtellerie et restauration, j'ai été approchée par l'administration du centre de promotion de la femme et de la famille pour donner des cours en restauration. N'ayant pas assez de ressource pour me payer un salaire confortable, nous nous sommes entendus, sur le fait qu'elle mettait à ma disposition, tout le matériel nécessaire, me permettant d'ouvrir mon petit restaurant. Jusqu'à ce jour, cela continu d'être fait malgré le manque de moyens financier.

Chercheur : Comment est-ce que cet accompagnement a été étalé dans le temps ?

Irène : Jusqu'à présent, j'en bénéficie. Je peux dire qu'il est permanent.

Chercheur : Avez-vous été satisfaite de cet accompagnement ?

Irène : plus ou moins. Mais ce qui est vrai, c'est que sans ce soutien, je n'aurais pas pu faire ce que je réalise aujourd'hui.

1-5 Entretien avec Marianne

Chercheur : Vous avez reçu un accompagnement entrepreneurial de l'Etat ou d'une structure autre dans la maturation, l'implantation et le démarrage de votre activité entrepreneuriale. Quelle a été la durée de cet accompagnement ?

Marianne : Je suis de la deuxième cohorte du programme d'accompagnement des jeunes entrepreneurs et porteurs de projets, lancé par le FIDA et implémenté par le centre d'incubation agrosylvio pastoral de l'EPAB. En effet, un appel à projet avait été lancé en 2017, auquel j'avais soumissionné. Une fois retenue, nous avons été déportés du côté de l'école pratique d'agriculture de Binguéla pour une formation de trois mois. Après la formation, je suis aussi rentrée au quartier comme tout le monde pour attendre la subvention qui devait nous être accordée. Celle-ci arrivent finalement en 2020, et cet également en cette année que je lance finalement mes activités.

Chercheur : Comment est-ce que cet accompagnement a été étalé dans le temps ?

Marianne : L'accompagnement a commencé par une formation qui a duré trois mois. Bon, le reste c'était juste le financement dont l'attente s'est faite pendant deux années environs.

Chercheur : Avez-vous été satisfaite de cet accompagnement ?

Marianne : Aucunement. Je ne sais même pas s'il faut même qualifier cela d'accompagnement. Vu que le financement n'est pas celui escompté, et après, vous êtes délaissés à vous-même. D'où même ma chute après un an de lancement de mes activités. Je suis aujourd'hui entrain de tout recommencer.

2 Pratiques de soutien de l'accompagnement

2-1 Entretien avec Rita

Chercheur : Avez-vous une qualification professionnelle vous permettant de mener à bien votre activité entrepreneuriale ?

Rita : J'ai une formation de base en gestion de projet. Cependant, les techniques et compétences en cuniculture, je ne les ai pas. Nous sommes formés pour gérer des structures de façon globale. Nous ne sommes pas des techniciens, ou agents de maîtrise. Nous sommes des managers. Donc en réalité, je n'ai vraiment pas de bases solides en élevage de lapins. Je me forme au jour le jour.

Chercheur : Bénéficiez-vous de temps à autre de l'apport d'un expert dans le domaine, vous permettant de mener à bien votre activité ?

Rita : Comme je vous l'ai dit, un coach d'entreprise avait été mis à ma disposition. Mais hélas, je ne l'ai aperçu que le jour qu'il venait chercher son argent que je devais lui donner. Le reste s'est résumé à deux ou trois coups de fil.

Chercheur : Recevez-vous de l'aide provenant d'une personne exerçant dans le même domaine que vous ?

Rita : Non, pas du tout. Déjà que je n'en connais même pas.

2-2 Entretien avec Nicole

Chercheur : Avez-vous une qualification professionnelle vous permettant de mener à bien votre activité entrepreneuriale ?

Nicole : J'ai une formation en entrepreneuriat agropastoral. J'ai juste aimé l'élevage d'escargots que j'ai trouvé nouveau dans mon environnement. Les bases, je n'en avais pas. Je comptais sur l'aide du coach, pour me former au fur et à mesure.

Chercheur : Bénéficiez-vous de temps à autre de l'apport d'un expert dans le domaine, vous permettant de mener à bien votre activité ?

Nicole : Lorsque le financement m'a été remis, un coach d'entreprise m'a également été attribué. Cependant, il n'est jamais venu voir surplace ce que je fais. Notre échange s'est limité au téléphone. Je n'ai même plus de ses.

Chercheur : Recevez-vous de l'aide provenant d'une personne exerçant dans le même domaine que vous ?

Nicole : Non, pas du tout.

2-3 Entretien avec Francine

Chercheur : Avez-vous une qualification professionnelle vous permettant de mener à bien votre activité entrepreneuriale ?

Francine : Oui, j'ai une formation de base correspondant à la formation que j'exerce. Je suis technicienne supérieure en production animale, option pisciculture.

Chercheur : Bénéficiez-vous de temps à autre de l'apport d'un expert dans le domaine, vous permettant de mener à bien votre activité ?

Francine. Je n'ai pas d'aide d'un expert. Déjà qu'en dehors de mes enseignants auprès desquels, je demande parfois conseil, je ne connais aucun expert du domaine. Donc, je me bat moi-moi. Ma formation me permet de faire face à certaines difficultés et de les contourner. Je peux donc conclure que je suis mon propre expert.

Chercheur : Recevez-vous de l'aide provenant d'une personne exerçant dans le même domaine que vous ?

Francine : Mon choix de me former en pisciculture a été motivé par ce que je voyais mon père faire tous les jours. C'est également lui qui m'en a encouragé. C'est aussi de lui que je reçois des conseils les plus précieux. Bien qu'au départ, travaillant de manière archaïque, il a su se bâtir une expérience dont je bénéficie aujourd'hui. C'est lui mon principal mentor.

2-4 Entretien avec Irène

Chercheur : Avez-vous une qualification professionnelle vous permettant de mener à bien votre activité entrepreneuriale ?

Irène : Oui, j'ai une formation en hôtellerie et restauration. Et c'est d'ailleurs ce que j'enseigne au centre de promotion de la femme et de la famille.

Chercheur : Bénéficiez-vous de temps à autre de l'apport d'un expert dans le domaine, vous permettant de mener à bien votre activité ?

Irène : L'aide que je reçois généralement, ce sont les conseils de mes collègues et personne d'autre. Sinon, moi-même je suis déjà assez outillée pour mener à bien mon activité.

Chercheur : Recevez-vous de l'aide provenant d'une personne exerçant dans le même domaine que vous ?

Irène : Non, pas vraiment. Au contraire, c'est plutôt moi qui suis devenue une grande ressource pour d'autres filles qui veulent se lancer dans le domaine de la restauration. Elles sont nombreuses que je forme pour ladite cause Et c'est aussi en cela que je trouve satisfaction.

2-5 Entretien avec Marianne

Chercheur : Avez-vous une qualification professionnelle vous permettant de mener à bien votre activité entrepreneuriale ?

Marianne : Je ne saurais dire que j'ai une solide formation de base en fabrication des emballages biodégradables. En fait, j'ai une formation de base en porciculture. Mais, les trois mois de formation faits au centre d'incubation de l'école pratique d'agriculture de Binguéla, m'ont permis d'avoir des bribes de connaissances dans ce domaine que je trouvais si innovateur. Encouragée par mes encadreurs, j'ai décidé de m'y lancer.

Chercheur : Bénéficiez-vous de temps à autre de l'apport d'un expert dans le domaine, vous permettant de mener à bien votre activité ?

Marianne : Non pas du tout. Je me considère comme autodidacte dans ce domaine. J'apprends à travers, mes propres recherches. Je peux affirmer que Google est mon seul expert qui me fournit des connaissances permettant de bâtir ma compétence.

Chercheur : Recevez-vous de l'aide provenant d'une personne exerçant dans le même domaine que vous ?

Marianne : non, pas du tout. Déjà que je n'en connais même pas.

3 - Méthodes d'accompagnement

3-1 Entretien avec Rita

Chercheur : en termes de méthodes d'accompagnement, les aides multiformes que vous recevez vous sont accordées en groupe ou de façon individuelle ?

Rita : Je ne reçois, presque pas d'aide. Mais, j'ai assisté à un séminaire de formation organisé par le BIT. Si c'est cela l'aide, nous étions plus de 500 jeunes à y participer. En dehors de cela, rien d'autre.

Chercheur : Avez-vous des formations spécifiques réservées aux femmes ?

Rita : Les formations à l'EPAB sont inclusives. A ma connaissance, il n'y a pas de formations spécifiques réservées aux femmes.

Chercheur : Les membres de votre famille sont-ils autorisés à participer à ces formations ?

Rita : Pas du tout. Seuls les jeunes sélectionnés par le programme d'accompagnement sont autorisés à y prendre part

3-2 Entretien avec Nicole

Chercheur : en termes de méthodes d'accompagnement, les aides multiformes que vous recevez vous sont accordées en groupe ou de façon individuelle ?

Nicole : Jusqu'ici, toutes les formations que j'ai reçues ont été faites en groupe.

Chercheur : Avez-vous des formations spécifiques réservées aux femmes ?

Nicole : A ma connaissance, non. Je suis une femme, et je n'ai jamais reçu de formation spécifique pour femmes.

Chercheur : Les membres de votre famille sont-ils autorisés à participer à ces formations ?

Nicole : Non, pas du tout

3-3 Entretien avec Francine

Chercheur : en termes de méthodes d'accompagnement, les aides multiformes que vous recevez vous sont accordées en groupe ou de façon individuelle ?

Francine : Jusqu'à présent, toutes les formations auxquelles j'ai eu accès, ont été fait en groupe. Toute la cohorte y participait au même moment.

Chercheur : Avez-vous des formations spécifiques réservées aux femmes ?

Francine : Non. Nous étions invités, hommes comme femmes, à prendre part aux trois mois de formation. Et même, les séminaires effectués parfois sont ouverts à tous.

Chercheur : Les membres de votre famille sont-ils autorisés à participer à ces formations ?

Francine : Non, pas du tout.

3-4 Entretien avec Irène

Chercheur : en termes de méthodes d'accompagnement, les aides multiformes que vous recevez vous sont accordées en groupe ou de façon individuelle ?

Irène : Mis à part l'aide financière qui m'a été remise de manière individuelle, le reste est fait de façon collectives (formations, séminaires...)

Chercheur : Avez-vous des formations spécifiques réservées aux femmes ?

Irène : Du tout. Les formations jusqu'ici sont toutes mixtes.

Chercheur : Les membres de votre famille sont-ils autorisés à participer à ces formations ?

Irène : pas du tout. Même s'il est vrai que lors des séminaires, tout le monde peut prendre part

3-5 Entretien avec Marianne

Chercheur : en termes de méthodes d'accompagnement, les aides multiformes que vous recevez vous sont accordées en groupe ou de façon individuelle ?

Marianne : Le seul accompagnement que je peux déclarer avoir se rapporte uniquement à l'équipement mis à ma disposition par le centre. Mon projet étant individuel, cet accompagnement l'est également.

Chercheur : Avez-vous des formations spécifiques réservées aux femmes ?

Marianne : Pendant ma formation, nous étions tous mélangés. Hommes comme femmes, nous faisons tous les mêmes modules ; pas de différence. En dehors de cette formation de base, je n'ai plus jamais fait une autre.

Chercheur : Les membres de votre famille sont-ils autorisés à participer à ces formations ?

Marianne : Uniquement s'ils s'inscrivent dans le centre de formation et paient la pension exigée. A part cela, ils sont considérés comme intrus, et ne peuvent participer à la formation.

4- Autonomisation économique.

4-1 Entretien avec Rita

Chercheur : Combien de structures avez-vous mis sur pied depuis que vous êtes entrepreneure ?

Rita : une seule, qui malheureusement a volé à l'éclat. Je suis entrain de me reconstituer petit à petit.

Chercheur : Offrez-vous de l'emploi aux jeunes Camerounais. Si oui, combien d'employés avez-vous ?

Rita : Ma structure est encore embryonnaire, je ne peux pas encore me donner le luxe de recruter ou de donner l'emploi à quelqu'un. Néanmoins, j'ai mes cadets qui m'apportent leur aide dans l'accomplissement de certaines tâches.

Chercheur : quel chiffre d'affaire réalisez-vous par an ?

Rita : Chiffre d'affaire ? Je ne peux vraiment rien dire à propos. Je suis encore dans le jonglage. Rien de vraiment productif pour le moment. C'est vrai que je suis à ma troisième année, mais rien de bon pour le moment.

Chercheur : êtes-vous satisfaite de ce que vous procure votre activité entrepreneuriale, en termes de satisfaction de besoins personnels et collectifs.

Rita : Comme je l'ai dit tantôt, ce n'est pas encore le cas. Mais j'ai espoir que ça ira. Pour le moment je « jongle » juste. Néanmoins, avec cette activité, je suis à l'abri de certains petits soucis.

4-2 Entretien avec Nicole

Chercheur : Combien de structures avez-vous mis sur pied depuis que vous êtes entrepreneure ?

Nicole : une seule. Malheureusement, elle a connu faillite. Je suis entrain de me réorganiser pour pouvoir me relancer.

Chercheur : Offrez-vous de l'emploi aux jeunes Camerounais. Si oui, combien d'employés avez-vous ?

Nicole : La structure étant en berne, je dirai non.

Chercheur : quel chiffre d'affaire réalisez-vous par an ?

Nicole : Absolument rien pour le moment.

Chercheur : êtes-vous satisfaite de ce que vous procure votre activité entrepreneuriale, en termes de satisfaction de besoins personnels et collectifs.

Nicole : Mon activité entrepreneuriale ne me produit rien pour le moment. Alors, je ne peux pas parler de satisfaction de quelques besoins que se soit.

4-3 Entretien avec Francine

Chercheur : Combien de structures avez-vous mis sur pied depuis que vous êtes entrepreneure ?

Francine : Je suis à toute première expérience, donc à ma toute première unité de production. Si les choses avaient plus facile, j'ouvrirais une autre pour la production des alevins. Avoir des alevins de bonne souche est un casse-tête chinois.

Chercheur : Offrez-vous de l'emploi aux jeunes Camerounais. Si oui, combien d'employés avez-vous ?

Francine : Non pour le moment. Les moyens ne me le permettent pas encore.

Chercheur : quel chiffre d'affaire réalisez-vous par an ?

Francine : Je ne peux pas le déterminer avec exactitude. Mais néanmoins, je fais parfois les ventes de 50000, 40000, et parfois 15000 quand je sors pour le marché.

Chercheur : êtes-vous satisfaite de ce que vous procure votre activité entrepreneuriale, en termes de satisfaction de besoins personnels et collectifs.

Francine : Je peux dire un tout petit peu. Vu que grâce à cette activité, je suis à l'abri des besoins de base. Je nourris me enfant, je les envoie à l'école, je les soigne...

4-4 Entretien avec Irène

Chercheur : Combien de structures avez-vous mis sur pied depuis que vous êtes entrepreneure ?

Irène : Je suis à ma toute première structure. C'est vrai que j'ai demandé un financement pour ouvrir une autre. Mais pour le moment, c'est la seule structure.

Chercheur : Offrez-vous de l'emploi aux jeunes Camerounais. Si oui, combien d'employés avez-vous ?

Irène : Oui, pour le moment, j'ai recruté une fille qui m'aide dans mes activités quotidiennes de mon restaurant. C'est vrai que le salaire ne représente encore grand-chose, mais on se sert les coudes, et elle est là.

Chercheur : quel chiffre d'affaire réalisez-vous par an ?

Irène : Difficile à déterminer. Il ya des moments que l'activité tourne bien, mais aussi des moments ou nous sommes au ralenti.

Chercheur : êtes-vous satisfaite de ce que vous procure votre activité entrepreneuriale, en termes de satisfaction de besoins personnels et collectifs.

Irène : Mon désir est de me sentir autonome économiquement. J'ai espoir que j'y parviendrai. Mais pour le moment, je joue juste au maintien. Rien de très productif actuellement. Vous dire que je suis satisfaite, c'est complètement vous mentir.

4-5 Entretien avec Marianne

Chercheur : Combien de structures avez-vous mis sur pied depuis que vous êtes entrepreneure ?

Marianne : J'en avais une. Mais pour le moment, elle est en cessation d'activité. J'ai fais faillite, et tout arrêté.

Chercheur : Offrez-vous de l'emploi aux jeunes Camerounais. Si oui, combien d'employés avez-vous ?

Marianne : Non, du tout. Vu que la structure ne fonctionne plus.

Chercheur : quel chiffre d'affaire réalisez-vous par an ?

Marianne : rien pour le moment. L'activité est en arrêt. Pas de production, pas de chiffre d'affaire.

Chercheur : êtes-vous satisfaite de ce que vous procure votre activité entrepreneuriale, en termes de satisfaction de besoins personnels et collectifs.

Marianne : je ne peux parler de satisfaction. Au contraire, je regrette d'avoir investi dans un domaine que je ne maîtrisais pas bien. J'avais fait confiance à mes encadreurs qui m'avaient encouragé à me lancer. Seulement, je n'ai pas reçu l'accompagnement nécessaire me permettant de démarrer mon projet, de le stabiliser et de le développer. D'où ma chute d'aujourd'hui.

TABLE DE MATIÈRES

DÉDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	iv
LISTE DES ILLUSTRATIONS	v
RESUME	vi
ABSTRACT	vii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
0.1. Contexte et justification de l'étude.....	2
0.2. Formulation du problème	5
0.3. Question de recherche	12
0.3.1. Question principale de recherche	12
0.3.2. Questions spécifiques :	12
0.4. Objectifs de l'étude	12
0.4.1. Objectif général.....	13
0.4.2. Objectifs spécifiques	13
0.5. Intérêt de l'étude.....	13
0.5.1. Intérêt scientifique.....	13
0.5.2. Intérêt politique	13
0.5.3. Intérêt socioéconomique.....	14
0.6. Délimitation de l'étude	14
0.6.1. Délimitation spatio-temporelle	14
0.6.2. Délimitation thématique	14
CHAPITRE 1 : PROCESSUS D'AUTONOMISATION DE LA JEUNE FEMME	15
1.1. Education de la jeune femme : une obligation institutionnelle.....	16
1.1.1. Problèmes inhérents au développement de la jeune femme	17
1.1.2. Conventions et traités en faveur de l'agente féminine	19
1.2. Concept de scolarisation	20
1.2.1. Scolarisation de la jeune fille : un problème universel	21
1.2.2. Formes de scolarisation de la jeune fille au Cameroun.....	24
1.2.2.1. Education traditionnelle ou précoloniale.....	24
1.2.2.2. Education Coloniale	26

1.2.2.3.	Education Post-coloniale	26
1.3.	Scolarisation et accès à l'économie de la connaissance.	33
1.3.1.	Economie de la connaissance.....	33
1.3.2.	Apprenance	35
1.3.3.	Sentiment d'efficacité personnelle	37
1.4.	Autonomie de la jeune femme	39
1.4.1.	Etymologie et concept d'autonomie	39
1.4.2.	Formes d'autonomie.....	40
1.4.3.	Formation et autonomie.....	41
1.4.4.	Apport des centres de formation des femmes	42
CHAPITRE 2 : ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL COMME VECTEUR D'AUTONOMISATION DE LA JEUNE FEMME ENTREPRENEURE		45
2.1.	Concept d'accompagnement	46
2.1.1.	Formes d'accompagnement.....	47
2.1.2.	Modèles d'accompagnement	48
2.1.2.1.	Le modèle des 3E de Paturel	49
2.1.2.2.	Le modèle des " 3P "	50
2.1.2.3.	Le modèle d'accompagnement idéal des créatrices des TPE selon Lebègue, (2015).	50
2.1.2.4.	Modèle d'accompagnement performant pour les femmes selon Brière et al.	51
2.2.	Concept d'entrepreneuriat.....	52
2.2.1.	Entrepreneuriat féminin	53
2.2.2.	Entrepreneuriat féminin au Cameroun.....	57
2.2.3.	Accompagnement entrepreneurial comme stratégie d'autonomisation de la jeune femme.	59
2.2.4.	Accompagnement entrepreneurial de la jeune femme au Cameroun	63
2.2.5.	Accompagnement entrepreneurial de la jeune femme en zone rurale : cas de la Mefou et Akono	64
2.3.	Théories relatives au sujet.....	65
2.3.1.	Théorie de la structuration.....	66
2.3.2.	Le New public management.....	68
CHAPITRE 3 : APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE.....		72
3.1.	Rappel de la question de recherche	73
3.2.	Variables de l'étude et formulation des hypothèses de recherche.....	73
3.2.1.	Hypothèse générale.....	74

3.2.2. Variable de l'hypothèse générale.....	74
3.2.3. Hypothèses secondaires	76
3.3. Type de recherche.....	77
3.4. Site de l'étude.....	77
3.4.1. Présentation du site d'étude.....	77
3.4.2. Justification du site de l'étude	77
3.5. Population d'étude	78
3.5.1. Présentation de la population d'étude	78
3.5.2. Justification du choix de la population	78
3.6. Echantillonnage et Echantillon.....	78
3.6.1. Méthode d'échantillonnage	79
3.6.2. Justification de la technique d'échantillonnage.....	79
3.6.3. Echantillon de l'étude	79
3.7. Présentation sommaire des participants	79
3.8. Technique de collecte des données :.....	80
3.9. Instrument de collecte des données :	80
3.10. Constitution de l'historique des cas	81
3.11. Technique d'analyse des résultats : Analyse de contenu	81
3.12. Présentation de l'outil d'analyse des résultats.....	82
CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DONNÉES.....	84
4.1. Présentation des cas de l'étude	85
4.2. Analyse des données de l'étude	86
4.2.1. Temporalité de l'accompagnement.....	87
4.2.2. Pratiques de soutien de l'accompagnement	90
4.2.3. Méthodes d'accompagnement	93
4.2.4. Autonomisation économique.....	96
4.2.5. Synthèse des analyses	98
CHAPITRE 5 : INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS ET PERSPECTIVES.....	101
5.1. Rappels des données théoriques et empiriques	102
5.1.1. Rappel des données théoriques.....	102
5.1.2. Rappel des données empiriques.....	103
5.2. Interprétation des résultats	105
5.2.1. De la temporalité de l'accompagnement à l'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure	105

5.2.2. Des pratiques de soutien de l'accompagnement à l'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure.....	107
5.2.3. Des méthodes d'accompagnement à l'autonomisation économique de la jeune femme entrepreneure.....	109
5.3. Perspectives théoriques et managériales	111
5.3.1. Perspectives théoriques	111
5.3.2. Perspectives managériales	113
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	116
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	122
ANNEXES	127